

Garantir la sécurité lors de la manipulation des dépouilles mortelles et la conduite des cérémonies funéraires dans les communautés touchées par le COVID-19 :

Guide de mise en œuvre à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



Introduction	2
Principes généraux	4
Participation des Sociétés nationales aux efforts visant à garantir la sécurité lors de la manipulation des dépouilles et de la conduite des cérémonies funéraires de personnes décédées du COVID-19	5
Scénarios dans lesquels une Société nationale participe à la gestion des dépouilles	7
1. Manipulation des dépouilles par le personnel soignant et les agents chargés de la gestion des dépouilles	7
2. Gestion des décès massifs liés au COVID-19	7
3. Favoriser la sécurité lors de la manipulation des dépouilles et la conduite de cérémonies funéraires par la communauté	8
4. Maintenir les activités et les capacités habituelles pour la gestion des dépouilles	9
5. Guide illustré des mesures de protection à appliquer lors de la manipulation de dépouilles mortelles dans le contexte du COVID-19	9
Annexe 1 : COVID-19 : Orientations générales pour la gestion des dépouilles mortelles	10
Annexe 2 : Orientations visant à garantir la sécurité lors de la manipulation des corps et de la conduite des cérémonies funéraires par la communauté dans le contexte du COVID-19	24
Principes directeurs pour garantir la sécurité lors de la manipulation des dépouilles mortelles et de la conduite des cérémonies funéraires par la communauté pendant les flambées de COVID-19	25
Mobilisation des communautés afin qu'elles appuient les pratiques sûres en matière de manipulation des dépouilles et de cérémonies funéraires	28
Coordination	31
Adapter les rites funéraires et les pratiques religieuses	32
Scénarios et facteurs ayant une influence	33
Recrutement et formation d'instructeurs spécialisés dans la gestion des dépouilles et d'agents d'accompagnement	36
Préparation des corps pour l'inhumation ou l'incinération prise en charge par la communauté	37
Sites d'inhumation ou d'incinération	40
Équipement de protection individuelle (EPI)	41
Appendice 1. Processus d'enquête visant à trouver des rituels de substitution adaptés pour la préparation des corps	46
Appendice 2. Pratiques locales pour la préparation des corps et les cérémonies funéraires : questions ouvertes	49
Annexe 3 : Guide rapide pour des inhumations sans risque et dans la dignité en cas d'augmentation du nombre de décès	51
Annexe 4 : Recommandations illustrées pour la manipulation des dépouilles dans la communauté par les Sociétés nationales et les intervenants communautaires	61

Introduction

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge possède une solide expérience dans l'appui à la gestion sans danger des dépouilles dans les contextes d'épidémies de maladies infectieuses. Ainsi, des procédures et des approches ont été définies afin de prévenir la transmission des maladies épidémiques après le décès lors de la manipulation des dépouilles mortelles ou des funérailles. Le présent guide a pour objectif d'aider les Sociétés nationales à mettre en œuvre dans le contexte du COVID-19 les principales recommandations présentées dans le guide pour la gestion des dépouilles déjà publié, notamment la gestion des dépouilles lors des procédures de récupération, de transport, de préparation et d'entreposage. L'objectif est également de favoriser la sécurité lors de la manipulation des dépouilles mortelles et de la conduite des cérémonies funéraires par les autorités locales ou les communautés elles-mêmes (voir les annexes).

Dans la plupart des flambées épidémiques, les dépouilles des personnes décédées à cause de la maladie responsable de l'épidémie ne sont pas considérées comme contagieuses et ne représentent qu'un risque minime lorsqu'elles sont manipulées dans le respect des précautions universelles¹. Le COVID-19 est une nouvelle maladie infectieuse causée par le virus SARS-CoV-2. Il se transmet facilement entre personnes vivantes, et le risque de transmission par les dépouilles mortelles est inconnu. Il est recommandé de prendre des précautions particulières pour réduire le risque pour les personnes chargées de la manipulation des dépouilles, le personnel soignant, les agents chargés de la gestion des dépouilles, ainsi que toutes les personnes prenant part à la gestion et à la manipulation des défunts.

Le présent document souligne les principes généraux pour la gestion et la manipulation des dépouilles de personnes décédées du COVID-19. La première section présente des informations et les principales recommandations concernant la participation des Sociétés nationales dans la gestion des dépouilles dans les cas en lien avec le COVID-19. La deuxième section comprend des recommandations applicables à différents scénarios dans lesquels les Sociétés nationales apportent ou pourraient apporter un appui aux autorités locales et/ou aux communautés, par exemple concernant la manipulation des défunts par le personnel soignant et les agents chargés de la gestion des dépouilles, la gestion des décès massifs causés par le COVID-19, ainsi que l'adaptation des pratiques communautaires en matière de préparation des dépouilles pour l'inhumation ou l'incinération, et la conduite de cérémonies funéraires sans danger. La dernière section contient des informations relatives à la poursuite des activités et des capacités habituelles

¹ Les intervenants ne peuvent jamais exclure la possibilité que la personne décédée ait souffert d'une affection en lien avec une maladie infectieuse, par exemple le VIH, la tuberculose ou l'hépatite, face auxquelles il faut toujours prendre des précautions, qu'une épidémie soit en cours ou non.

en matière de gestion des dépouilles pendant les flambées de COVID-19. Le guide illustré sur l'équipement de protection individuelle (EPI) montre les précautions à prendre et les protections nécessaires pour mener à bien différentes activités dans différents contextes au cours du processus de gestion des dépouilles, y compris pour ce qui est de la préparation des dépouilles pour l'inhumation/l'incinération et des adaptations à introduire pour le transport des dépouilles et les pratiques funéraires.

Dans le cadre de la gestion d'une dépouille, il faut systématiquement identifier la personne décédée et établir les circonstances de tout décès soudain ou inattendu. Cela relève des autorités et non des Sociétés nationales. Néanmoins, celles-ci peuvent exceptionnellement être appelées pour aider aux tâches de manipulation des dépouilles, notamment à la récupération, au transport et à l'entreposage des dépouilles, aux procédures mortuaires, à l'inhumation ou à l'incinération, ainsi qu'à toute autre activité contribuant à la manipulation sans danger des défunts au niveau communautaire.

Principes généraux

La planification ou la mise en œuvre d'activités en lien avec la manipulation des dépouilles et les inhumations ou incinérations dans le contexte du COVID-19 devraient toujours être encadrées par les principes suivants :

- L'aspect le plus important est la sécurité et le bien-être des agents, des familles et des communautés.
- La protection et la préservation de la vie devraient toujours avoir la priorité, et le décès doit être confirmé par un médecin et/ou conformément à la réglementation locale.
- Les autorités doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour confirmer l'identité de la personne décédée, notamment en mettant en place la documentation adaptée et la traçabilité des dépouilles.
- La dignité des défunts et de leurs proches doit être respectée durant tout le processus.
- Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, la gestion des dépouilles ne doit pas entraver les enquêtes médico-légales sur la cause du décès pouvant être requises par les autorités (par exemple en cas de mort suspecte ou inexplicquée, d'accident, de suicide, de décès en détention).
- Pour faire face au grand nombre de décès dus au COVID-19, il peut être nécessaire d'accroître les ressources humaines et matérielles, notamment en mettant en place des capacités locales, en les renforçant ou en les adaptant, et en apportant un soutien aux communautés.
- Les programmes d'appui aux inhumations doivent toujours avoir pour objectif de garantir le plus haut niveau de protection en se montrant le moins intrusif possible. Il faut en priorité déterminer quelles modifications des traditions en matière de préparation des dépouilles et de pratiques funéraires seraient acceptables par toutes les parties, tout en continuant à répondre aux besoins sociaux, culturels et religieux des familles et des communautés touchées.

Participation des Sociétés nationales aux efforts visant à garantir la sécurité lors de la manipulation des dépouilles et de la conduite des cérémonies funéraires de personnes décédées du COVID-19

- Avant de se lancer dans des activités en lien avec la gestion des dépouilles – récupération, préparation et évacuation (par exemple, inhumation ou incinération) – les Sociétés nationales doivent procéder à une évaluation préliminaire et à une estimation des risques.
- Le décès doit toujours être confirmé par un médecin dûment qualifié, comme cela est prévu par la législation. Il ne faut pas supposer qu'une personne est décédée, il faut en obtenir la confirmation.
- Il est important de débattre conjointement avec les autorités sanitaires et les autres organismes prenant part à l'intervention afin de déterminer plus précisément l'ampleur de la pandémie dans chaque contexte et de définir le rôle que pourraient potentiellement jouer la Société nationale et les membres de la communauté.
- En association avec les autorités sanitaires et les autres entités prenant part à l'intervention d'urgence, ainsi qu'avec les communautés locales le cas échéant, il convient de mener une évaluation des hôpitaux ou des centres de santé, des dépôts mortuaires, des cimetières, des crématoriums ou des lieux d'inhumation, ainsi que des funérailles et services religieux afin de cerner les éventuelles lacunes au niveau des capacités, des ressources ou des processus.
- Les rôles et responsabilités des différentes entités prenant part à l'intervention doivent être définis en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés, de leur expérience et de leurs ressources afin de mener à bien les activités de façon professionnelle.
- Les agents et les volontaires s'occupant de la récupération de dépouilles de personnes infectées par le SARS-CoV-2 (virus responsable du COVID-19) ou suspectées de l'être doivent recevoir une formation particulière portant sur la gestion des dépouilles et l'utilisation de l'EPI approprié.
- La communication avec les communautés est indispensable pour s'assurer que les pratiques culturelles et religieuses sont prises en compte et que les communautés comprennent et acceptent les mesures prises en raison de la pandémie. Dans les situations où des conflits pourraient survenir, il convient de faire en sorte que les mesures de protection soient comprises, acceptées et appuyées par la communauté ou les autorités religieuses concernées, ainsi que par les proches des défunts ; en outre, des adaptations devraient être apportées afin de trouver une solution adaptée et acceptable.

- Il convient de s'assurer que l'EPI est correctement porté et n'est utilisé qu'en cas d'exposition à un risque (*voir le guide illustré à l'annexe 4 et les renseignements sur les EPI aux annexes 1 et 2*).
- Les lignes directrices, les affiches et tout autre support de communication pertinents doivent être distribués aux responsables, aux professionnels et aux communautés.
- Seuls les agents formés et équipés du matériel nécessaire peuvent manipuler la dépouille d'une personne décédée du COVID-19 afin de la préparer à être transportée ou inhumée/incinérée. Les membres de la famille, les référents culturels ou les responsables religieux peuvent préparer le corps après avoir reçu une formation/orientation et l'équipement adéquats. Les équipes des Sociétés nationales ayant suivi la formation standard sur la gestion des dépouilles doivent recevoir des orientations supplémentaires sur la manipulation des dépouilles dans le cadre de cette maladie infectieuse.
- **Les recommandations techniques relatives à la manipulation des dépouilles/aux procédures de préparation sont présentées en détail dans les sections correspondantes du guide à l'annexe 1. Des orientations particulières concernant la manipulation des dépouilles et la conduite des cérémonies funéraires par la communauté sont présentées à l'annexe 2.**

Scénarios dans lesquels une Société nationale participe à la gestion des dépouilles

1. Manipulation des dépouilles par le personnel soignant et les agents chargés de la gestion des dépouilles

On entend par « personne chargée de la manipulation des dépouilles » toute personne appelée à manipuler physiquement les corps de personnes décédées. Ce groupe comprend notamment le personnel soignant, le personnel paramédical, les agents chargés de la gestion des dépouilles, y compris les médecins légistes, les pathologistes et les autres experts légistes, le personnel technique chargé des autopsies, le personnel non légiste chargé de la récupération et du transport des corps, ainsi que les personnes préposées à la préparation des corps pour leur évacuation (par exemple, inhumation ou incinération), pour les rites funéraires ou pour d'autres cérémonies de commémoration. Les Sociétés nationales concernées sont celles qui pourraient intervenir dans des unités de soins COVID-19, ou au moment de la récupération et du transport de dépouilles mortelles.

2. Gestion des décès massifs liés au COVID-19

Le risque est élevé de voir une hausse importante et rapide du nombre de décès submerger les capacités locales, du fait de la pression supplémentaire sur les systèmes de santé et de médecine légale, ainsi que sur les autres prestataires de services qui jouent un rôle dans la gestion des dépouilles. Dans un scénario où le nombre de décès augmente, il est possible que tous les patients ne puissent pas bénéficier d'une prise en charge médicale ni se rendre dans un établissement de santé, ce qui entraîne des décès à domicile. Dans tous les cas, cette situation aura une influence sur les procédures de préparation des corps, et une approche coordonnée devra être adoptée par les communautés afin de faire en sorte que la manipulation des dépouilles pour préparer l'inhumation, l'incinération ou tout autre mode d'évacuation du corps respectant les particularités culturelles ne représente aucun danger et réponde aux besoins sociaux, culturels et religieux des communautés. L'annexe 1 (partie 2) comprend des recommandations visant à mettre sur pied et à appliquer un plan de gestion des décès massifs au cas où le nombre de décès liés au COVID-19 augmente. Le guide relatif aux préparatifs concernant l'entreposage de longue durée et les inhumations en cas d'augmentation des décès est présenté à l'annexe 3.

3. Favoriser la sécurité lors de la manipulation des dépouilles et la conduite de cérémonies funéraires par la communauté

La priorité pour garantir la sécurité lors de la manipulation des dépouilles et de la conduite des cérémonies funéraires par la communauté est de préparer le corps et d'organiser des funérailles de la façon la moins intrusive possible et en respectant au maximum les particularités culturelles, tout en réduisant le risque de transmission du virus responsable du COVID-19 qui pourrait intervenir par la manipulation du corps du défunt ou au cours de grands rassemblements sans respect de la distanciation physique sur le lieu du deuil. Les activités des Sociétés nationales devraient être axées sur l'accompagnement des familles et des responsables communautaires et religieux pour qu'ils adaptent les procédures de préparation des corps et les cérémonies funéraires traditionnelles ; l'objectif est que la préparation du corps se fasse dans de bonnes conditions de sécurité et que la distanciation physique soit respectée tout en répondant aux besoins sociaux, culturels et religieux des personnes touchées.

Dans les communautés dans lesquelles le COVID-19 circule activement, toutes les cérémonies funéraires et tous les rituels de deuil doivent être modifiés, quelle que soit la cause du décès, afin de faciliter la distanciation sociale dans la mesure où certaines personnes présentes peuvent être porteuses du virus et contagieuses sans présenter de symptômes. Lors de la préparation des corps pour l'inhumation ou l'incinération, il ne faut appliquer des mesures de protection supplémentaires que pour les personnes décédées du COVID-19, qu'il s'agisse de cas suspects ou confirmés. Il n'est pas nécessaire d'adapter la préparation des corps lorsque la cause confirmée du décès n'est pas le COVID-19.

Trois grands scénarios, de plus en plus complexes et susceptibles d'entraîner une résistance des communautés, peuvent être envisagés en ce qui concerne l'appui que les Sociétés nationales peuvent apporter aux efforts d'adaptation des pratiques en matière de préparation des corps et de cérémonies funéraires. Avant de lancer des opérations d'appui aux inhumations, les Sociétés nationales doivent déterminer les pratiques existantes en matière de préparation des corps et de cérémonies funéraires, et collaborer avec les responsables des communautés pour trouver des adaptations acceptables. Il convient de faire preuve de tact pour limiter l'impact sur les familles et les communautés endeuillées. Par conséquent, les Sociétés nationales devraient prioritairement aider les personnes qui, au sein des familles ou des communautés, s'occupent traditionnellement ou à ce moment-là de la préparation des corps, des inhumations, des incinérations et/ou des cérémonies funéraires, et ne s'occuper directement de la préparation des corps qu'en dernier recours.

1. Conseiller les familles, les chefs traditionnels, les responsables religieux et les autres personnes habituellement chargées de la préparation des corps, des cérémonies funéraires et de l'évacuation des corps, et leur fournir le matériel nécessaire.
2. Conseiller les familles, les responsables religieux ou les autres personnes prenant traditionnellement part à la préparation des corps, aux cérémonies funéraires et à l'évacuation des corps, leur fournir le matériel nécessaire et superviser les opérations.

3. S'occuper directement de la préparation des corps et des inhumations/incinérations, en permettant la tenue de cérémonies funéraires adaptées (s'applique aux rares cas dans lesquels aucun membre de la famille, ainsi qu'aucune personne ni aucune autorité traditionnellement préposées à ces tâches ne sont disponibles pour préparer le corps ou procéder à son inhumation/incinération).

L'annexe 2 présente des orientations pour des inhumations communautaires sans danger dans le cadre du COVID-19.

4. Maintenir les activités et les capacités habituelles pour la gestion des dépouilles

Pendant la pandémie de COVID-19, il peut également se produire des catastrophes et des situations d'urgence nécessitant de gérer des dépouilles, et les Sociétés nationales équipées, formées et mandatées pour apporter un soutien pourraient être appelées à intervenir. Dans la mesure où les procédures standard de gestion des dépouilles obligent à utiliser un équipement particulier protégeant contre un certain nombre de risques et d'aléas sanitaires, les orientations existantes et les recommandations en matière d'EPI suffisent à réduire le risque de transmission post-mortem du COVID-19 dans ce contexte. Il n'en reste pas moins que les agents et les volontaires s'occupant de la gestion des dépouilles devraient être invités à consulter le guide sur les inhumations dans le cadre du COVID-19 afin d'être à jour dans leur pratique.

Le document [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants \(Deuxième édition\)](#) donne des orientations pour la mise en application.

5. Guide illustré des mesures de protection à appliquer lors de la manipulation de dépouilles mortelles dans le contexte du COVID-19

Un guide illustré a été élaboré afin de visualiser l'EPI recommandé à utiliser selon l'environnement, l'activité et le niveau de risque d'exposition. Il permet également de rappeler que le COVID-19 n'engendre pas le même risque que des agents pathogènes comme le virus Ebola. Il est également important de noter que les quantités d'EPI actuellement disponibles à l'échelle mondiale sont limitées. Il est par conséquent très important que les intervenants utilisent ces équipements de façon responsable et à bon escient pour éviter de provoquer des mouvements de panique inutiles et de causer des ruptures de stock d'EPI, ce qui exposerait à des risques accrus les personnes manipulant les défunts dans les communautés. Ces recommandations illustrées complètent les guides existants publiés par le Mouvement.

Voir l'annexe 4.

COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

Ce document contient des orientations sur la gestion ou la manipulation des dépouilles de personnes dont on pense ou dont on sait qu'elles sont décédées des suites de la maladie à coronavirus (Covid-19). Elles ont pour objet de fournir un ensemble de recommandations essentielles concernant la manière de gérer les restes humains infectieux aux praticiens, aux gestionnaires et aux planificateurs, y compris aux décideurs qui participent à la réponse globale à la pandémie de Covid-19. Elles complètent les orientations existantes sur la gestion des dépouilles mortelles dans des situations requérant les conseils et l'assistance du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Le document se compose de deux parties :

- 1 La gestion des dépouilles des personnes décédées du Covid-19 — Recommandations techniques destinées au personnel de santé et au personnel chargé de la gestion des dépouilles
- 2 La réponse à long terme à la hausse des décès causée par le Covid-19 — Lignes directrices pour la préparation d'un plan de gestion des décès massifs.

Le document est destiné aux personnes directement ou indirectement associées à la gestion des dépouilles pendant la pandémie. La première partie contient des orientations générales et des conseils sur la gestion des dépouilles. La deuxième partie contient des orientations générales et des conseils aux autorités dans leur réponse à l'accroissement de la mortalité pendant la pandémie.

La planification et la mise en œuvre d'activités concernant la gestion des dépouilles des personnes décédées devraient toujours tenir compte des principes fondamentaux ci-après, et la situation créée par le Covid-19 ne fait pas exception :

- La sécurité et le bien-être du personnel chargé de gérer les dépouilles des personnes décédées du Covid-19 doivent constituer la priorité absolue. Il importe, à cette fin, que les meilleures pratiques forensiques requises pour ces activités tiennent toujours compte des conseils et des dernières recommandations à l'intention du personnel de santé qui gère des cas de Covid-19, émises par les autorités sanitaires nationales et les organisations internationales, en particulier par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- La dignité des défunts et de leurs proches doit être respectée durant tout le processus. Il s'agit d'un impératif d'ordre humanitaire qui doit guider en toutes circonstances la gestion des dépouilles mortelles.
- Tout doit être fait pour assurer l'identification fiable des dépouilles ; à défaut, une documentation et une traçabilité appropriées sont essentielles pour permettre leur récupération et leur identification à un stade ultérieur. Ces mesures permettront d'éviter que les personnes décédées ne deviennent des personnes disparues.
- Les mesures de gestion des dépouilles mortelles doivent tenir compte des intérêts et des droits des familles et des communautés et faire preuve du plus grand respect à l'égard des familles, conformément à leurs besoins culturels et religieux.
- La procédure de gestion des dépouilles de personnes décédées du Covid-19 ne doit pas entraver les enquêtes médico-légales sur la cause du décès pouvant être requises par les autorités (par exemple en cas de mort suspecte ou de décès en détention), mais des mesures supplémentaires de protection de la santé et de la sécurité du personnel doivent être prises dans le cadre des procédures médico-légales nécessaires.

COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

Étant donné l'évolution rapide de la pandémie de Covid-19, la nouveauté de la maladie et la vitesse à laquelle apparaissent de nouvelles informations au sujet du virus, de ses effets et des mesures de lutte contre la maladie, le présent document formule des recommandations générales et renvoie à des documents de référence pertinents, fondés sur les données d'expérience disponibles à ce jour et qui seront actualisés au besoin.

Les mesures nécessaires pour apporter une aide efficace à la gestion de nombreux décès causés par le Covid-19 vont probablement exiger davantage de ressources humaines et matérielles, y compris pour renforcer les capacités et l'assistance à l'échelle locale et pour mettre en œuvre les processus de récupération et d'identification.

Les présentes orientations doivent être lues comme complétant les orientations générales sur le traitement des dépouilles contenues dans [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants](#) (CICR, OMS et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2016). Ce manuel décrit les procédures générales à suivre en matière de récupération et d'identification des dépouilles de personnes dont on pense ou dont on sait qu'elles sont mortes du Covid-19¹. Des références complémentaires sont citées à la fin du présent document.

PREMIÈRE PARTIE LA GESTION DES DÉPOUILLES DES PERSONNES DÉCÉDÉES DU COVID-19

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES DESTINÉES AU PERSONNEL DE SANTÉ ET AU PERSONNEL CHARGÉ DE LA GESTION DES DÉPOUILLES

Cette section contient des orientations sur les mesures à prendre pour gérer efficacement les nombreux décès dus au Covid-19. Ces mesures exigeront probablement d'accroître les ressources humaines et matérielles, et d'adapter les capacités locales mettre en œuvre les processus de récupération et d'identification des corps.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES SUR LE COVID-19²

Le SARS-CoV-2 — le virus qui provoque le Covid-19 — est un agent pathogène classé dans le groupe de risque 3 (GR3), comme le VIH et la bactérie de la tuberculose. Il peut provoquer chez certaines personnes un syndrome respiratoire aigu potentiellement fatal, en particulier chez les personnes âgées. Il n'existe toujours pas de vaccin, ni de traitement efficace contre le Covid-19 ; le traitement est symptomatique. Le virus est encore mal connu. Les connaissances actuelles reposent en grande partie sur ce que nous savons d'autres coronavirus similaires. Les coronavirus forment une grande famille de virus répandus parmi de nombreuses espèces animales. Il peut se produire, dans de rares cas, que des coronavirus animaux se transmettent à l'être humain, puis se diffusent au sein des populations humaines ; tel a été le cas du coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV), du coronavirus causant le syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV) et maintenant du SARS-CoV-2.

- 1 Il est à noter que l'annexe 6 du Manuel (« Prise en charge des dépouilles des victimes d'une épidémie de maladie infectieuse ») a été rédigée en vue de la gestion des dépouilles de personnes décédées d'agents pathogènes du groupe de risque 4 (GR4), comme le virus Ebola, c'est-à-dire les pathogènes les plus dangereux. De ce fait, certaines des indications de cette annexe sont excessives en ce qui concerne le Covid-19, notamment les recommandations sur les équipements de protection individuelle et les procédures de désinfection indispensables, ainsi que les mesures sur l'inhumation des corps. Organisation panaméricaine de la Santé, OMS, CICR et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants](#), 2e édition, Genève, 2016. Toutes les adresses Internet ont été consultées le 7 mai 2020.
- 2 D'après Centers for Disease Control and Prevention (CDC), [Collection and Submission of Postmortem Specimens from Deceased Persons with Known or Suspected COVID-19, March 2020 \(Interim Guidance\)](#), Atlanta, 25 mars 2020; M. Osborn et al., [Briefing on COVID-19: Autopsy Practices relating to Possible Cases of COVID-19](#), The Royal College of Pathologists, Londres, février 2020.



COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

On sait que le virus se transmet principalement de personne à personne :

- Entre des personnes en contact étroit (à moins de 2 mètres, ou 6 pieds, l'une de l'autre).
- Par les gouttelettes contenues dans la respiration, ou aérosols, produits lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue.
- Par les éclaboussures de liquides corporels d'une personne infectée.

Travailler dans des environnements où se trouvent de très nombreuses personnes porteuses du SARS-CoV-2 (par exemple, récupérer des dépouilles dans un établissement de détention surpeuplé) comporte des risques, mais l'équipement de protection individuelle recommandé dans le présent document, s'il est correctement utilisé, offre une protection adéquate.

Il peut être possible d'être infecté par le SARS-CoV-2 en touchant des surfaces ou des objets contaminés par le virus et en touchant ensuite sa bouche, son nez ou ses yeux.

On sait que le virus peut normalement survivre à l'extérieur d'un hôte vivant durant quelques heures, mais cette durée pourrait atteindre plusieurs jours dans un milieu sombre et humide. Le virus est facile à neutraliser au moyen de produits désinfectants traditionnels, comme les solutions contenant de l'eau de javel ou de l'éthanol³.

Toutes les activités suivant le décès, y compris la récupération du corps, son transport, l'autopsie, la restitution aux familles et l'inhumation, doivent être effectuées en veillant à éviter toute procédure qui pourrait générer des aérosols et des éclaboussures de liquides corporels. Si la génération d'aérosols est probable (par exemple en cas d'utilisation d'une scie électrique oscillante, ce qui n'est pas recommandé), des mesures de protection appropriées et des équipements de protection individuelle adaptés doivent être utilisés, les surfaces et équipements contaminés doivent être régulièrement désinfectés et des règles strictes d'hygiène personnelle, en particulier le lavage des mains, doivent être rigoureusement observées. Ces précautions, en sus des mesures de précaution habituelles, devraient empêcher tout contact direct avec des matériaux infectieux, toute blessure percutanée et tout danger lié au déplacement de dépouilles lourdes ou à la manipulation de substances chimiques utilisées pour l'embaumement.

PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA GESTION DES DÉPOUILLES INFECTÉES PAR LE COVID-19

- Toute activité en rapport avec la gestion de décès dus, ou soupçonnés d'être dus, au Covid-19 doit être précédée d'une appréciation préliminaire et d'une évaluation des risques. (Voir aussi deuxième partie plus bas.)
- Le personnel chargé de la prise en charge et de l'identification de dépouilles de personnes dont on sait ou dont on soupçonne qu'elles sont infectées par le Covid-19 doit être spécifiquement formé à la gestion des dépouilles mortelles ainsi qu'à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Les opérations doivent être supervisées par un personnel dûment qualifié, au minimum par des experts forensiques formés et expérimentés dans le domaine de la gestion des dépouilles humaines dans des circonstances difficiles.
- Les procédures adoptées doivent limiter l'exposition du personnel au SARS-CoV-2, prévenir autant que possible une diffusion supplémentaire du virus, permettre la récupération et l'identification rapides et précises des dépouilles et garantir le respect de la dignité des morts en tout temps.
- En cas de conflits potentiels entre les pratiques culturelles en vigueur et les mesures de protection destinées à éviter une exposition et une propagation supplémentaires du virus, ces dernières doivent l'emporter et des efforts doivent être entrepris pour veiller à ce que cette nécessité soit comprise, acceptée et soutenue par la communauté, les autorités religieuses et les proches.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES AUX PERSONNES APPELÉES À MANIPULER LES CORPS

On entend par « personne qui manipule les corps » toute personne appelée à manipuler physiquement des dépouilles de personnes décédées. Ce groupe comprend notamment le personnel soignant, le personnel paramédical, les personnes chargées de la prise en charge des dépouilles, y compris les médecins légistes et autres experts forensiques, le personnel technique chargé des autopsies,

3 Voir G. Kampf et al., « *Persistence of coronaviruses on inanimate surfaces and their inactivation with biocidal agents* », Journal of Hospital Infection, vol. 104, 6 février 2020, p. 246-251.

COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

le personnel non forensique chargé de la récupération et du transport des corps, ainsi que les personnes préposées à la préparation des corps pour l'inhumation, pour les rites funéraires ou pour d'autres événements commémoratifs. Les personnes qui manipulent les corps doivent prendre des précautions particulières lorsqu'elles manipulent les dépouilles de personnes décédées du Covid-19, notamment :

- Utiliser un équipement de protection individuelle standard :
 - gants — veiller à ce que les gants ne présentent aucune perforation, utiliser de préférence des gants en nitrile ;
 - tabliers/longues blouses à manches longues/combinaisons pour protéger la peau et les vêtements contre la contamination par du matériel infectieux ;
 - protection oculaire — lunettes de protection ou écran facial ;
 - masques recouvrant le visage entier : les masques FFP2, FFP3 ou les appareils de protection respiratoires N95 sont actuellement considérés comme les meilleurs pour empêcher l'inhalation d'aérosols et protéger le nez et la bouche contre les éclaboussures pendant la manipulation des corps. Voir le tableau ci-dessous.
- Le port de couvre-chaussures est recommandé.
- S'il existe un risque de coupure, de plaie par perforation ou d'autres lésions percutanées, il est recommandé de porter des gants épais par-dessus les gants en nitrile.
- Utilisez des sacs mortuaires résistants (par exemple d'une épaisseur d'au moins 250 microns, non biodégradables et optimisés contre les fuites), ou deux sacs mortuaires si la housse/le sac est fin et présente des risques de fuite. Il convient d'être particulièrement prudent dans les cas de manipulation répétée pendant les premières phases de manipulation des corps.
- Désinfectez tout équipement non jetable utilisé pendant la manipulation des dépouilles, conformément aux pratiques standard.
- Éliminez les équipements de protection individuelle usagés de manière appropriée afin d'éviter tout contact avec les personnes, la nourriture, les boissons ou les ustensiles utilisés pour manger ou pour boire. Les déchets présentant un risque biologique seront de préférence incinérés.
- Évitez tout contact avec votre visage et votre bouche, avec de la nourriture ou des boissons, ou avec des ustensiles de consommation d'aliments solides ou liquides, lorsque vous manipulez des corps.
- Lavez-vous les mains très soigneusement après toute manipulation de corps et avant de boire ou de manger.
- N'entreprenez aucune autre activité pendant la manipulation ou le processus de préparation des corps.
- Après avoir manipulé des corps ou après le processus de préparation, lavez-vous les mains très soigneusement et désinfectez toute surface qui aurait pu entrer en contact avec la dépouille infectée.
- Soyez attentif à tout facteur de risque autre que le SARS-CoV-2 qui pourrait être présent dans l'environnement et le site où se trouve le corps.
- Les restes humains porteurs du SARS-CoV-2 continuent à poser un risque de contamination croisée pendant un certain temps (des heures, voire des jours⁴) après leur récupération.
- Les effets personnels des personnes décédées peuvent aussi continuer de présenter un risque de contamination croisée. S'ils doivent être restitués aux proches, réfléchissez soigneusement à la meilleure manière de les décontaminer, afin de ne pas mettre en danger la santé des personnes auxquelles ils seront remis.
- De la même manière, l'ensemble des documents établis pendant la récupération, le transport, l'examen, le stockage et l'inhumation peuvent être contaminés par le virus et devraient être désinfectés de manière appropriée.
- Le processus de récupération et d'identification des dépouilles infectées génère des déchets qui peuvent, à leur tour, être contaminés. Réfléchissez bien à la gestion et à l'élimination de ces déchets, afin d'éviter de compromettre la sécurité des personnes concernées et d'éviter toute diffusion du SARS-CoV-2.
- Transportez le corps le plus rapidement possible à la morgue (ou dans le site de désinfection si aucun examen ou autopsie n'est prévu).

4 Voir G. Kampf et al., *op. cit.*

COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

TABLEAU 1. PRÉCAUTIONS CONTRE LA TRANSMISSION : ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LA MANIPULATION DES PERSONNES DÉCÉDÉES PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19⁵

	Procédures à faible risque* :	Procédures à risque intermédiaire** :	Procédures à haut risque :
	<ul style="list-style-type: none"> admission des dépouilles préparation pour présentation restitution des dépouilles 	<ul style="list-style-type: none"> retournement des corps déshabillage manipulations importantes 	<ul style="list-style-type: none"> autopsie autres procédures invasives
Gants jetables	Oui	Oui	Oui
Tablier en plastique jetable	Oui	Oui	Oui
Blouse jetable	Non	Non	Oui
Masque chirurgical résistant aux éclaboussures (type IIR)	Oui	Non	Non
Appareil de protection respiratoire (FFP)***	Non	FFP2 ou FFP3	FFP3
Dispositif jetable de protection oculaire	Oui	Oui	Oui
Chaussures / protection pour les chaussures, idéalement bottes pouvant être désinfectées après utilisation	Oui	Oui	Oui

*Si la procédure risque de produire des contacts avec des gouttelettes, appliquer le protocole pour les procédures à risque intermédiaire.

**Si la procédure risque de générer des aérosols, appliquer le protocole pour les procédures à haut risque.

*** Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC, European Centre for Disease Prevention and Control) recommande l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire facial filtrant de classe 3 afin d'effectuer des procédures générant des particules aérosols. En cas de non-disponibilité de ces appareils, l'utilisation d'appareils respiratoires de classe 2 (par ex. FFP2) peut être considérée au cas par cas, en évaluant et en réduisant au minimum les risques découlant des procédures requises.

REMARQUES SUR LES AUTOPSIES

Les décès dont on sait qu'ils ont été causés par le Covid-19 sont des morts naturelles et n'exigent pas, en règle générale, une autopsie complète. Des examens peuvent toutefois être nécessaires dans certaines circonstances (par exemple pour les décès en détention⁶) ou lorsque d'autres causes de décès peuvent être soupçonnées (par exemple : accident, suicide ou homicide), indépendamment du statut Covid-19 de la personne décédée. La décision d'effectuer une autopsie complète ou partielle relève habituellement de la responsabilité de l'autorité judiciaire compétente dans la juridiction (par exemple *coroner*, procureur ou juge), parfois après discussions avec les enquêteurs et les médecins légistes.

Lorsqu'une autopsie doit être effectuée, il est recommandé d'utiliser l'équipement de protection individuelle supplémentaire suivant : doubles gants chirurgicaux avec treillis intermédiaire résistant aux coupures, blouse protégeant contre les liquides ou imperméable, tablier imperméable, lunettes de protection ou écran facial et masque FFP3 ou appareil respiratoire jetable certifié NIOSH (N-95 ou dispositif offrant une protection plus élevée). Pour plus d'informations, voir [Briefing on COVID-19: Autopsy practice relating to possible cases of COVID-19](#).

⁵ Tableau adapté de : Department of Health and Social Care et al., [COVID-19: Guidance for Infection Prevention and Control in Healthcare Settings](#), GOV.UK, 27 avril 2020.

⁶ CICR, [Guidelines for Investigating Deaths in Custody](#), CICR, Genève, 2013.



COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES CORPS NON IDENTIFIÉS

Les procédures forensiques recommandées par le CICR pour l'identification des morts peuvent être appliquées aux personnes décédées du Covid-19 en cas de besoin. Il faut toutefois tenir compte des éléments suivants :

- Les dépouilles de personnes décédées du Covid-19 peuvent encore présenter un risque infectieux et constituer de ce fait un danger pour des personnes non protégées. C'est pourquoi l'identification visuelle par les proches doit être strictement encadrée et respecter les précautions nécessaires, y compris le port d'un équipement de protection individuelle. En outre, comme les opérations de récupération peuvent être complexes et donc exiger davantage de temps, il se peut que les dépouilles soient déjà décomposées au point d'empêcher toute identification visuelle.
- Toutes les personnes participant au processus d'examen et d'identification de dépouilles dont on sait ou dont on soupçonne qu'elles sont infectées par le SARS-CoV-2 doivent porter un équipement de protection individuelle approprié, qui entrave la dextérité et la motricité fine du porteur. En outre, la réalisation de procédures invasives peut accroître le risque d'exposition au virus pour le personnel. Ces procédures doivent donc être évitées dans toute la mesure possible.
- Les mesures de protection supplémentaires requises pour la manipulation de dépouilles infectées peuvent prolonger le temps nécessaire pour mener à bien les procédures d'identification et d'autopsie ainsi que la charge physique pour le personnel chargé de ces tâches.
- Lorsque les dépouilles doivent être identifiées (et autopsiées), ces opérations devraient se dérouler dans une zone d'entreposage temporaire. On évitera ainsi de surcharger et de contaminer les établissements funéraires habituels et de faire courir des risques à leur personnel, qui seront censés poursuivre leur activité comme à l'accoutumée.

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES ZONES D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE

Les zones d'entreposage temporaire sont destinées à permettre de stocker en toute sécurité les restes humains infectés par le SARS-CoV-2 qui ont été récupérés, en attendant que des mesures puissent être prises pour leur inhumation/incinération.

Dans les cas où les restes humains récupérés continuent à présenter un risque de contamination croisée, le personnel travaillant dans la zone d'entreposage temporaire (y compris les personnes chargées des processus d'identification et d'autopsie) doit toujours porter un équipement de protection individuelle approprié. Il importe d'attacher une attention particulière aux mesures anticontamination à l'intérieur de la zone d'entreposage temporaire. Selon le type et la persistance de l'agent auquel les restes ont été exposés, il peut être nécessaire de prendre certaines ou l'ensemble des mesures suivantes (appelées à être adaptées au fur et à mesure de l'évolution de nos connaissances sur le Covid-19) :

- Désinfection des sacs mortuaires au moment de l'arrivée dans la zone d'entreposage temporaire.
- Insertion du sac mortuaire contenant la dépouille dans un deuxième sac.
- Désinfection de la surface extérieure du sac après la procédure d'identification ou l'autopsie.
- Port de deux paires de gants superposées (gants en nitrile par-dessus) pour tout le personnel lors de la manipulation des sacs mortuaires ou des restes humains, afin de réduire le risque de contamination croisée.
- Enregistrement de tous les déplacements de dépouilles à l'intérieur de la zone d'entreposage temporaire et application stricte, en tout temps, des protocoles de santé et de sécurité. La communication doit aussi être possible en permanence entre la zone d'entreposage temporaire et l'équipe qui coordonne l'ensemble du processus.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES SUR L'INHUMATION OU L'INCINÉRATION DES DÉPOUILLES / LA RESTITUTION AUX FAMILLES

- Si la dépouille doit être transportée, le sac mortuaire contenant la dépouille doit être placé dans un second sac mortuaire. (Si la dépouille est déjà dans deux sacs mortuaires, le sac externe doit être remplacé par un nouveau sac.) Le sac externe doit être désinfecté avec soin avant que le corps ne quitte le site.
- Il faut éviter toute incinération de restes humains non identifiés ; l'inhumation dans des tombes individuelles est la méthode recommandée. Il convient toutefois de veiller à ce que les écoulements issus des sites d'inhumation qui accueillent des restes humains en décomposition soient correc-



COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

tement gérés pour éviter de contaminer les nappes phréatiques. Les corps doivent être inhumés dans leurs sacs mortuaires respectifs (avec ou sans cercueil), ce qui facilitera leur récupération et leur examen ultérieurs en cas de besoin (par exemple à des fins d'identification) et permettra par la même occasion d'éliminer les sacs mortuaires de manière sûre.

- Pour plus d'information à ce sujet, consulter l'annexe 7 de [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants](#).
- Les effets personnels des personnes décédées du Covid-19 peuvent présenter un risque de contamination croisée. Il convient de réfléchir à la possibilité de décontaminer ces objets avant de les remettre aux proches, pour éviter toute contamination et tout risque sanitaire connexe. Lorsqu'il n'est pas possible de désinfecter les effets personnels, il peut être judicieux de les stocker pour les remettre ultérieurement aux proches en toute sécurité, plutôt que de les leur restituer immédiatement. Si la décision est prise de détruire ces objets comme des déchets contaminés, ils doivent être dûment enregistrés, et les motifs de la décision seront aussi consignés par écrit.

REMARQUES SUR LES PROCÉDURES DE DÉSINFECTION

- Les procédures de désinfection peuvent être divisées en deux catégories : celles concernant le personnel responsable de la gestion des dépouilles (et son équipement) et celles concernant les dépouilles elles-mêmes. La désinfection a pour objectifs de préserver la santé et la sécurité des personnes qui manipulent les dépouilles et d'empêcher toute contamination évitable.
- Le processus de planification devrait établir quelles sont les procédures de désinfection les plus efficaces, y compris les processus de gestion des déchets générés pendant la décontamination.
- La méthode recommandée consiste à placer les dépouilles dans deux sacs mortuaires sur le lieu de prise en charge et de désinfecter le sac externe.
- Il n'est pas conseillé de désinfecter la dépouille, principalement parce que les corps peuvent émettre du virus par des aérosols ou des gouttelettes issus du système respiratoire ou d'autres fluides. En outre, une désinfection énergique du corps ou de parties du corps pourrait détruire des éléments de preuve forensiques ou faire disparaître des signes particuliers, rendant l'identification plus difficile.
- La désinfection des sacs mortuaires devrait suivre les procédures standards pour le Covid-19 et utiliser les produits désinfectants recommandés.
- Les procédures de désinfection pour le personnel devraient respecter la méthode définie pour l'équipement de protection individuelle porté.
- Avant de déplacer tout équipement de la zone d'entreposage temporaire (une fois la désinfection terminée), il convient de s'assurer qu'il ne présente pas de risque de contamination croisée.
- Tout équipement qui ne peut être désinfecté doit être détruit comme un déchet infecté, en appliquant les procédures standard de biosécurité, qui exigent généralement un stockage, un transport et une incinération sous contrôle.



COVID-19 :
ORIENTATIONS GÉNÉRALES
POUR LA GESTION
DES DÉPOUILLES MORTELLES
 UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

DEUXIÈME PARTIE

REPONSE À LONG TERME À LA HAUSSE DES DÉCÈS CAUSÉE PAR LE COVID-19

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉCÈS MASSIFS

Le risque est élevé de voir une hausse importante et rapide du nombre de décès submerger les capacités locales, du fait de la pression supplémentaire sur les systèmes de santé et de médecine légale, ainsi que sur les autres fournisseurs de services qui jouent un rôle dans la gestion des dépouilles. Si le nombre de personnes infectées est important, il est possible que tous les patients ne puissent recevoir une attention médicale, ce qui pourrait conduire à des décès de personnes non diagnostiquées, exigeant, de ce fait, une intervention médico-légale. **Cette section contient des orientations à l'intention des décideurs et des responsables des institutions compétentes pour la planification d'une réponse à une augmentation potentielle du nombre de décès qui excéderait les capacités normales.** Ces orientations doivent être lues en parallèle avec les annexes 4 et 5 de l'ouvrage [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants](#).

On trouvera ci-dessous un certain nombre de points essentiels qui doivent être abordés par les ministères de la santé, de la justice, de l'intérieur, des affaires étrangères, les cabinets des ministres, les chefs de gouvernement et, là où ils existent, les bureaux de gestion des catastrophes, lors de la mise en œuvre d'un plan de gestion des décès massifs (en tant que composante d'un plan national de gestion des situations d'urgence) ou en l'absence d'un tel plan. Si un centre de coordination de la gestion des crises existe, il devrait être mobilisé afin de coordonner l'intervention d'urgence, y compris la gestion des dépouilles mortelles. En l'absence d'un centre de coordination de la gestion des crises, ou si le centre n'a pas incorporé la gestion des dépouilles mortelles dans son plan d'intervention, **un groupe de coordination regroupant les principaux représentants des principales institutions compétentes devrait être créé.** Les services médico-légaux ou forensiques expérimentés en matière de gestion des dépouilles mortelles, y compris des dépouilles infectées, dans les situations d'urgence, devraient être consultés et associés à la conception et à la mise en œuvre des plans de préparation. Le présent document se concentre sur les circonstances spécifiques aux décès massifs causés par des maladies infectieuses comme le Covid-19, mais la plupart des recommandations ci-après devraient être intégrées à un plan existant de gestion des décès massifs.

En l'absence d'un plan d'urgence, on trouvera ci-dessous des orientations générales sur les éléments essentiels d'un plan de gestion des décès massifs. Des mesures concrètes fondées sur les étapes du processus de gestion des dépouilles sont aussi recommandées afin de pouvoir faire face rapidement, de manière intégrée et globale, à une augmentation du nombre de décès.

LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UN PLAN DE GESTION DES DÉCÈS MASSIFS

- *La doctrine et la pratique doivent sauvegarder la dignité des morts et faire preuve de respect à l'égard des personnes décédées et de leur famille.*
- *Le processus de gestion des décès doit permettre de fonctionner sous la pression d'un grand nombre de décès, tout en préservant le bien-être du personnel et des communautés touchées.*
- *Les familles des personnes décédées devraient recevoir des informations pertinentes. Il convient d'assurer une communication appropriée avec la population.*
- *Il est essentiel d'assurer une communication et une coordination permanentes et efficaces entre tous les organismes concernés et les autres fournisseurs de services.*

- Tout plan national de gestion des catastrophes doit comprendre un plan de gestion des décès massifs, élaboré en consultation avec les autorités compétentes afin d'assurer une gestion appropriée des dépouilles, de garantir la dignité et le respect des personnes décédées et de leur famille, et, d'ouvrir des enquêtes si nécessaire. Ce plan devrait constituer un cadre de coordination qui identifie les institutions et les personnes clés ainsi que leurs rôles et leurs responsabilités. Il doit être complété par des directives opérationnelles énumérant les mesures spécifiques à prendre dans le cadre des enquêtes légales sur les décès.

COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

- Le plan de gestion des décès massifs devrait définir une stratégie de communication et de coordination interinstitutionnelle pour tous les acteurs associés à la réponse. Chacune des parties sera ainsi en mesure de comprendre ses responsabilités ainsi que l'ensemble des activités et des pratiques agréées, normalisées et complémentaires, dans le respect des intérêts de toutes les parties, y compris la population.
- Le plan de gestion des décès massifs doit aussi définir les critères et les mécanismes de déclenchement du plan, ce qui englobe la législation relative aux responsabilités des diverses autorités, les stades de l'intervention ainsi que la structure de commandement et de contrôle. Le plan contribue au respect des voies hiérarchiques à tous les niveaux et par l'ensemble des acteurs dans l'exercice des responsabilités respectives de chacun.
- Les enquêtes de routine sur les décès devraient confirmer l'identité du défunt ainsi que le lieu, le moment, les circonstances et la cause du décès. Il s'agit d'une procédure normale pour tous les décès soudains, inattendus ou inexplicables, y compris les décès inattendus provoqués par une épidémie de maladie infectieuse comme le Covid-19.
- Les décès dus au Covid-19 ne se produiront pas tous dans un établissement médical. Il faut donc que les premiers intervenants qui pourraient être confrontés à des décès causés par le Covid-19 soient dûment formés et supervisés pour garantir une gestion sûre des lieux de décès.
- Les pratiques de base en matière de gestion des dépouilles sont essentielles et doivent être appliquées dans tous les cas. Elles sont particulièrement importantes en cas de hausse brutale du nombre de décès mettant sous pression le personnel et les capacités des établissements.
- La réponse doit prévoir d'accorder l'attention nécessaire aux familles des personnes décédées.
- Une stratégie de communication avec le public et avec les médias, mise en œuvre à travers des centres de communication désignés à cet effet ou par des réseaux largement accessibles, devrait permettre une information régulière, fiable et transparente de la population. Les plans et les opérations des divers organismes qui participent à la réponse doivent être décrits au moyen de bulletins d'actualité et de rapports intérimaires réguliers. Des procédures opératoires standard doivent être adoptées pour assurer le respect de la législation relative à la protection des données personnelles.
- Le plan de gestion des décès massifs ne doit pas se limiter à indiquer comment les corps doivent être manipulés ou inhumés/incinérés. Il doit aussi décrire les pratiques opérationnelles ainsi que les systèmes d'appui financiers, administratifs et logistiques qui garantissent le professionnalisme et la dignité de tous les aspects de la gestion des décès : la recherche, la récupération, l'examen, l'identification, le stockage et la restitution des dépouilles à la famille pour inhumation. Chacune de ces étapes doit donner lieu à l'établissement de documents standardisés, contenant des informations importantes qui doivent être protégées et centralisées, non seulement pour servir aux enquêtes légales, mais aussi aux fins de la planification, des opérations, de la logistique, des aspects administratifs et financiers, et de la préparation de rapports. Le plan devrait aussi décrire les politiques et procédures concernant la gestion des corps non réclamés et non identifiés, l'enregistrement du lieu où ils se trouvent et de leurs signes distinctifs pour utilisation future. Chacune des phases du plan exige une connaissance approfondie des capacités et des compétences existantes et l'identification des domaines dans lesquels des solutions doivent encore être trouvées.
- Le plan de gestion des décès massifs doit décrire les exigences en matière de santé et sécurité au travail qui protègent les premiers intervenants et les praticiens. Il doit définir les critères d'évaluation des risques et établir un mécanisme permettant d'informer les premiers intervenants sur la manière de limiter le risque d'infection qu'ils encourent durant des épidémies de maladies infectieuses. Le plan doit aussi prévoir la formation des premiers intervenants, du personnel funéraire, des techniciens de laboratoire et des autres personnes appelées à manipuler des dépouilles sur les mesures contre la contamination, les équipements de sécurité et les équipements de protection individuelle. Il doit aussi insister sur l'importance de communiquer des informations sur la sécurité aux familles et aux communautés dans lesquelles des corps infectés ont été récupérés, afin de limiter la contamination.
- Il est **vivement déconseillé** d'inhumer les corps dans des fosses communes, qui sont souvent le signe d'une mauvaise planification de la part des autorités et qui manifestent un manque de respect des vœux, des coutumes et des rites religieux des familles et des communautés. Les tombes individuelles permettent de garantir le respect et la dignité des défunts et permettent de localiser plus



**COVID-19 :
ORIENTATIONS GÉNÉRALES
POUR LA GESTION
DES DÉPOUILLES MORTELLES**
UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

facilement les restes humains. Toutefois, les inhumations individuelles exigent une planification qui requiert la collaboration entre les autorités, les autres parties concernées — établissements funéraires, crématoriums et cimetières — et surtout les familles.

- Les événements qui provoquent des décès massifs entraînent souvent des décès de ressortissants étrangers. Il est important d'appliquer les meilleures pratiques et procédures reconnues au plan international pour favoriser la gestion digne et professionnelle des morts et d'assurer une communication respectueuse avec des personnes de diverses origines, cultures et religions. Le respect des procédures administratives et juridiques parfois complexes des gouvernements étrangers en matière de rapatriement des corps ou de notification du décès aux parents à l'étranger s'en trouvera facilité. Il se peut que le transport international de dépouilles doive être retardé jusqu'au moment où l'infection n'est plus considérée comme transmissible. Les compagnies aériennes qui seront chargées du transport des corps doivent être associées aux activités de planification.

1. GESTION ET COORDINATION

- Identifiez le ministère ou le département responsable de coordonner la réponse gouvernementale.
- Identifiez une personne de contact au sein de chaque organisme, y compris les services médico-légaux et forensiques ainsi que les autres fournisseurs de services responsables de la gestion des décès et des contacts avec les familles, et précisez les rôles et les responsabilités concernant les diverses phases de la gestion des dépouilles, telles que la récupération et le transport, l'autopsie (si nécessaire), l'identification, le stockage et l'évacuation ou la restitution aux familles et l'inhumation, l'enregistrement des décès l'information et l'attention aux familles.
- Créez un groupe de coordination à vocation interinstitutionnelle. Pour garantir une réponse réellement intégrée, il est important que ce groupe réunisse les administrateurs des hôpitaux, les autorités religieuses, les services municipaux, les cimetières et les crématoriums. Le secteur privé, même s'il ne participe pas directement au processus de planification, représente une ressource essentielle et devrait être associé à ce processus dans toute la mesure possible, autant que l'autorise la réglementation locale.
- Veillez à ce que des mesures appropriées soient prises pour couvrir tous les aspects du processus de gestion des dépouilles humaines, sans oublier les besoins des services chargés de l'application des lois dans les cas qui exigent une enquête.
- Les autorités locales devraient veiller à ce que toute participation de volontaires ou d'entreprises privées se fasse dans le respect des procédures en vigueur.
- Il est important d'avoir une bonne vision d'ensemble des capacités locales en matière de gestion des décès, principalement en ce qui concerne le transport, le stockage et l'inhumation/incinération des dépouilles, à titre de point de départ pour arrêter les étapes suivantes de la démarche interinstitutionnelle.
- Veillez à ce que des capacités suffisantes soient en place en termes d'infrastructure, de personnel, de matériel et d'équipements de protection individuelle afin de pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de morts. Si les capacités sont insuffisantes, le groupe de coordination devrait trouver des options de remplacement pour obtenir l'appui nécessaire.
- Veillez à ce que le personnel de direction ou de coordination des diverses institutions concernées donne des instructions claires sur les procédures et les recommandations relatives à la gestion des corps.
- La gestion des dépouilles mortelles, en particulier le transport des corps, peut soulever des problèmes supplémentaires de santé et de sécurité pour le personnel, comme la charge physique que représente la manipulation de corps, exigeant de soulever de manière répétée des poids importants, l'exposition prolongée à des températures basses et à des matières dangereuses, sans oublier le traumatisme psychologique. Il convient de répondre aux besoins du personnel travaillant dans ces conditions et de lui fournir un appui approprié.
- Toute activité en rapport avec la gestion de décès dus, ou soupçonnés d'être dus, au Covid-19 doit être précédée d'une évaluation préliminaire et d'une estimation des risques. L'évaluation préliminaire doit inclure le nombre, l'emplacement et l'état des corps, y compris leur statut Covid-19.



COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

2. RÉCUPÉRATION ET TRANSPORT DES DÉPOUILLES

En cas d'augmentation du nombre de décès, les transports de dépouilles entre les habitations, les hôpitaux, les morgues, les cimetières et les lieux de stockage des corps exigeront un personnel nombreux pour la manipulation des corps et la conduite des véhicules. Les dispositions concernant le transport des corps doivent tenir compte des aspects suivants :

- Que dit la législation en vigueur, y compris en matière de santé et de sécurité au travail ?
- Qui est responsable du transport des corps ?
- Les capacités sont-elles suffisantes ?
- La police ou les autorités judiciaires sont-elles concernées ?
- Où doivent être amenés les corps confirmés ou soupçonnés positifs au Covid-19 ? Y a-t-il une morgue ou un établissement funéraire spécialement désignés à cet effet ?
- Quelle est la capacité maximale actuelle de transport de corps ? Identifiez les ressources complémentaires qui pourraient être nécessaires en termes de véhicules, d'infrastructure, de matériel et de personnel.
- Quelles sont les autres ressources auxquelles faire appel si les capacités actuelles sont dépassées ? Veillez à ce que les acteurs concernés comprennent le rôle qui leur incombe dans l'ensemble des mesures de réponse⁷. Ces acteurs connaissent-ils et comprennent-ils bien les mesures de sécurité et les précautions requises ?
- Ces ressources complémentaires bénéficient-elles de la couverture d'assurance nécessaire ?
- En ce qui concerne les procédures recommandées de manipulation des corps, voir « Recommandations techniques aux personnes appelées à manipuler les corps », p. 4.

3. CERTIFICATS DE DÉCÈS ET ENREGISTREMENT DES DÉCÈS

- Que dit la réglementation en vigueur ? Y a-t-il des orientations ou des règlements spécifiques qui s'appliquent en cas de pandémie ? À titre d'exemple, en temps normal, les décès sont constatés par un médecin ; qui atteste officiellement d'un décès en l'absence de témoin, comme lorsqu'une personne décède à domicile, avec suspicion de Covid-19 ? Une autopsie est-elle requise ?
- En cas de décès en détention, quelles sont les règles applicables ? Envisagez de collaborer avec les services de police et les autres autorités pour adapter les dispositions en cas d'une augmentation importante du nombre de décès.
- Qui est responsable de délivrer le certificat de décès et d'enregistrer les décès ?
- Les services concernés ont-ils les capacités nécessaires pour faire face à une brusque augmentation du nombre de décès ? Des mesures sont-elles prévues, par exemple, pour que les médecins et les fonctionnaires soient en nombre suffisant pour signer les certificats de décès et enregistrer les décès ? N'oubliez pas que des services officiels pourraient être fermés ou avoir réduit leurs activités, que des mesures de distanciation sociale pourraient être en place, etc.

4. LES AUTOPSIES EN GÉNÉRAL ET DANS LE CADRE DU SYSTÈME MÉDICO-LÉGAL D'ENQUÊTE SUR LES DÉCÈS (MALADIE INFECTIEUSE ET CAS ORDINAIRES)

- Passer en revue la législation en vigueur touchant les maladies infectieuses (la grippe, par exemple).
- Les autorités locales devraient prendre des mesures pour assurer le maintien des services médico-légaux. Un plan d'urgence devrait être élaboré pour assurer le bon fonctionnement des services de gestion des décès, tant pour les victimes du Covid-19 que pour les autres décès, en particulier lorsque les dépouilles sont emmenées dans les mêmes locaux.
- Les familles des personnes décédées doivent être dûment informées de tout retard, des mesures prises, etc. Préparez des plans pour communiquer avec les familles des personnes décédées du Covid-19 ou d'autres causes.
- Réfléchissez à la manière d'utiliser les ressources judiciaires et forensiques avec efficacité afin d'améliorer le processus de décision dans les cas qui exigent l'attention des services médico-légaux, quelles ressources forensiques supplémentaires pourraient aider à la gestion des morts dues à la pandémie, à la façon de répartir les cas si possible, etc.

⁷ Les ressources complémentaires comprennent les établissements funéraires, les services d'ambulances privés, les premiers intervenants, la protection civile, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, les forces de police, l'armée, les sociétés de transport commerciales, les entreprises de location de véhicules à court terme, les sites sportifs, etc.



COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

5. LE STOCKAGE DES CORPS

- Il est important de bien distinguer le stockage des corps et les morgues temporaires ; leurs fonctions sont différentes. Le stockage d'urgence des corps concerne la nécessité de disposer d'un espace de stockage temporaire lorsque l'accroissement du nombre de morts dans une situation d'urgence dépasse les capacités existantes ; les morgues temporaires répondent au besoin d'infrastructures médico-légales d'appoint (par exemple dans les situations d'urgence) et incluent les salles d'autopsie et les laboratoires. Une hausse soudaine des décès causés par le Covid-19 exigera probablement des capacités supplémentaires de stockage de dépouilles, et éventuellement aussi des morgues temporaires, en fonction des circonstances et des besoins.
- Instaurez un mécanisme permettant d'identifier les locaux existants qui pourraient servir au stockage des corps, de coordonner les achats, de les doter en personnel et de gérer le stockage des dépouilles.
- Le groupe de coordination devrait être informé de tous les espaces existants pouvant servir au stockage des corps. Ces locaux peuvent se trouver dans les hôpitaux, dans les établissements funéraires publics et privés ainsi que dans les services médico-légaux. Ne pas oublier les bâtiments militaires.
- Dans certains cas, les universités peuvent disposer de capacités de stockage supplémentaires. Dans certaines villes, la morgue publique peut constituer le seul espace disponible.
- Même en cas de décision d'inhumer les corps dans les meilleurs délais, les dépouilles resteront certainement entreposées pendant un certain temps durant les démarches administratives et logistiques (par exemple en attendant la délivrance de l'acte de décès, du permis d'incinérer ou d'inhumer, les enquêtes en cours ou la notification de la famille). Il faut donc prévoir assez tôt des capacités de stockage supplémentaires.
- Même avec des capacités additionnelles, toutes les phases de la gestion des dépouilles peuvent poser des difficultés supplémentaires pendant une pandémie, car la manipulation de corps potentiellement infectés exige des mesures de précaution complémentaires. En pareil cas, les espaces supplémentaires de stockage des corps permettent de disposer d'une marge de sécurité assurant la continuité des autres phases du processus.
- Les normes minimales concernant la création d'installations temporaires de stockage comprennent des exigences comme la nécessité que les locaux soient disposés sur un seul niveau ou que le bâtiment soit doté d'un accès adapté pour le chargement et le déchargement ; la sécurité des locaux ; la possibilité d'accès 24 heures sur 24 pour les véhicules ; des entrées, sorties et fenêtres dissimulées aux médias et au public ; électricité et plomberie ; hauteur suffisante pour des étagères superposées ; locaux pour l'identification et la présentation des corps ; bureaux ; commodités pour le personnel ; installations de détente. Tenez compte en outre de caractéristiques telles que des sols étanches en béton ou avec revêtement en caoutchouc antidérapant, des surfaces faciles à nettoyer, des espaces permettant une élimination correcte des déchets, ainsi que la réglementation locale, les évaluations de risque pour l'environnement, les permis environnementaux, etc.
- Préparer une liste du matériel nécessaire au stockage temporaire des corps.
- Il est particulièrement important, durant les phases de stockage et de transport des dépouilles, que l'identification et l'étiquetage des corps soient effectués avec au moins trois identifiants, dont un code unique (par exemple : numéro du corps, date, lieu de récupération). Les sites de stockage doivent avoir un système approprié de numérotation permettant de garantir la sortie des bons corps sans retard superflu.
- Les autorités responsables doivent veiller à ce que leurs procédures opératoires respectent les recommandations relatives à la gestion des dépouilles infectieuses. En ce qui concerne la température appropriée pour le stockage des corps, voir [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants](#).

6. ZONES DE PRÉSENTATION DES CORPS AUX FAMILLES

- Il convient de prévoir une zone où les corps peuvent être présentés aux familles. Il se peut que, en raison des mesures de distanciation sociale, seuls quelques parents soient autorisés à accéder aux locaux pour remplir les documents nécessaires à l'inhumation. Il est donc important que les familles disposent d'une zone d'attente adaptée et commode, dans le respect des recommandations générales concernant les espaces publics durant la pandémie. Les locaux doivent offrir au minimum des toilettes (avec cuvettes et lavabos) adaptées aux besoins et aux croyances religieuses des personnes endeuillées, avec un personnel formé pour superviser la présentation du corps.



COVID-19 :
ORIENTATIONS GÉNÉRALES
POUR LA GESTION
DES DÉPOUILLES MORTELLES
UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

7. ÉVACUATION DES CORPS / INHUMATION / INCINÉRATION

- Le personnel des établissements funéraires est compétent en matière de manipulation et de transport de dépouilles, mais n'est soumis en règle générale à aucune obligation légale d'intervenir dans des situations d'urgence ; il peut apporter un soutien utile et opportun lorsque d'autres établissements sont débordés. Ce personnel peut aider à l'enregistrement des décès, à l'obtention des permis d'inhumer, etc. Il peut aussi mettre à disposition des locaux appropriés au stockage des corps dans ses établissements en cas de besoin.
- Il importe de passer en revue la réglementation en vigueur concernant les permis d'inhumer et d'incinérer et de veiller à ce que les autorités compétentes émettent un décret ou des instructions pour accélérer, dans toute la mesure possible, la délivrance des permis d'inhumer.
- Les cimetières doivent respecter les recommandations en matière d'inhumation applicables aux situations de catastrophe. Prenez en considération des questions telles que les procédures de délivrance des permis et les terrains disponibles. Des inhumations temporaires peuvent se révéler nécessaires.
- Pour plus d'informations à ce sujet, voir l'annexe 7 de *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants*.

8. RAPATRIEMENT DES CORPS

Si des restes humains doivent être rapatriés, il est important de bien connaître la réglementation et les procédures locales et de savoir quelles sont les autorités compétentes : consulats, services responsables des frontières et autorités du pays de destination, par exemple. Un groupe de coordination devrait prendre contact avec les autorités chargées de délivrer les autorisations de rapatriement dans les deux pays concernés. En règle générale, une attestation de non-contagion — habituellement délivrée par le légiste ou le médecin responsable — est nécessaire. Dans le cas du Covid-19, il est conseillé de définir à l'avance les procédures de rapatriement des dépouilles, afin d'accélérer le processus et d'alléger l'épreuve pour les familles à l'étranger.



COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

RÉFÉRENCES SUPPLÉMENTAIRES

Clic droit pour ouvrir les publications dans un nouvel onglet.

- CDC, *Collection and Submission of Postmortem Specimens from Deceased Persons with Known or Suspected COVID-19, March 2020 (Interim Guidance)*, CDC, Atlanta, 25 mars 2020.
- CDC, *Interim Health Recommendations for Workers Who Handle Human Remains after a Disaster*, CDC, Atlanta, 15 septembre 2008.
- European Centre for Disease Prevention and Control, *Considerations Related to the Safe Handling of Bodies of Deceased Persons with Suspected or Confirmed COVID-19*, Stockholm, 2020.
- New South Wales Government, *COVID-19 – Handling of Bodies by Funeral Directors*, April 2020: <https://www.health.nsw.gov.au/Infectious/factsheets/Pages/covid-19-funeral-directors.aspx>.
- Organisation panaméricaine de la Santé (OPS, OMS, CICR et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes. Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants (Deuxième édition)*, Genève, 2016.
- OMS, *Nouveau coronavirus (COVID-19) : conseils au grand public*, OMS, Genève, 29 avril 2020.
- OMS, *Coronavirus Disease (COVID-19) Technical Guidance: Infection Prevention and Control / WASH*, OMS, Genève (page consultée le 1er mai 2020).
- OMS, *Lutte anti-infectieuse lors de la prise en charge des patients chez lesquels on suspecte une infection par un nouveau coronavirus (nCoV) : Orientations provisoires*, OMS, Genève, 25 janvier 2020.
- Barton, L. et al., « COVID-19 autopsies, Oklahoma, USA » *American Journal of Clinical Pathology*, Vol. 153, No. 6, 10 April 2020 ; pp. 725–733: <https://doi.org/10.1093/ajcp/aqaa062>.
- Cattaneo, C., « Forensic medicine in the time of COVID-19: An editorial from Milano, Italy » *Forensic Science International*, Vol. 312, 27 avril 2020: <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2020.110308> (en voie d'impression).
- Finegan, O. et al., « International Committee of the Red Cross (ICRC): General guidance for the management of the dead related to COVID-19 », *Forensic Science International: Synergy*, Vol. 2, 2020, p.129–137: <https://doi.org/10.1016/j.fsisyn.2020.03.007>.
- Hanley, B. et al., « Autopsy in suspected COVID-19 cases », *Journal of Clinical Pathology*, Vol. 73, No. 5, 20 mars 2020 ; pp. 239–242: [doi:10.1136/jclinpath-2020-206522](https://doi.org/10.1136/jclinpath-2020-206522).
- Osborn, M. et al., *Briefing on COVID-19: Autopsy Practice Relating to Possible Cases of COVID-19*, Royal College of Pathologists, Londres, février 2020.
- Xue, Y. et al., « Perspectives on the death investigation during COVID-19 pandemic », *Forensic Science International: Synergy*, Vol. 2, 2020, p. 126–128, <https://doi.org/10.1016/j.fsisyn.2020.04.001>.

En espagnol :

- Caja Costarricense de Seguro Social, *Lineamientos para el manejo de cadáveres relacionados con la enfermedad COVID-19*, 23 marzo 2020 : <https://www.ccss.sa.cr/web/coronavirus/personal-salud>.
- Gobierno de México, *Lineamientos de manejo general y masivo de cadáveres por COVID 19 (SARS CoV-2) en México*, 21 abril 2020: <https://www.aps.cdmx.gob.mx/comunicacion/nota/lineamientos-de-manejo-general-y-masivo-de-cadaveres-por-covid-19-sars-cov-2-en-mexico>.

ANNEXE : QUESTIONS PRATIQUES ESSENTIELLES POUR ÉVALUER RAPIDEMENT LES SYSTÈMES SANITAIRES ET MÉDICO-LÉGAUX EN PLACE AFIN DE FAIRE FACE À UNE HAUSSE DU NOMBRE DE DÉCÈS⁸

- Existe-t-il un plan de gestion des décès massifs, ou d'autres orientations en matière de gestion des dépouilles, qui permettent d'encadrer une réponse interinstitutionnelle à une hausse de la mortalité due au Covid-19 ?
- Avez-vous l'appui du ministère de la Santé, du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur, du cabinet des ministres, du chef du gouvernement et du département de gestion des catastrophes pour activer le plan de gestion des décès massifs, dans le cadre d'un plan national de gestion des catastrophes, ou pour préparer un plan d'urgence ?
- Quels sont les organismes qui seraient chargés de réagir en cas de hausse brutale du nombre des décès causée par un événement de grande ampleur ou de longue durée, et quel serait l'organisme chef de file qui serait chargé de prendre les devants pour assurer la coordination des activités afin de formuler un plan et de l'exécuter ?

⁸ Ces questions peuvent aussi servir à évaluer les réponses des centres de détention en cas de hausse soudaine du nombre de morts en détention due à la pandémie.

COVID-19 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA GESTION DES DÉPOUILLES MORTELLES

UNITÉ FORENSIQUE DU CICR

- Quelles sont les capacités et les compétences actuelles de tous les organismes concernés par la gestion des décès ?
- Quel est le pourcentage d'augmentation des décès à partir duquel les capacités actuelles des organismes responsables seraient dépassées et qui déclencherait la mise en œuvre du plan ?
- Le personnel actuel est-il dûment formé aux mesures de sécurité ? Est-il doté des équipements de protection individuelle appropriés pour faire face à une hausse brutale des cas de maladie infectieuse ? Est-il assuré en cas de blessure et de décès ?
- Des arrangements ont-ils été conclus avec des organismes non gouvernementaux et avec le secteur privé pour garantir un appui additionnel et pour acheter des équipements supplémentaires ?
- Le plan met-il l'accent sur une gestion digne et professionnelle des dépouilles humaines et sur une communication respectueuse avec les familles et les communautés touchées ainsi que sur le respect de leurs volontés ?
- Le personnel chargé de l'application des lois et le personnel médico-légal disposent-ils des ressources supplémentaires permettant de garantir que tous les décès inattendus feront l'objet d'une enquête approfondie, même pendant une épidémie de maladie infectieuse ?
- Le plan contient-il des indications sur le respect de la législation relative à la protection des données personnelles ?
- Les familles, les communautés et les médias pourront-ils compter sur des informations régulières, fiables et transparentes, émanant de sources compétentes, représentant l'ensemble des organismes et des groupes qui participent à la réponse ? À qui devront-ils s'adresser pour obtenir des informations actualisées et des rapports d'étape sur les mesures de réponse ?
- Qui sera chargé de récupérer les dépouilles des personnes décédées à leur domicile ? Quelle formation et quel équipement seront-ils fournis à ces personnes pour assurer leur protection ainsi que celle des familles endeuillées pendant une épidémie de maladie infectieuse ?
- Un espace de stockage réfrigéré supplémentaire est-il disponible en cas de hausse importante du nombre de décès ?
- Quelles sont les méthodes d'étiquetage et de suivi des corps qui seront appliquées pour gérer efficacement l'afflux massif de corps dans les morgues ?
- Existe-t-il un processus standardisé de gestion des dossiers (y compris des formulaires standardisés) permettant à tous les établissements et organismes concernés de collaborer de manière cohérente au sein d'un système unique, avec centralisation de toutes les données liées à la gestion des dépouilles ?
- Comment les informations relatives au nombre de cas seront-elles centralisées pour aider à la planification et au déploiement ciblé de ressources et d'équipements supplémentaires ?
- Les cimetières et les crématoriums disposent-ils de capacités suffisantes pour faire face rapidement à la hausse du nombre de morts ?
- Quelles sont les méthodes prévues à court et à long terme en matière de gestion des corps non réclamés et non identifiés ?
- Quels sont les procédures administratives et le soutien supplémentaire permettant de garantir que les familles reçoivent les actes de décès, les permis d'inhumer, les rapports d'autopsie et les autres documents importants pour régler les questions financières, les questions de succession, etc. ?
- Qui paiera le personnel, les installations et les activités supplémentaires rendus nécessaires par un événement prolongé entraînant des décès massifs ?

Nous portons assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et protéger leur vie et leur dignité, souvent en collaboration avec nos partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous nous efforçons en outre de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.



CICR

Comité international de la Croix-Rouge

19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 6001
www.cicr.org
© CICR, Mai 2020

 facebook.com/icrc
 twitter.com/icrc
 instagram.com/icrc

Annexe 2 : Orientations visant à garantir la sécurité lors de la manipulation des corps et de la conduite des cérémonies funéraires par la communauté dans le contexte du COVID-19

En cas de flambée de COVID-19, les funérailles et les cérémonies funéraires devraient, quelle que soit la cause du décès, être systématiquement adaptées afin de faciliter la distanciation physique dans le but d'éviter la transmission du virus entre les personnes présentes.

Seuls les agents formés et équipés du matériel nécessaire peuvent toucher la dépouille d'une personne décédée du COVID-19 afin de la préparer à l'inhumation, à l'incinération ou à tout autre mode d'évacuation du corps. Les membres de la famille, les référents culturels et les responsables religieux peuvent préparer le corps s'ils sont correctement accompagnés et équipés.

La priorité pour une prise en charge des dépouilles par la communauté dans de bonnes conditions de sécurité est de préparer le corps et d'organiser des funérailles de la façon la moins intrusive possible et respectant au maximum les particularités culturelles, tout en réduisant le risque de transmission du virus responsable du COVID-19. Les activités des Sociétés nationales devraient être axées sur l'accompagnement des familles et des responsables communautaires et religieux pour qu'ils adaptent les procédures de préparation des corps et les cérémonies funéraires traditionnelles de façon à garantir la sécurité et le respect de chacun.

Des interventions comme les inhumations sans risque et dans la dignité appliquées pour les maladies à virus Ebola et à virus Marburg ne sont pas nécessaires dans le contexte du COVID-19. Là où il n'est pas habituel de faire appel à des services mortuaires ou là où ces services sont difficilement accessibles, les Sociétés nationales peuvent être appelées à apporter leur soutien aux familles, aux responsables religieux et aux responsables communautaires afin de préparer les dépouilles des cas suspects de COVID-19 avant inhumation ou incinération. Ces activités n'ont pas la même portée ni la même échelle que le programme des inhumations sans risque et dans la dignité ; elles doivent principalement se concentrer sur l'appui aux personnes assurant traditionnellement la préparation des corps et la conduite des cérémonies funéraires pour qu'elles continuent à travailler en toute sécurité. Vous trouverez des orientations sur la participation directe des différents acteurs des inhumations à l'annexe 1 – [« Orientations générales pour la gestion des dépouilles mortelles : Intervention de longue durée face à une augmentation des décès due au COVID-19 \(Lignes directrices pour la préparation d'un plan de gestion des décès massifs\) »](#).

Principes directeurs pour garantir la sécurité lors de la manipulation des dépouilles mortelles et de la conduite des cérémonies funéraires par la communauté pendant les flambées de COVID-19

Travailler en coordination

- Il est impératif de travailler en coordination et de communiquer avec les autres acteurs prenant part aux opérations à tous les niveaux (pays, district, province), ainsi que de se poser les quatre questions clés : Qui ? Quoi ? Quand ? Où ?
- L'organisation chargée d'appuyer les communautés dans la manipulation des dépouilles mortelles et la conduite des cérémonies funéraires dans le cadre du COVID-19 doit particulièrement veiller à collaborer avec les acteurs responsables de la surveillance, de la communication sur les risques et la mobilisation communautaire, du soutien psychosocial, des diagnostics (laboratoires), de la prise en charge des cas, ainsi que de la prévention et de la lutte anti-infectieuse. Elle doit également être en contact avec les autres acteurs aidant à la gestion des dépouilles mortelles.

Protéger les agents et les communautés

- Le potentiel de transmission du COVID-19 par une personne infectée ne peut pas être ignoré lorsque la manipulation d'une dépouille génère des aérosols et/ou des gouttelettes.
- La manipulation du corps d'un cas suspect ou confirmé de COVID-19 peut entraîner un certain risque de transmission. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de porter un EPI complet ou de former des équipes spécialisées dans les inhumations sans risque et dans la dignité, comme c'est le cas lors des flambées de maladies à virus Ebola ou Marburg.
- Afin de réduire le risque de transmission associé à la préparation des corps et aux funérailles, il convient d'accompagner et d'équiper les membres de la famille, les chefs traditionnels, les responsables religieux et les autres personnes prenant habituellement part à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires au niveau communautaire pour que la sécurité soit garantie lors des différentes activités. Il peut s'agir de modifier la préparation des corps afin de réduire la possibilité que des procédures génèrent des aérosols, ainsi que de modifier la préparation traditionnelle et les pratiques funéraires pour faciliter la distanciation physique.
- Il convient de veiller au bien-être des personnes prenant part à la préparation des corps qui doivent, tout comme celles qui jouent un rôle dans les cérémonies funéraires, pouvoir bénéficier d'un soutien psychosocial.

Faire participer et mobiliser les communautés

- Pour porter ses fruits, toute stratégie visant à adapter ce qui se fait traditionnellement en matière de préparation des corps et de cérémonies funéraires doit s'inscrire dans une stratégie plus large de mobilisation des communautés, car il est essentiel de comprendre les communautés et de communiquer efficacement pour garantir l'acceptation des propositions et une adaptation produisant l'effet escompté.
- La peur et le désarroi, les fausses informations et les perceptions erronées concernant le COVID-19, ainsi que les mesures nécessaires de lutte contre l'épidémie peuvent pousser les membres d'une communauté à rejeter les adaptations des pratiques traditionnelles en matière de préparation des corps et de funérailles. Pour obtenir l'assentiment des communautés, les volontaires chargés de les mobiliser adoptent une stratégie qui repose sur la communication avec les membres de la communauté ainsi que sur des explications concernant la maladie et les mesures de prévention nécessaires. Les volontaires chargés de la mobilisation des communautés sont en mesure de donner aux familles et aux membres de la communauté des informations objectives sur la préparation adaptée des corps et sur les cérémonies funéraires respectant la distanciation physique ; ils peuvent également écouter leurs inquiétudes et perceptions erronées sur la manipulation des dépouilles, et y apporter une réponse.
- Si les personnes chargées de la formation à la préparation des corps comprennent les facteurs qui poussent une communauté à résister aux modifications apportées aux pratiques traditionnelles ou au contraire à les accepter, elles seront davantage en mesure d'adapter les procédures de préparation des corps et les pratiques funéraires traditionnelles, et d'appliquer ces adaptations sans heurter les familles et les communautés touchées.
- Il convient de recueillir et d'analyser régulièrement les commentaires des communautés, notamment les retours sur les perceptions relatives aux adaptations apportées à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires. Cela permettra d'orienter les interventions et la prestation de services, et d'encourager la mobilisation des communautés.
- Dans la mesure du possible, les chefs communautaires et les responsables religieux devraient être associés avant, pendant et après l'intervention visant à appuyer la modification de la préparation des corps et des cérémonies funéraires. Les sections des Sociétés nationales doivent collaborer avec les autorités confessionnelles et traditionnelles locales, qui peuvent aider à l'accompagnement des familles et mener à bien des rituels de substitution le cas échéant.

Pendant la cérémonie funéraire et/ou l'évacuation du corps

- Il convient de faire preuve de compassion à l'égard des personnes endeuillées. Elles doivent avoir la possibilité de pleurer leur proche décédé et d'honorer sa vie. Le défunt et les personnes endeuillées doivent toujours être respectés.
- Les membres de la famille doivent être autorisés à prendre part à des cérémonies funéraires, à des inhumations et à des incinérations adaptées pour les cas suspects et

confirmés de COVID-19, à condition qu'il soit possible de maintenir la distanciation physique entre les participants.

Prévoir et mettre en place des activités dans le cadre du COVID-19 afin d'appuyer la gestion par les communautés des dépouilles mortelles

- Des approches visant à faciliter des procédures adaptées pour la préparation des corps et les cérémonies funéraires dans le cadre du COVID-19 doivent être envisagées dans les plans de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence afin de faire face aux flambées de cette maladie.
- La préparation et la planification comprennent les étapes suivantes :
 - Déterminer les acteurs qui prodigueront les conseils, apporteront le soutien et fourniront l'équipement nécessaires aux membres des familles, aux chefs traditionnels et aux responsables religieux, ainsi qu'aux autres personnes qui s'occuperont de préparer des corps et d'animer des cérémonies funéraires adaptées.
 - Déterminer les acteurs susceptibles de fournir des EPI au niveau communautaire, ainsi que la chaîne d'approvisionnement connexe.
 - Déterminer à quel endroit les EPI réutilisables peuvent être désinfectés et entreposés entre deux utilisations.
 - Mobiliser les communautés et les autorités afin de définir les adaptations à apporter à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires qui seraient sans danger et répondraient aux besoins sociaux, culturels et religieux.
 - Déterminer s'il existe des liens entre, d'une part, la préparation des corps et les cérémonies funéraires, et, d'autre part, les mesures d'endiguement de l'épidémie comme la recherche des contacts et le dépistage. Si c'est le cas, de quelle façon l'information circulera-t-elle entre les autorités de santé publique et les personnes prenant part à la préparation des corps au sein des communautés ?
 - Déterminer combien de personnes chargées de la formation à la manipulation des dépouilles ou combien d'équipes d'accompagnement sont nécessaires en fonction de la population, de la démographie et de l'ampleur escomptée de l'épidémie.
 - Mettre en place une chaîne logistique et prendre des dispositions pour le stockage ou l'entreposage des EPI nécessaires, ainsi que pour la gestion des stocks. (Vérifier si des stocks ont été prépositionnés et s'il convient de mettre en place une filière d'approvisionnement locale ou internationale supplémentaire.)
 - S'assurer que des rapports sont envoyés aux autorités pour les informer des démarches effectuées par les communautés. Les Sociétés nationales devront peut-être apporter leur soutien en la matière. Le nombre de préparations de corps effectuées chaque semaine et des informations concernant les défunts, les dates de décès et les lieux d'inhumation ou d'incinération devront être précisés.

Mobilisation des communautés afin qu'elles appuient les pratiques sûres en matière de manipulation des dépouilles et de cérémonies funéraires

Objectifs

1. S'assurer que les familles et les communautés comprennent, acceptent et appuient sans réserve les procédures modifiées pour la préparation des corps avant, pendant et après la manipulation du corps, ainsi qu'à la fin des cérémonies funéraires.
2. S'assurer que les personnes endeuillées sont prises en compte, associées et respectées tout au long des procédures adaptées pour la préparation des corps et les funérailles, et qu'elles peuvent poser des questions et soulever des inquiétudes de même que recevoir des réponses.
3. Soulager le désarroi et la peur face aux pratiques adaptées pour la préparation des corps et les funérailles.
4. Associer les familles et les communautés endeuillées à la préparation du corps et au dernier hommage rendu à leur être cher.
5. Aider les communautés à faire face aux décès et à réduire la stigmatisation, tout en permettant aux membres des familles et des communautés de comprendre les risques liés au COVID-19.
6. Tenir un registre des défunts précisant la date du décès et le lieu d'inhumation/d'incinération dans le but de remonter l'information aux autorités, ainsi qu'aux fins de surveillance sanitaire, de procédures administratives et de statistiques d'état civil.

Aperçu

- Les programmes appuyant la prise en charge des dépouilles par la communauté dans de bonnes conditions de sécurité dans le cadre du COVID-19 ne peuvent porter leurs fruits que s'ils s'inscrivent dans une stratégie plus large de mobilisation des communautés.
- Il convient de communiquer avec les communautés dès le début d'une flambée de COVID-19. Cela permet aux membres de la communauté de comprendre et d'appuyer les interventions sanitaires nécessaires, y compris les adaptations apportées à la procédure habituelle de préparation des corps et aux rituels funéraires, l'utilisation d'EPI et la désinfection.
- Les chefs communautaires et les responsables religieux doivent jouer un rôle avant, pendant et après l'application des modifications apportées à la préparation des corps et aux rituels funéraires.
- Le défunt et les personnes endeuillées doivent toujours être respectés. Les personnes qui ont perdu un être cher méritent d'être traitées avec empathie. Il convient de les aider à faire leur deuil et à honorer la vie des défunts.

- Les membres de l'équipe contribuant à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires adaptées doivent saluer les familles des défunts et présenter leurs condoléances avant d'enfiler l'EPI ou d'entamer les procédures modifiées de préparation des corps.
- Le cas échéant, la préparation de la solution chlorée destinée à la désinfection du logement doit être préparée en présence des membres de la communauté afin de couper court aux mythes et aux inquiétudes concernant le processus de désinfection.
- Les membres de la famille doivent être autorisés à prendre part à la préparation du corps, aux cérémonies funéraires et à l'inhumation/l'incinération, en adaptant les procédures pour éviter de compromettre la lutte contre l'infection.
- Des mesures doivent être prises afin d'obtenir le consentement des différents acteurs pour adapter les procédures de préparation des corps et d'inhumation/d'incinération. Le rejet de ces mesures peut entraîner un mécontentement social et des agressions des équipes d'accompagnement et des organisations qui appuient des pratiques sûres de préparation des corps et de cérémonies funéraires dans le cadre du COVID-19.

Collaborer avec les communautés

Les communautés peuvent être lourdement frappées par des flambées de COVID-19. Individuellement, les personnes souffrent face à la maladie et à la perte de leurs êtres chers. La communauté pâtit plus globalement du stress et de la déstabilisation qu'entraînent les maladies et les décès en grand nombre. En outre, il arrive que les établissements scolaires et les entreprises soient fermés et que les activités publiques soient interrompues. Souvent, cela entraîne des conséquences économiques, et il peut y avoir pénurie de produits de base, dont le prix peut également augmenter. La peur et le désarroi, ainsi que les fausses informations et les perceptions erronées concernant le COVID-19 et les mesures de lutte contre la maladie peuvent pousser les communautés à rejeter les procédures adaptées pour la préparation des corps et les funérailles, ainsi que les autres interventions sanitaires.

Les volontaires prenant part à la mobilisation des communautés jouent un rôle essentiel pour expliquer et adapter les mesures de lutte contre l'épidémie afin de répondre aux besoins locaux. Ils transmettent des informations objectives et aident les membres de la communauté à comprendre la maladie et l'importance des mesures de prévention. Autre mission essentielle, ils peuvent recueillir les avis de la communauté sur les pratiques adaptées pour la préparation des corps et les funérailles, ce qui permet aux agents à l'appui d'éviter de se montrer offensants et d'adapter leurs services en conséquence.

Les agents et les volontaires chargés de la communication sur les risques et de la mobilisation communautaire renseignent les membres des communautés au sujet du COVID-19 et de ses symptômes, et leur donnent des conseils leur permettant de se protéger individuellement et collectivement. Ils sont notamment chargés de transmettre des informations sur les modifications apportées à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires. Les équipes communiquent avec les membres des communautés par radio, en apposant des affiches ou des publicités, ainsi

que lors de réunions individuelles ou collectives. Elles doivent également recueillir des informations permettant de mieux comprendre la communauté et ses préoccupations, et d'aider ainsi à adapter les services proposés aux attentes locales. Les équipes doivent obtenir l'appui et l'acceptation de la communauté pour l'amener à adapter la préparation des corps, les inhumations, les incinérations et les pratiques funéraires de façon à les rendre sûres.

Facteurs facilitants

Étapes permettant d'aider les communautés à accepter des pratiques modifiées pour la préparation des corps et les funérailles :

- S'il convient de porter en permanence un masque en tissu pour limiter le risque de transmission, les agents aidant à la préparation des corps ne devraient jamais porter un EPI complet à leur arrivée. Pour éviter que les membres de la famille et de la communauté se sentent rejetés, ils doivent voir « la personne et pas l'EPI ». Lorsqu'ils arrivent, les membres de l'équipe d'accompagnement à la préparation du corps doivent saluer les membres de la famille et leur présenter leurs condoléances, puis leur expliquer à quoi sert l'EPI avant de l'enfiler. Ces explications doivent correspondre à ce qui a été exposé en amont par les volontaires chargés de la mobilisation des communautés.
- Il convient de dialoguer avec les proches et les membres de la communauté pour comprendre les aspects des pratiques traditionnelles en matière de préparation des corps et de funérailles qui peuvent être modifiés et ceux qui doivent demeurer inchangés. Les familles doivent toujours être traitées avec respect et leurs inquiétudes doivent être écoutées avec attention.
- Avant de commencer la procédure adaptée, les dispositions exactes relatives à la préparation du corps et aux cérémonies funéraires doivent faire l'objet d'une discussion et d'un accord avec les membres de la famille et de la communauté, qui doivent les accepter. Si les familles se voient simplement exposer les tenants et aboutissants de la procédure, elles pourraient les refuser.
- Il faut expliquer aux membres de la famille et de la communauté ce qui va se produire après la préparation du corps pour l'inhumation ou l'incinération. (Par exemple, si le défunt est un cas suspect ou confirmé de COVID-19, une recherche de ses contacts pourra être effectuée.) Il convient de laisser les coordonnées de l'équipe d'accompagnement à la préparation du corps au cas où la famille aurait des questions.

Faire face aux rumeurs et aux fausses informations

Les rumeurs erronées sur les procédures adaptées pour la préparation des corps et les funérailles doivent être découvertes et démenties. Il est important d'instaurer une communication dans les deux sens avec les responsables et les membres des communautés, en particulier pour avoir connaissance des rumeurs, des idées reçues et des perceptions erronées, ainsi que des inquiétudes et des besoins de la communauté. Il est important de prendre au sérieux les perceptions erronées et de les battre en brèche à l'aide d'informations claires et exactes.

Coordination

Dès qu'une flambée de COVID-19 a été détectée, il est essentiel d'intégrer l'ensemble des éléments de l'intervention, y compris les procédures spécifiques de préparation des corps et les pratiques funéraires modifiées, et de coordonner la surveillance, la prise en charge des cas, la communication sur les risques et la mobilisation communautaire, ainsi que les autres piliers de la riposte au moyen d'une structure de coordination établie et en étroite collaboration avec les autorités.

Avec l'appui de la Fédération internationale, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent souvent un rôle important dans la préparation des corps, ainsi que dans les inhumations ou incinérations pendant les flambées de maladies infectieuses. Ces interventions doivent se faire à la demande des autorités. Dans certains cas, les Sociétés nationales peuvent être chargées de prendre les rênes des interventions. Elles devront ainsi, en plus d'accompagner les membres des familles et des communautés dans préparation des corps dans de bonnes conditions de sécurité et de l'adaptation les pratiques funéraires traditionnelles, présider et coordonner les réunions des principaux acteurs de la gestion des dépouilles, mettre sur pied des stratégies concertées en la matière, cerner les lacunes, convenir de protocoles et de bonnes pratiques, fournir des orientations, mener des actions de sensibilisation, et s'assurer que les activités de gestion des dépouilles sont correctement gérées. Si elle est amenée à prendre les rênes de la gestion des dépouilles, une Société nationale doit tenir compte de tous ces facteurs et de leur impact sur ses programmes et ses ressources humaines. Dans les pays où le Comité international de la Croix-Rouge est présent et apporte son soutien à un programme forensique, il peut appuyer la Société nationale dans ces activités et évaluations.

Coordination efficace

L'organisme chargé de coordonner les procédures adaptées pour la préparation des corps et les cérémonies funéraires doit s'acquitter des missions suivantes :

- Faire en sorte que les équipes chargées de la préparation des corps et/ou de la formation soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins, et lancer un appel afin d'obtenir davantage de ressources si ce n'est pas le cas.
- Organiser régulièrement des réunions de coordination de la gestion des dépouilles avec l'ensemble des acteurs principaux.
- S'assurer que les activités de communication sur les risques et de mobilisation communautaire décrivent avec précision les modifications apportées à la préparation des corps et aux funérailles, et insistent sur le rôle que pourraient jouer ces modifications dans l'interruption de la transmission de la maladie.
- Veiller à ce que les personnes qui recueillent les commentaires des communautés prêtent attention aux impressions, aux rumeurs, aux idées reçues et aux inquiétudes concernant les modifications apportées à la préparation des corps et aux funérailles, et à ce que ces

retours d'informations soient analysés et orientent le contenu des communications au public.

- S'assurer que la procédure de compte rendu est efficace et que les systèmes de gestion de l'information recueillent avec exactitude des données suffisantes sur les décès et l'évacuation des corps.
- Travailler en étroite collaboration avec les autorités du district, ainsi qu'avec les responsables religieux et communautaires afin de déterminer les cimetières ou les crématoriums susceptibles d'être utilisés par toutes les confessions religieuses.
- Faire rapport régulièrement sur les interventions menées par l'équipe et transmettre des informations concernant les personnes décédées, les dates de décès et les lieux d'inhumation ou d'incinération.

Adapter les rites funéraires et les pratiques religieuses

Outre les changements apportés aux pratiques de préparation des corps pour leur inhumation ou leur incinération, les services funéraires et les autres pratiques et cérémonies de deuil devront éventuellement être adaptés afin d'être effectués dans de bonnes conditions de sécurité dans le contexte d'une flambée de COVID-19 à l'échelle d'une communauté.

- Les membres de la famille et les amis pourront voir le corps une fois qu'il aura été préparé à l'inhumation ou à l'incinération, selon les coutumes. Ils ne doivent ni toucher, ni embrasser le corps et ils doivent se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après l'avoir vu. En outre, les mesures de distanciation physique doivent être strictement appliquées (deux mètres entre chaque personne, ou conformément aux directives locales concernant la distanciation physique).
- Même si les inhumations ou incinérations doivent avoir lieu rapidement, en fonction des habitudes locales, le nombre de participants doit être limité si une cérémonie est organisée. Les participants doivent respecter la distanciation physique en permanence, de même que les règles d'hygiène respiratoire et d'hygiène des mains.
- Les personnes présentant des symptômes respiratoires ne doivent pas se rendre sur le lieu où le corps est exposé, ni à la cérémonie funéraire ; s'ils le font, ils doivent au minimum porter un masque médical pour éviter de transmettre le virus à d'autres personnes.

Dans les communautés dans lesquelles une interaction physique avec le défunt (par exemple, l'embrasser ou le toucher) fait traditionnellement partie des rites funéraires, il convient de travailler avec les membres de la communauté, les responsables religieux, les référents culturels, les chefs traditionnels et les autres parties prenantes concernées afin de définir des méthodes de substitution – incluant des représentations symboliques de l'activité traditionnelle – garantissant que les besoins sociaux, culturels et religieux des défunts et de leurs familles et communautés puissent être satisfaits tout en maintenant la distanciation physique nécessaire et l'absence de contact avec la dépouille mortelle une fois celle-ci préparée pour être inhumée ou incinérée.

Adapter au contexte local les directives normalisées pour la manipulation des dépouilles mortelles et les cérémonies funéraires

Chacun doit s'efforcer de se familiariser avec la démographie de la population, ainsi qu'avec les pratiques religieuses et les traditions culturelles pertinentes pour mener à bien la préparation des corps et les cérémonies funéraires. Pour y parvenir, l'organisation qui accompagne la communauté dans la préparation des corps et la conduite des cérémonies funéraires doit demander ou mener à bien une évaluation culturelle rapide ou une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, en particulier dans les zones qui n'ont encore jamais été confrontées à une épidémie et qui ont dû adapter leurs pratiques funéraires traditionnelles. Après avoir obtenu une perspective claire de la situation, elle doit adapter aux traditions culturelles locales ses mécanismes d'appui à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires en consultation avec les communautés et les responsables religieux (voir l'appendice 1). S'il est possible de faire appel à des anthropologues, leur participation au processus pourrait apporter beaucoup (voir l'appendice 2).

Éléments à considérer :

- Il convient d'utiliser les informations obtenues lors du dernier recensement ou lors d'enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques pour comprendre les croyances religieuses, les traditions culturelles et l'état d'esprit face aux pratiques modifiées pour la préparation des corps et les cérémonies funéraires.
- Si cela n'a jamais été fait auparavant, les volontaires chargés de la mobilisation des communautés peuvent mener une rapide enquête culturelle ou sur les connaissances, les attitudes et les pratiques. Les données obtenues, qui constituent le point de départ, peuvent être utilisées pour adapter les pratiques funéraires traditionnelles. Elles doivent être complétées lors de discussions de groupe et de conversations individuelles avec les membres éminents de la communauté. (Voir l'appendice 2.)
- Les responsables confessionnels sont autorisés à célébrer des cérémonies impliquant un contact direct avec le corps du défunt. Dans ces cas-là, ils doivent porter l'EPI adapté et avoir été formés au préalable par l'équipe d'accompagnement.

Scénarios et facteurs ayant une influence

Trois grands scénarios, de plus en plus complexes et susceptibles d'entraîner une résistance des communautés, peuvent être envisagés en ce qui concerne l'appui que les Sociétés nationales peuvent apporter aux efforts d'adaptation des pratiques en matière de préparation des corps et de cérémonies funéraires. Une évaluation doit être menée avant de lancer une opération d'appui de ce type afin de déterminer les pratiques existantes en matière de manipulation des corps et de funérailles, de même que les conditions épidémiologiques ; cela permettra de choisir l'un des trois scénarios ci-dessous. Il convient de faire preuve de tact pour limiter l'impact sur les familles et les communautés endeuillées.

1. Former les chefs traditionnels, les responsables religieux et les autres acteurs habituellement chargés de la préparation des corps et des rites funéraires, et leur fournir le matériel nécessaire.

Dans les communautés dans lesquelles des personnes en particulier – par exemple les aînés, les référents culturels, les prêtres, les imams ou d’autres responsables religieux – participent systématiquement à la préparation des corps pour l’inhumation ou la crémation, la formation et la mobilisation rapides de ces acteurs sont susceptibles de réduire le risque de transmission post-mortem et lors des funérailles sans perturber excessivement les pratiques traditionnelles et sans la présence intrusive d’équipes d’accompagnement pendant les moments où s’exprime le deuil des familles et des communautés. Dans ce scénario, les personnes traditionnellement chargées de la manipulation des dépouilles devront disposer d’une filière d’approvisionnement en EPI fiable dans la communauté et pouvoir compter sur une assistance technique et des formations continues afin de s’assurer que les procédures appliquées continuent de respecter les normes minimales en matière de prévention et lutte anti-infectieuse. Le rôle des sections et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ce contexte serait d’assurer des formations initiales et continues, de fournir des EPI le cas échéant, ainsi que de s’occuper de la communication sur les risques et de la mobilisation communautaire.

- Scénario 1 : composition de l’équipe
 - Magasinier responsable des EPI
 - Instructeurs/formateurs spécialisés dans la manipulation des corps (leur nombre dépend du contexte)
 - Personnes chargées de la communication sur les risques et de la mobilisation communautaire

2. Former à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires les membres des familles ou les autres personnes prenant traditionnellement part à la gestion des dépouilles (préparation pour l’inhumation/l’incinération/l’évacuation du corps), leur fournir le matériel nécessaire et superviser les opérations.

Si les familles s’occupent habituellement de préparer elles-mêmes le corps de leurs proches pour l’inhumation ou l’incinération, ou si elles le font avec l’aide d’un large éventail d’intervenants, il pourrait être nécessaire d’orienter l’appui, le matériel et la supervision vers les familles s’occupant de la préparation des corps. Dans ce scénario, des équipes d’accompagnement au niveau communautaire peuvent faire la démonstration de techniques sûres de préparation des corps et superviser les membres de la famille afin qu’ils ne prennent pas de risques lors de la préparation du corps avant l’inhumation ou la crémation. Ces équipes peuvent également donner des conseils sur la distanciation physique et d’autres sujets pour des cérémonies funéraires sans danger. Le rôle des sections et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge serait le même que dans le scénario 1, avec en sus un groupe de volontaires formés et prêts à superviser directement la préparation des corps et, au besoin, les funérailles.

- Scénario 2 : composition de l'équipe
 - Magasinier responsable des EPI
 - Instructeurs spécialisés dans la gestion des dépouilles (leur nombre dépend du nombre de décès escompté par jour et par section de la Société nationale ou par communauté)
 - Personnes chargées de la communication sur les risques et de la mobilisation communautaire

Dans le scénario 2, les instructeurs formés à la manipulation des corps prennent contact avec les chefs traditionnels, les responsables religieux et les autres personnes chargées de la manipulation des dépouilles et leur enseignent comment préparer des corps et mener à bien des cérémonies funéraires sûres ; ils leur fournissent également des EPI depuis un entrepôt centralisé. Les instructeurs spécialisés dans la gestion des dépouilles sont présents au moment de la préparation du corps afin de fournir le matériel et de donner des conseils/des enseignements, mais ils ne participent pas directement à la préparation (c'est-à-dire qu'ils restent à deux mètres du défunt).

3. Exécuter directement les tâches.

Dans de rares cas, les équipes d'accompagnement peuvent directement préparer le corps pour l'inhumation ou l'incinération, en présence des chefs traditionnels ou des membres de la famille s'ils le souhaitent. Cette situation peut se produire en particulier en cas de décès massifs, si le défunt est inconnu ou si les autres services mortuaires ne sont pas disponibles ou débordés. Dans ce scénario, les lignes directrices établies dans le document [Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes : Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants](#) doivent être suivies en ce qui concerne la collecte d'information pour l'identification forensique ultérieure de la dépouille par les autorités et pour d'autres questions juridiques, ainsi qu'en ce qui concerne les mesures de traçabilité permettant de savoir où se trouve la dépouille et de conserver les détails relatifs au lieu de l'inhumation/de l'incinération. Vous trouverez des orientations pour la mise en application dans la partie du présent document portant sur la gestion des décès massifs (annexe 1, partie 2).

- Scénario 3 : composition de l'équipe
 - Magasinier responsable des EPI
 - Gestion de la collecte et de la communication de l'information
 - Équipes de gestion des dépouilles
 - Chef d'équipe/mobilisation communautaire
 - Personnes chargées de la manipulation des dépouilles (deux par équipe)
 - Chauffeurs
 - Autres rôles potentiels, en fonction du contexte :
 - Personnes chargées de la gestion du dépôt mortuaire

De nombreuses communautés connaissent une grande diversité religieuse, sociale ou culturelle, avec des pratiques relatives à la préparation des corps et aux rites funéraires qui peuvent être très variables, tout comme les personnes prenant part à la préparation des défunts. Dans ces cas-là, l'appui à la manipulation des dépouilles et aux cérémonies funéraires visant à réduire le risque de transmission du COVID-19 peut nécessiter de combiner le scénario 1 et le scénario 2 afin de s'assurer que toutes les familles aient accès au même niveau de protection et d'accompagnement. Les programmes d'accompagnement visant l'adoption par les communautés de pratiques sûres en matière de préparation des corps et de cérémonies funéraires doivent toujours avoir pour objectif de garantir le plus haut niveau de protection en se montrant le moins intrusif possible. Les organisations appuyant ces activités pour les cas de COVID-19 au niveau communautaire pourraient avoir un rôle à jouer dans la sensibilisation des autorités locales pour faire en sorte que les procédures de préparation des corps et de cérémonies funéraires restent conformes aux lignes directrices et ne soient pas inutilement contraignantes pour les familles, les communautés ou les organisations s'occupant de l'accompagnement.

Recrutement et formation d'instructeurs spécialisés dans la gestion des dépouilles et d'agents d'accompagnement

Il convient de déterminer le nombre d'instructeurs spécialisés dans la gestion des dépouilles et d'agents d'accompagnement qui doivent être disponibles pour appuyer la communauté touchée, ainsi que le nombre prévu de décès de cas suspects ou confirmés de COVID-19. Les volontaires doivent être recrutés et/ou formés en conséquence. Les ressources humaines nécessaires pour appuyer l'adoption par les communautés de pratiques sûres en matière de préparation des corps et de cérémonies funéraires dépendront de l'approche programmatique adoptée, comme cela a été exposé dans les trois scénarios ci-dessus.

Éléments à considérer

- Pour faire en sorte que les équipes respectent les particularités culturelles, elles doivent être composées d'agentes et d'agents d'accompagnement à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires représentant les différentes appartenances religieuses et culturelles. Il pourrait également être nécessaire d'évaluer l'âge et le sexe des membres de ces équipes d'accompagnement. Certaines sociétés, par exemple, n'autorisent pas les jeunes à effectuer les rites funéraires.
- Il faut veiller à ce que les agents d'accompagnement à la préparation des corps soient formés aux tâches qu'ils doivent accomplir et à ce qu'ils comprennent leur rôle et leurs responsabilités.
- Tous les agents d'accompagnement à la préparation des corps doivent avoir été formés à la communication sur les risques et à la mobilisation communautaire, ainsi qu'aux premiers secours psychologiques.
- Il convient de consacrer assez de temps et de ressources à la formation, et de s'assurer que les équipes reçoivent des formations et des enseignements de qualité. Des cours de remise à niveau et des scénarios d'entraînement sont nécessaires pour s'assurer que les

procédures opérationnelles normalisées sont respectées et que les équipes ont un rendement optimal.

- Il faut vérifier que les agents d'accompagnement ne souffrent pas d'une affection médicale sous-jacente ou n'appartiennent pas à une tranche d'âge qui augmenteraient le risque de maladie grave ou de décès en cas d'infection (par exemple, les personnes de plus de 60 ans ou en fonction des orientations du Ministère de la santé sur les catégories d'âge à haut risque).

Préparation des corps pour l'inhumation ou l'incinération prise en charge par la communauté

Avant la préparation des corps/la cérémonie funéraire

La famille et la communauté doivent s'assurer que chacun respecte certaines mesures :

- Se laver les mains à l'eau et au savon avant et après avoir pris part à la préparation du corps et à la cérémonie funéraire.
- Conserver une distance physique d'au moins deux mètres entre personnes qui ne vivent pas dans le même foyer.
- Sans aller à l'encontre des besoins de la famille et de la communauté en matière de deuil, limiter dans la mesure du possible le nombre de personnes présentes à la cérémonie funéraire en respectant le maximum défini dans les directives gouvernementales concernant les rassemblements.
- Envisager l'utilisation de masques en tissu pour toutes les personnes présentes lors de la préparation du corps et des funérailles, en tant que mesure permettant de lutter contre la propagation du virus.
- Les personnes présentant des symptômes respiratoires ou d'autres symptômes du COVID-19 ne devraient pas prendre part aux funérailles ou à d'autres grands rassemblements.

Préparation du corps pour l'inhumation ou l'incinération

Choix des personnes chargées de la manipulation de la dépouille

- La famille choisit les personnes qui prendront directement part à la préparation du corps. Il peut s'agir de chefs traditionnels, de responsables religieux, de membres de la famille et d'autres personnes en fonction des coutumes et des besoins sur le plan religieux, culturel ou social.
- Il est préférable de faire intervenir pour la préparation du corps les personnes ayant déjà été en contact étroit avec le défunt, en particulier celles qui partageaient le même logement pendant sa maladie, plutôt que des membres de la famille qui ne vivent pas au même endroit ou qui n'ont pas été en contact étroit avec le défunt pendant sa maladie.

- Les personnes pour qui le risque de développer des symptômes graves en cas d'infection par le COVID-19 est élevé et les populations vulnérables – notamment les personnes âgées de plus de 60 ans et celles qui ont une affection médicale, par exemple une cardiopathie, une maladie pulmonaire, du diabète ou un système immunitaire affaibli – ne doivent pas prendre directement part à la préparation du corps pour l'inhumation ou l'incinération.
- Chaque personne manipulant le corps doit porter un EPI conformément aux instructions en la matière, et devrait idéalement porter une chemise boutonnée sur l'avant qu'il est possible de retirer sans passer par la tête ou, dans le cas contraire, protéger ses vêtements à l'aide d'une blouse ou d'un tablier réutilisable au cas où il y ait des projections.
- Lorsque le décès se produit dans un établissement de santé ou un centre d'isolement pour patients COVID-19, les agents de santé ayant pris en charge ses soins doivent faciliter la préparation du corps avant de le rendre à la famille pour inhumation ou incinération. Les agents de santé doivent porter l'EPI adapté au contexte, en respectant au minimum les recommandations énoncées dans le présent guide pour les observateurs.

Préparation du corps conformément aux pratiques modifiées

- Les personnes chargées de la manipulation des dépouilles doivent éviter tout contact avec leur visage et leur bouche, avec de la nourriture ou des boissons, ou avec des ustensiles utilisés pour manger ou pour boire lorsqu'ils manipulent les corps.
- Les personnes chargées de la manipulation des dépouilles doivent éviter de toucher leurs effets personnels (y compris leur téléphone portable) avant de s'être désinfectés et d'avoir quitté la zone où le corps est manipulé ou préparé pour l'inhumation ou l'incinération.
- Les personnes chargées de la manipulation des dépouilles ne doivent entreprendre aucune autre activité pendant la manipulation ou le processus de préparation des corps.
- Elles doivent être attentives à tout facteur de risque autre que le COVID-19 qui pourrait être présent dans l'environnement et le site où a lieu la préparation du corps.
- Toute personne qui prépare un défunt (par exemple, qui fait sa toilette, l'habille, lui lave les cheveux, lui coupe les ongles ou le rase) dans la communauté doit porter des gants et un masque pour entrer en contact avec le corps (voir la section sur l'EPI).
- Pour toute activité susceptible d'entraîner des éclaboussures de liquides corporels qui pourraient causer un transfert de liquides (par exemple, le nettoyage du corps) ou des mouvements importants du corps, les yeux, le nez et la bouche doivent être protégés (par une visière ou des lunettes, et un masque médical).
- Il faut éviter tout contact entre le visage du défunt et le visage des personnes présentes. Celles qui préparent le corps ne doivent pas lui toucher le visage, ni l'embrasser.
- Dans la mesure du possible, les rituels qui impliquent de nettoyer le corps, de l'enrouler ou de le déplacer, ou toute autre manipulation importante, doivent être remplacés par des solutions adaptées sur le plan culturel, qui peuvent notamment passer par des symboles (voir l'appendice 2).

- Les vêtements portés lors de la préparation du corps doivent être immédiatement enlevés et lavés après la procédure ; il est également possible de porter un tablier ou une blouse couvrant les vêtements.
- À aucun moment des procédures invasives ne doivent être effectuées sur le corps.

Mise en bière ou enveloppement

- Si cela est adapté aux particularités culturelles, il est possible de recouvrir le corps d'un drap avant de le manipuler, de le retourner ou de l'enrouler. Des draps en plastique ou en tissu peuvent être utilisés. En cas de disponibilité, un sac mortuaire peut être utilisé si la culture le permet.
- Le corps doit être placé dans un cercueil ou enveloppé avec prudence.
- Si un cercueil est utilisé, une fois celui-ci fermé, l'extérieur doit être nettoyé au moyen d'un désinfectant (solution chlorée à 2 %) ou à l'eau savonneuse.

Après la préparation du corps

- Après avoir manipulé le corps d'un cas suspect ou confirmé de COVID-19 ou une fois la préparation terminée, les surfaces qui sont entrées en contact avec la dépouille doivent être désinfectées.
- Les mains gantées sont lavées à l'eau et au savon.
- Il faut ensuite enlever l'EPI et placer les équipements de protection réutilisables et les équipements jetables dans des sacs différents selon ce qui doit être incinéré et ce qui doit être traité comme des déchets médicaux à risque biologique.
- Les vêtements utilisés lors de la manipulation du corps doivent être retirés et lavés à l'eau chaude et au savon ; si une blouse couvrant les vêtements a été utilisée, elle doit être retirée et placée avec les équipements de protection réutilisables devant être désinfectés.
- Il convient ensuite de se relaver soigneusement les mains (les gants ayant été retirés) et les bras à l'eau et au savon.
- Des vêtements normaux peuvent être enfilés.
- Les masques en tissu utilisés par les observateurs ou couvrant le nez et la bouche du défunt doivent être immergés dans l'eau chaude et lavés au détergent ou au savon, puis être séchés au soleil. Le défunt peut également être inhumé ou incinéré avec le masque, si cela est culturellement acceptable.

Pendant les funérailles

- Il est possible d'organiser des prières et des cérémonies dans la mesure où la distance entre les personnes (deux mètres, ou selon les conseils des autorités sanitaires locales) est strictement respectée par les familles et les communautés.
- Les cas suspects ou confirmés de COVID-19 doivent rester isolés chez eux ou dans un établissement de santé en fonction des directives locales ; ils ne doivent pas assister aux funérailles.

- Toute personne présentant des symptômes respiratoires doit rester chez elle, ou porter un masque si sa présence est indispensable et ne va pas à l'encontre des directives locales.
- Les personnes asymptomatiques sont invitées à se couvrir le visage d'un tissu ou d'un masque en tissu au cas où elles auraient été infectées par le virus sans qu'aucun symptôme se manifeste.
- Il est interdit de manipuler la dépouille une fois que celle-ci a été préparée par les personnes chargées de la manipulation des dépouilles (il ne faut pas toucher le corps, le tenir, l'embrasser, ni le nettoyer).
- Si un corps se trouve dans un cercueil qui a été désinfecté sur les lieux de la préparation du corps, aucun EPI particulier n'est nécessaire pour le porter ou le déposer dans la tombe, sur le bûcher funéraire, ou dans tout autre lieu choisi comme dernière demeure, même si des gants chirurgicaux sont toujours gage de protection supplémentaire.
- Si un corps a déjà été enveloppé et sera inhumé ou incinéré sans cercueil ni sac mortuaire, des gants chirurgicaux ou des gants en caoutchouc imperméables devraient être utilisés pour placer le corps dans la tombe ou sur le bûcher funéraire.
- Il est possible pour les familles qui le souhaitent d'organiser des funérailles au cours desquelles le cercueil reste ouvert, dans la mesure où les personnes endeuillées ne touchent pas le défunt.

Nettoyage et désinfection de la chambre et des objets personnels du défunt

- Vous trouverez plus de détails dans les orientations de l'OMS² et dans la section sur la désinfection.

Sites d'inhumation ou d'incinération

- Les personnes décédées du COVID-19 peuvent et doivent être inhumées ou incinérées conformément aux coutumes et aux rituels locaux, notamment sur les terrains familiaux et dans des concessions ou cimetières officiels. Aucune précaution particulière n'est nécessaire concernant l'emplacement de la tombe ou du cimetière.
- Les procédures traditionnellement utilisées pour l'évacuation des corps, que ce soit par l'inhumation, l'incinération ou d'autres méthodes, peuvent toutes être adaptées au moyen du matériel et des orientations appropriés concernant les pratiques sans danger.
- L'incinération ne s'impose pas aux fins de lutte anti-infectieuse, et n'a pas à être utilisée s'il ne s'agit pas d'une pratique traditionnelle et/ou si cela va à l'encontre de la volonté de la famille.
- Il n'y a pas de raison de pratiquer des inhumations de masse particulièrement à cause du COVID-19.
- L'annexe 3 donne d'autres orientations sur la préparation des corps pour un entreposage de longue durée et pour leur évacuation lorsque le nombre de décès augmente.

² Nettoyage et désinfection des surfaces environnementales dans le cadre de la COVID-19, 15 mai 2020. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/332167?locale-attribute=fr&>

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Les principes des équipements de protection individuelle sont les mêmes pour toutes les maladies, même si les exigences concernant les différents niveaux d'EPI ou de protection sont déterminées en fonction de l'agent pathogène et du niveau de risque d'infection lors des activités pratiquées.
- Les EPI sont des vêtements et des équipements spécialisés que les personnes portent pour se protéger contre des substances contagieuses ou des agents pathogènes comme la tuberculose, le virus Ebola ou le VIH. Ils constituent une barrière qui empêche les liquides corporels infectés d'un défunt de transmettre une maladie infectieuse à des personnes non infectées pendant la manipulation et la préparation du corps.
- Seuls les membres de l'équipe chargée de la manipulation des dépouilles ou les membres de la communauté manipulant les défunts doivent porter l'EPI ; cela ne concerne pas le port du masque en tissu s'il est recommandé ou selon les préférences individuelles.
- L'EPI doit être enfilé et retiré sous la supervision de quelqu'un et dans le respect des procédures opérationnelles normalisées pour la maladie concernée.
- Les articles de l'EPI ne doivent pas avoir été altérés avant utilisation et ils doivent rester intacts lorsqu'ils sont enfilés ou retirés. Les EPI endommagés (par exemple les gants troués) doivent être éliminés en toute sécurité et remplacés.
- Les EPI réutilisables doivent être décontaminés et il faut vérifier qu'ils ne sont pas troués, cassés ou déchirés après chaque utilisation ; dans le cas contraire, ils doivent être remplacés.
- La finalité de l'EPI doit être clairement expliquée aux membres de la famille du défunt et à la communauté.
- Les équipements doivent être correctement éliminés dans le respect de la réglementation portant sur l'élimination des déchets biomédicaux et des substances dangereuses. Les EPI utilisés et contaminés ne doivent jamais être laissés sur place ; il faut au contraire les ramasser et les détruire.

ATTENTION

- Les yeux, le nez et la bouche sont les parties les plus vulnérables du corps. Assurez-vous de bien ajuster le masque et les lunettes, s'il est nécessaire d'en porter.
- La condensation peut devenir un gros problème avec les lunettes si celles-ci sont mal ajustées. Elle peut troubler la vision de la personne et augmente le risque de contamination (par exemple, si les lunettes sont repositionnées pendant la manipulation d'un défunt). Un spray antibuée peut permettre d'éviter la condensation. Il peut être fabriqué en mélangeant une petite quantité de liquide vaisselle avec de l'eau.
- Si une personne n'est pas en mesure d'ajuster correctement le masque ou la protection oculaire sur son visage, elle ne doit pas effectuer de procédures pour lesquelles ce niveau de protection s'impose.

Composition de l'EPI

Pour la famille, les responsables religieux et les autres personnes s’occupant de la préparation du corps de leurs proches (scénarios 1 et 2), l’EPI suivant est recommandé. Les démarches de réduction des risques à utiliser en dernier recours ne doivent être appliquées qu’en l’absence d’autre solution plus sûre, de préférence par des personnes ayant probablement déjà été exposées au virus, par exemple celles qui ont pris soin du défunt ou qui ont passé du temps dans des espaces clos avec lui. Comme c’est le cas pour toutes les personnes chargées de la manipulation des dépouilles dans le contexte du COVID-19, aucun individu ayant une affection préexistante le rendant particulièrement susceptible de développer une forme grave du COVID-19 et aucun individu de plus de 60 ans ne doit manipuler directement le corps.

Spécifications relatives aux EPI et utilisateurs d’EPI pour la préparation des corps au niveau communautaire			
Élément d’EPI	Description	Utilisateur	Démarches de réduction des risques à utiliser en dernier recours lorsque l’EPI recommandé n’est pas disponible
Masque médical (jetable)	Masque médical résistant aux éclaboussures ou masque chirurgical. Il peut comprendre un filtre ou une protection respiratoire, mais ce n’est pas une obligation.	Toute personne manipulant directement le corps lorsqu’il existe un risque d’émission d’aérosols ou d’éclaboussures.	S’il est impossible d’obtenir des masques médicaux, le défunt et les personnes préparant le corps doivent porter un masque en tissu.
Lunettes ou visière (réutilisables après désinfection)	Elles doivent être bien ajustées pour être confortables et sûres. Elles doivent être à l’épreuve de la buée ; dans le cas contraire, un spray antibuée doit être appliqué avant d’enfiler les lunettes. Elles doivent être décontaminées après chaque utilisation.	Personne chargée de la manipulation des dépouilles effectuant des procédures pouvant entraîner l’expiration de l’air contenu dans les poumons du défunt (par exemple, retournement).	S’il est impossible d’obtenir des lunettes ou des visières, il faut éviter de retourner, d’habiller ou de déshabiller le défunt, ou d’effectuer toute autre manipulation importante. Si ces manipulations sont inévitables, le défunt doit porter un masque (en tissu ou médical), tout comme les personnes effectuant les manipulations.

<p>Gants (médicaux ou en caoutchouc, résistants et réutilisables)</p>	<p>Gants en nitrile ou en latex, OU gants en caoutchouc résistants à l'eau et aux perforations. Une seule paire de gants suffit.</p>	<p>Toute personne qui touchera directement le corps du défunt.</p>	<p>S'il est impossible d'obtenir des gants, les personnes chargées de la manipulation des dépouilles doivent appliquer une hygiène stricte des mains : se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon (pendant au moins 20 secondes) avant de toucher le corps, pendant les manipulations et tout de suite après l'avoir touché. Il faut s'assurer qu'aucune personne chargée de la manipulation des dépouilles ne se touche le visage pendant la préparation du corps.</p>
<p>Blouse ou tablier réutilisable</p>	<p>Blouse enveloppante utilisée pour couvrir les vêtements de travail propres (chemise et pantalon) lors des activités médicales ou chirurgicales aseptiques.</p> <p>Les articles à privilégier et répondant aux normes sont présentés ici.</p>	<p>Toute personne manipulant directement la dépouille lorsque des éclaboussures peuvent se produire, par exemple au moment de nettoyer le corps.</p>	<p>S'il est impossible d'obtenir des tabliers ou des blouses, il convient de changer de vêtements une fois les manipulations du corps terminées, et de porter une chemise boutonnée à l'avant qu'il est possible de retirer sans passer par la tête et le visage. Un grand sac poubelle ou une bâche en plastique avec des trous pour le cou et les bras peuvent être utilisés pour protéger les personnes concernées le cas échéant.</p>
<p>Masques non médicaux</p>	<p>Les articles à privilégier et répondant aux normes sont présentés ici.</p>	<p>Toute personne qui est présente pour observer les préparations, mais à plus de deux mètres du défunt.</p>	

Dans la mesure où les corps peuvent expirer l'air contenu dans les poumons lorsqu'ils sont manipulés, il existe un faible risque que ces manipulations génèrent des aérosols et/ou des

gouttelettes, entraînant un risque de transmission du virus. Les manipulations générant des aérosols devraient être évitées autant que possible dans le respect de la culture locale mais, lorsque de telles manipulations s'imposent, un masque en tissu ou un masque médical devrait être placé sur la bouche et le nez du défunt pour les procédures suivantes :

- retournement du défunt ;
- déshabillage ou habillage du défunt ;
- autre manipulation importante du corps.

Toute procédure invasive nécessitant d'ouvrir le corps pour en sortir ou y placer quelque chose doit être remplacée par des solutions adaptées sur le plan culturel. Les annexes 1 et 2 proposent des moyens de cerner ces procédures à haut risque et de définir les solutions de substitution.

Gestion des déchets

Tous les déchets infectieux situés aux alentours d'une personne décédée du COVID-19 (cas suspect ou confirmé), de même que les déchets générés pendant la préparation de la dépouille, doivent être éliminés dans de bonnes conditions de sécurité et de façon responsable. Il convient de tout faire pour limiter les risques pour la communauté et pour les personnes qui manipulent les déchets. Après utilisation, les EPI à usage unique doivent être incinérés et les EPI réutilisables doivent être correctement décontaminés. Les EPI réutilisables contaminés doivent être placés dans deux épaisseurs de sac pour le transport.

Dans la communauté ou dans le lieu où sont évacuées les dépouilles (par exemple au cimetière ou au crématorium), un trou pour l'incinération peut être creusé et utilisé afin d'éliminer les déchets. Il convient de brûler les EPI usagés, décontaminés et emballés, ainsi que l'ensemble des déchets recueillis dans le logement du défunt. Il est également possible de brûler les EPI usagés de façon responsable et dans de bonnes conditions de sécurité à une distance raisonnable des infrastructures, ou de les ramener à la base opérationnelle ou dans un établissement de santé pour incinération. (Remarque : L'établissement concerné doit donner son accord au préalable³.) Le nettoyage des EPI réutilisables doit être effectué conformément aux instructions des fabricants pour ce qui est de l'ensemble des produits de nettoyage et de désinfection utilisés (par exemple, concentration, méthode d'application, temps de contact, etc.).

Nettoyage du domicile du défunt

Lorsqu'une personne malade expire des particules virales – par exemple, en toussant – celles-ci peuvent rester actives sur les surfaces pendant plusieurs jours⁴. Ainsi, il est important que les lieux où se sont produits des décès imputables au COVID-19 (cas suspects ou confirmés) soient nettoyés et désinfectés afin de réduire le risque pour les autres personnes du foyer. Si la personne

³ Il faut toujours s'assurer que le feu allumé pour incinérer les déchets est totalement éteint avant de quitter les lieux.

⁴ G. Kampf et al., "Persistence of coronaviruses on inanimate surfaces and their inactivation with biocidal agents", *Journal of Hospital Infection*, Vol. 104, 6 February 2020, pp. 246–251, <https://doi.org/10.1016/j.jhin.2020.01.022>

est décédée dans un établissement de santé ou dans un centre d'isolement, les agents de santé sont responsables du nettoyage. Lorsque le décès survient à domicile, les Sociétés nationales peuvent aider la famille à décontaminer et à nettoyer les lieux fréquentés par le défunt pendant sa maladie.

- L'ensemble des objets domestiques utilisés par le défunt dans les jours précédant son décès doivent être désinfectés et décontaminés. Il convient d'utiliser une solution chlorée à 0,1 % sur toutes les surfaces, et une solution à 0,5 % sur les déversements importants de liquides corporels⁵.
- La présence potentielle du SARS-CoV-2 dans les restes humains représente un risque éventuel de contamination croisée pendant un certain temps (quelques heures voire quelques jours) après le transport depuis le lieu du décès.
- Il n'est pas nécessaire de brûler ou d'éliminer d'une quelconque façon les effets personnels du défunt. Néanmoins, il convient de les manipuler en portant des gants et de les nettoyer avec un détergent, puis de les désinfecter à l'aide d'une solution avec une teneur en éthanol d'au moins 70 % ou d'eau de Javel à 0,1 % (1 000 ppm).
- Les vêtements et les autres pièces de tissu appartenant au défunt doivent être lavés à la machine dans de l'eau chaude à une température comprise entre 60 °C et 90 °C (140-194 °F) avec du détergent à lessive. S'il n'est pas possible de laver ce linge à la machine, il peut être trempé dans un grand baril contenant de l'eau chaude et du savon en utilisant un bâton pour mélanger et en veillant à ne pas éclabousser. Le baril doit ensuite être vidé à distance des sources d'eau propre, et le linge doit être trempé dans une solution chlorée à 0,05 % pendant environ 30 minutes. Enfin, la lessive doit être rincée à l'eau claire et le linge doit sécher au soleil.
- Les membres de la famille ou les personnes chargées de la manipulation des dépouilles qui s'occupent de nettoyer la chambre et la salle de bains du défunt doivent porter des gants, des lunettes et un masque, ainsi que de préférence une blouse pour protéger leurs vêtements propres.
- La chambre doit être nettoyée à l'eau et au savon ou au moyen d'un désinfectant (solution chlorée), tout comme les poignées de porte, la table de nuit, les autres meubles de la chambre, la salle de bains et les toilettes.
- Le linge de lit (draps, couverture, etc.) et les serviettes doivent être trempés dans de l'eau chaude savonneuse par un membre de la famille ou une personne chargée de la manipulation des dépouilles. Cette personne doit porter des gants d'examen pour ramasser le linge de lit et les serviettes, et se laver les mains à l'eau et au savon après avoir terminé. Le linge propre doit sécher au soleil.
- Lorsque le nettoyage est terminé, toutes les personnes y ayant pris part doivent se laver les mains à l'eau et au savon.

⁵ Veuillez vous référer aux orientations de l'OMS sur le nettoyage et la désinfection des surfaces environnementales dans le cadre de la COVID-19 pour des précisions concernant la concentration et l'utilisation des solutions chlorées en fonction du contexte :

<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332167/WHO-2019-nCoV-Disinfection-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Appendice 1. Processus d'enquête visant à trouver des rituels de substitution adaptés pour la préparation des corps

Ce processus d'enquête vise à définir des rituels de substitution respectant les procédures opérationnelles normalisées en tenant compte des évaluations culturelles rapides, des enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques, et des enseignements tirés de l'expérience.

1. ÉTUDE THÉORIQUE	
1.1 Analyse des données démographiques, sociales, religieuses et culturelles de base	Déterminez les caractéristiques principales, les différentes ethnies, les pratiques culturelles, les différentes religions pratiquées et le nombre d'habitants, ainsi que le lieu où ils habitent, leur âge, leur sexe, leur taux d'alphabétisation, l'accès à l'information, les canaux utilisés par la communauté et les relations de confiance.
1.2 Analyse documentaire de la recherche existante	Dressez la liste des flambées précédentes, des ressources disponibles pour la gestion des dépouilles, des règlements pertinents, ainsi que des enquêtes culturelles/sur les connaissances, les attitudes et les pratiques précédemment effectuées dans la zone.
2. CONSULTATION	
2.1 Cerner les parties prenantes potentielles	Obtenez des informations sur les procédures appliquées pour la préparation des corps et les funérailles auprès de différentes personnes dans différentes communautés, notamment des responsables confessionnels et communautaires, des femmes, des agents du changement, des aînés, des guérisseurs traditionnels et les autorités locales (voir l'appendice 2). Déterminez des rituels ou des procédures de substitution respectant les pratiques religieuses et culturelles, mais n'allant pas à l'encontre de la lutte anti-infectieuse. Ces rituels et procédures peuvent être utilisés lorsque les rites funéraires traditionnels ne peuvent pas être appliqués.
2.2 Prendre contact avec les parties prenantes et les consulter	Préparez soigneusement la rencontre. Tenez compte des sensibilités religieuses et culturelles, des hiérarchies au sein de la communauté, des inquiétudes et des préoccupations de la communauté, ainsi que des rumeurs.

3. DOCUMENTATION	
3.1 Décrire l'objectif d'une brève enquête culturelle ou sur les connaissances, les attitudes et les pratiques	Expliquez aux parties prenantes que l'objectif est de comprendre les rites funéraires, les croyances religieuses et les structures communautaires qui prévalent localement afin d'en tenir compte au moment d'adopter des rituels de substitution dans le cadre d'une stratégie de contrôle et d'endiguement de l'épidémie.
3.2 Répertorier et décrire les principales pratiques culturelles de la communauté	Demandez aux parties prenantes de décrire la valeur qu'elles attachent aux pratiques culturelles lors des cérémonies funéraires et des décès (par exemple, droits découlant du mariage et de la filiation). Demandez-leur quelles pratiques seraient à inclure dans les rituels de substitution et lesquelles seraient à suspendre jusqu'à la fin de la flambée épidémique. N'oubliez pas que les valeurs et les pratiques culturelles peuvent varier d'une communauté à l'autre au sein d'une zone touchée par la même flambée.
3.3 Résumer les grandes conclusions	Rédigez un résumé. Quelles sont les valeurs les plus importantes ? Des rituels de substitution ont-ils déjà été adoptés auparavant ? Si ce n'est pas le cas, quels rituels de substitution pourraient être acceptables ?
3.4 Répertorier et décrire les principales pratiques religieuses des communautés	Priez les parties prenantes de vous décrire les valeurs associées à la préparation des corps et aux rites funéraires. Demandez-leur quelles pratiques de substitution seraient acceptables pour la communauté et lesquelles ne seraient pas envisageables.
3.5 Résumer les grandes conclusions	Rédigez un résumé. S'il est arrivé par le passé que certaines pratiques religieuses soient remplacées lors des funérailles, cela a-t-il été bien accepté ? Dans le cas contraire, quels rituels ou pratiques seraient plus acceptables pour la communauté ?
3.6 Faire des copies des documents à l'appui	Faites des copies des documents pertinents, des enregistrements, des vidéos, etc.
4. ACTION	

<p>4.1 Recommander des rituels de substitution qui pourront être acceptés pendant la flambée</p>	<p>Étayer vos conclusions. Lorsque la communauté a déjà connu des flambées de maladies infectieuses nécessitant d'adapter la préparation des corps et les cérémonies funéraires, proposez des moyens d'améliorer les rituels de substitution et les adaptations apportées à la préparation des corps et aux cérémonies funéraires. Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience ? Lorsqu'aucune flambée épidémique ne s'est encore produite, proposez des rituels de substitution qui devraient, d'après vous, pouvoir être acceptés par la communauté.</p>
<p>4.2 Revenir aux traditions en matière de préparation des corps et de rites funéraires une fois la flambée officiellement terminée</p>	<p>Rassemblez les informations collectées lors des flambées précédentes ayant nécessité d'adapter la préparation des corps et les cérémonies funéraires (par exemple, choléra, Ebola, Marburg). Recueillez également les enseignements tirés de l'expérience, les procédures opérationnelles normalisées, les lignes directrices, ainsi que les données concernant le mode d'inhumation des défunts, le mode de notification des décès et le mode de signalement pour un accompagnement à la manipulation du corps.</p>

Appendice 2. Pratiques locales pour la préparation des corps et les cérémonies funéraires : questions ouvertes⁶

Introduction [à lire à voix haute à l'interlocuteur]

« Je souhaiterais parler d'une question délicate avec vous. Il est important pour nous de comprendre la situation actuelle à [lieu de la flambée]. N'oubliez pas que vos réponses sont confidentielles et qu'il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse. Si vous ne souhaitez pas répondre à l'une de ces questions, ce n'est pas un problème. Si vous souhaitez faire une pause à un moment ou à un autre, n'hésitez pas à me le dire. Merci d'avance pour votre aide et pour vos réponses à ces questions. »

Question

1. Lorsque quelqu'un meurt, qui est informé du décès ? Qui faut-il informer en premier lieu ?
2. Qui confirme le décès (personnel paramédical, médecin, médecin agréé) ?
3. Les forces de l'ordre doivent-elles être appelées pour enquêter sur le décès ? Combien de temps s'écoule entre un décès et l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ?
4. Où le corps est-il conservé avant d'être préparé pour les funérailles ? (Proposition : à domicile, dans un funérarium, à l'hôpital ou dans un centre de santé.)
5. De quelle façon le corps est-il préparé pour l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ? Qui prépare le corps ? (Proposition : nettoyage, habillage, embellissement, pulvérisation de parfum, contact.)
6. Comment se passent habituellement l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ? (Proposition : que se passe-t-il avant, pendant et après les rites funéraires ?)
7. Qui est présent pendant l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ? De quelle façon le corps est-il manipulé pendant l'inhumation/l'incinération ou les cérémonies funéraires ?
8. Qui manipule le corps ? (Proposition : cela comprend les contacts physiques ; il faut demander les rapports avec le défunt.)
9. Serait-il acceptable de prélever un échantillon pour le dépistage du COVID-19 [actuellement, écouvillonnage nasopharyngé] sur un défunt ?
10. Le cas échéant, dans quoi le corps est-il inhumé ? (Proposition : cercueil, linceul, feuilles, restes de la hutte du défunt.)
11. Les inhumations/incinérations ou les funérailles varient-elles d'une personne à l'autre ? Si oui, de quelle façon ? (Proposition : hommes/femmes, enfants, statut social élevé, groupes ethniques ou religieux différents, femmes enceintes.)
12. À quel endroit les défunts sont-ils habituellement inhumés ? Pourquoi ? (Proposition : lieu d'origine ou de résidence du défunt, même s'il s'agit d'un autre village ou d'une autre ville.)
13. Si le corps d'une personne doit être déplacé pour être inhumé/incinéré, comment est effectué le transfert ? (Proposition : comment, par qui, quel mode de transport, que se passe-t-il sur le trajet ?)

⁶ Adapté de : Bedford, J., SSHAP – Local Burial and Mourning Practices: Open-Ended Questions (UNICEF, IDS and Anthrologica, 2018.

14. Outre l'inhumation/l'incinération ou les funérailles en elles-mêmes, est-il important d'accomplir des rites ou des pratiques funéraires ? Lesquels ? Qui doit y participer ? Combien de temps durent-ils ? (Proposition : impliquent-ils un contact physique ?)
15. Que deviennent les effets personnels du défunt ?
16. Certains objets culturels ou sentimentaux sont-ils placés dans le cercueil pour être inhumés avec le défunt ?
17. Les personnes présentes partagent-elles de la nourriture pendant l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ?
18. Les amis et la famille ont-ils un contact physique avec le défunt pendant l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ?
19. Les amis et la famille ont-ils un contact physique entre eux pendant l'inhumation/l'incinération ou les funérailles ? (Proposition : embrassades, poignées de mains, baisers.)
20. Que se passe-t-il si les pratiques d'inhumation/d'incinération ou les rites funéraires ne sont pas correctement respectés ? (Proposition : conséquences spirituelles, sociales, économiques, juridiques et liées à la terre.)
21. Dans certains cas, est-il acceptable de modifier ou d'annuler les pratiques normales en matière d'inhumation/d'incinération ou de funérailles ? (Proposition : dans ce cas, dans quelle situation et comment les pratiques sont-elles modifiées ?)
22. Avez-vous connaissance de procédures adaptées pour la préparation des corps dans le cadre du COVID-19 ? Si oui, que savez-vous de ces préparations adaptées ? D'après vous ou d'après ce que vous en savez, que se passe-t-il pendant ce type d'inhumations/d'incinérations ? (Si votre interlocuteur ne sait pas ce qu'est une préparation adaptée du corps dans le cadre du COVID-19, donnez-lui des explications.)
23. Ce type d'inhumation est-il acceptable pour vous ou votre communauté pendant une flambée de maladie à virus Ebola/Marburg ? Pourquoi ?
24. Si les pratiques normales d'inhumation doivent être modifiées ou annulées pour quelque raison que ce soit, comment cette décision doit-elle être prise ou négociée ? Qui doit participer à la décision ?
25. À votre avis, que faut-il changer pour que la préparation du corps/l'inhumation/l'incinération/les funérailles réalisées dans de bonnes conditions de sécurité soient acceptables ou plus acceptables pour vous ou votre communauté ? (Proposition : qui doit y prendre part ? Quel est le rôle joué par chaque personne ?)
26. À quelle ethnie, tribu ou religion appartenez-vous ?
27. Avez-vous l'impression que d'autres membres de votre communauté appliquent des procédures semblables pour la préparation du corps et les rites funéraires ?
28. Qui notifie le décès aux autorités afin qu'elles soient au courant de la flambée de COVID-19 et qu'elles puissent aider à prendre les mesures nécessaires pour endiguer la propagation du virus ?
29. Est-il envisageable d'utiliser des fosses communes si le nombre de décès devient trop élevé pour les tombes individuelles ?
30. Souhaitez-vous nous faire part d'autres commentaires ? Avez-vous des questions ?

Remerciez votre interlocuteur pour sa participation et pour le temps qu'il vous a accordé.

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

INTRODUCTION

Le processus de gestion des dépouilles comprend la documentation et l'inhumation (parfois temporaire) des dépouilles¹. Les capacités locales à exécuter ce processus peuvent devenir rapidement submergées en cas d'augmentation soudaine et significative du nombre de décès.

Il est donc important d'élaborer des politiques et des règlements qui englobent les formalités administratives et les procédures techniques normalisées nécessaires pour protéger les défunts et les intérêts de leurs proches. La mise en œuvre de politiques et de procédures présente de multiples avantages, tels que préserver la dignité des défunts par une gestion appropriée de leur dépouille (par exemple, par l'incinération ou d'autres pratiques respectueuses des coutumes ou rites religieux des familles). Cela facilite également les processus d'identification et de traçabilité des corps, non seulement pour les cas individuels mais aussi dans les situations de décès massifs, ou à la suite d'un événement entraînant une augmentation progressive du nombre de décès.

Les autorités et le personnel responsable de la gestion des cimetières et des sites d'inhumation sont généralement associés aux procédures suivantes² :

1. inhumation et documentation,
2. entretien des sites d'inhumation,
3. exhumation et transfert des dépouilles.

Le présent guide soumet des recommandations pratiques pour gérer et documenter les inhumations, notamment les inhumations temporaires, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Les orientations qu'il contient s'appliquent à toute situation de décès massifs, lorsque les capacités locales ne permettent plus d'assurer des inhumations appropriées, sans risque et dans la dignité.

Le présent document explique comment préparer, organiser et gérer un cimetière. Il contient également des précisions sur les dimensions, les distances et les profondeurs d'excavation, ainsi que d'autres informations importantes. Il traite en outre des procédures applicables lors de la réception des corps, ainsi que des mesures permettant de garantir la sécurité, y compris au plan sanitaire, des proches des défunts et du personnel du cimetière. Enfin, il présente des recommandations supplémentaires pour réaliser une cartographie adéquate des tombes, ainsi qu'une liste d'actions visant à assurer la traçabilité et la gestion appropriée des dépouilles dans un cimetière.

1 Organisation panaméricaine de la Santé, OMS, CICR et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes – Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants* (deuxième édition), 2016, pp. 27-28 et Annexe 7, accessible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/publication/o88o-gestion-des-depouilles-mortelles-lors-de-catastrophes-manuel-pratique-lusage-des>, (consulté le 12 juin 2020).

2 Le présent document ne traite que du premier point ; il ne couvre pas les autres pratiques adoptées à titre temporaire ou définitif (p. ex. la crémation).

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

EN SAVOIR PLUS

Outre le présent guide pratique, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a publié un ensemble complet de recommandations³ fondées sur son expérience de la gestion des dépouilles dans les situations d'urgence à l'échelle mondiale, notamment lors de catastrophes naturelles et d'épidémies. Les autorités et les responsables y trouveront une utilité pour se préparer à une hausse du nombre de décès dus à la pandémie de Covid-19 et des conseils pour déployer des interventions appropriées. Ces documents traitent également d'autres formes d'inhumation et d'incinération tenant compte des normes culturelles ou des croyances religieuses.

Les recommandations comprennent en outre des considérations spéciales sur les zones de stockage temporaire, l'inhumation définitive et la restitution du corps à la famille. D'autres portent sur l'établissement d'un dialogue avec le parent le plus proche du défunt, les documents requis et l'enregistrement du décès.

PRINCIPES ESSENTIELS

- La santé et la sécurité de toute personne directement associée à la gestion des dépouilles sont une priorité. Dans cette perspective, des équipements de protection individuelle sont mis à disposition, des formations adaptées sont dispensées, et les infrastructures utilisées pour les inhumations sont dûment préparées, organisées et gérées.
- Toutes les mesures – politiques, règlements et pratiques – visent à assurer la protection et la dignité des défunts et sont respectueuses des proches et des communautés touchées. Les coutumes, pratiques religieuses et rites funéraires des personnes concernées sont tout particulièrement pris en considération.
- Tout est fait pour assurer l'identification, la documentation et la traçabilité rapides et fiables des dépouilles. Les familles reçoivent une aide pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des documents requis, tels que les certificats de décès, les attestations d'enregistrement de décès et les permis d'inhumer.

OBJECTIFS

Inhumer des corps dans le respect de certaines règles et faire en sorte que les documents émis par les cimetières contribuent aux objectifs suivants :

1. Toutes les dépouilles sont traçables et comptabilisées. Cela est particulièrement important dans les situations de décès massifs et pour les dépouilles qui n'ont pas pu être identifiées ou qui n'ont pas été réclamées⁴.
2. La possibilité d'effectuer une expertise forensique sur un corps et d'identifier un corps à une date ultérieure est préservée, si cela se révèle nécessaire.
3. Les familles peuvent se rendre sur les lieux où reposent leurs proches.
4. Les corps sont manipulés et inhumés en toute sécurité. Il convient donc d'appliquer prioritairement les mesures de sécurité, notamment sanitaires, au personnel du cimetière et aux visiteurs.

3 COVID -19 : orientations générales pour la gestion des dépouilles mortelles, Unité forensique, CICR, Genève, 2020, accessible à l'adresse : <https://shop.icrc.org/covid-19-general-guidance-for-the-management-of-the-dead-fr-pdf> (consulté le 12 juin 2020).

4 Dans certains contextes, les personnes décédées viennent souvent de communautés vulnérables vivant dans des abris de fortune ou dans la rue. Le défunt peut être une personne migrante, déplacée, réfugiée ou séparée de sa famille (voire privée de liberté) – autant de situations qui empêchent les proches d'identifier ou de réclamer leur corps immédiatement. Il est impératif de s'assurer que les dépouilles sont stockées ou inhumées de manière appropriée.

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Consultations – Le traitement des défunts varie selon les coutumes et pratiques locales, culturelles et religieuses. Il est donc recommandé de mener des consultations avec les parties concernées – en particulier les chefs religieux et communautaires et les familles –, afin de s'assurer que tout changement apporté aux pratiques en vigueur pour des raisons de santé et de sécurité est compris et considéré comme acceptable. Des discussions ouvertes et transparentes avec les parties concernées permettent d'instaurer une relation de confiance entre les autorités et la communauté. Nous recommandons d'élaborer une stratégie de communication dans le cadre du plan d'intervention d'urgence.

Gestion des dépouilles à perpétuité – Toutes les dépouilles stockées temporairement ou non, y compris les dépouilles non identifiées ou non réclamées, doivent être correctement étiquetées, suivies et comptabilisées à perpétuité.

Signes d'identification individuels sur les tombes – Toutes les inhumations doivent être enregistrées. Les tombes doivent être matériellement signalées afin de pouvoir identifier chaque corps étiqueté.

Sources d'eau – Il importe de veiller à ce que l'écoulement des matières résultant de la décomposition naturelle des restes humains enfouis soit géré de manière à ne pas contaminer les eaux souterraines.

Rapatriement – Si la personne décédée est migrante ou étrangère, il faut organiser le rapatriement de son corps dans le pays d'origine. Il peut être nécessaire de consulter les ambassades et les consulats concernés, les services d'immigration et de contrôle aux frontières, les autorités sanitaires, les autorités de l'aviation civile, des compagnies aériennes, des établissements funéraires, ou d'autres services publics. Compte tenu des mesures de restriction appliquées par de nombreux États et de la fermeture des frontières pour empêcher la propagation de la Covid-19, il convient de consulter les ministères des Affaires étrangères ou les bureaux concernés pour connaître les dispositions en vigueur sur le rapatriement des personnes décédées du Covid-19 ou d'autres causes⁵. Le pays d'origine devra alors délivrer des autorisations et établir des instructions pour le rapatriement, notamment des dispositions concernant la gestion de dépouilles potentiellement infectées à l'arrivée. Les besoins des proches (par exemple, en termes de coutumes et de pratiques religieuses) doivent être satisfaits dans la mesure du respect des prescriptions de santé et de sécurité. Il s'agit par exemple de les informer des décisions prises par le pays de résidence ou d'origine en vue du rapatriement du corps, ou de la décision des autorités de procéder à une inhumation temporaire en attendant le retour ou le rapatriement de la dépouille.

Gestion des dépouilles dans les camps – Les autorités responsables de la gestion des camps de réfugiés et de personnes déplacées sont encouragées à installer un cimetière à côté des camps, si les conditions le permettent. Cela permet aux proches de se rendre plus facilement auprès de leurs défunts et réduit le risque de disparitions.

PLANIFICATION

Examen de la réglementation – Passez en revue la réglementation en vigueur sur les permis d'inhumer et assurez-vous que les autorités émettent un décret ou des instructions pour faciliter la délivrance de ces permis dans les situations de décès massifs ou lorsque les capacités d'inhumation sont saturées. Les questions telles que les permis et la disponibilité des terres doivent être étudiées, que le cimetière soit destiné aux inhumations temporaires ou permanentes.

Autres acteurs – Veillez à savoir quels sont les autres acteurs pouvant contribuer au processus de planification. Il peut s'agir d'autres organismes ou entreprises impliqués dans la gestion des dépouilles, comme les services funéraires, les crématoriums, les cimetières privés ou publics.

Tombes collectives – Les tombes collectives ne sont ni recommandées ni conformes aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion des dépouilles. Elles sont souvent le signe d'une mauvaise planification et manifestent un manque de respect des vœux, des coutumes et des rites religieux des familles et des communautés. Les tombes individuelles facilitent la traçabilité des corps.

5 Il peut également être nécessaire de consulter les autorités du pays où le décès a eu lieu.

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

Inhumations en tranchée – Dans des circonstances exceptionnelles, une inhumation en tranchée peut s'avérer nécessaire – une tranchée contenant une seule rangée de corps étiquetés placés côte à côte. Les corps (avec ou sans cercueil) ne doivent pas être empilés les uns sur les autres. Une inhumation en tranchée peut être acceptable si elle est documentée et gérée comme il se doit, et si les proches et les communautés touchées sont informés des raisons de ce choix.

Sacs mortuaires – Les dépouilles potentiellement infectieuses doivent être inhumées dans un sac mortuaire individuel, avec ou sans cercueil.

Cercueils – Lorsque des cercueils sont utilisés, ils devraient être fabriqués dans des matériaux qui se décomposent rapidement et ne rejettent pas de sous-produits chimiques persistants dans l'environnement.

EMPLACEMENT ET ARCHITECTURE DU CIMETIÈRE

Sites appropriés – Le terrain où le cimetière est installé ne doit pas présenter de risque d'inondation. Les sites pentus et les collines sont sujets à des glissements de terrain et peuvent être plus difficiles à aménager. Il est important de consulter un expert en géologie et en hydrologie avant de donner son accord et d'installer un nouveau cimetière sur tel ou tel site. Selon les conclusions, certaines des distances minimales indiquées dans le présent chapitre peuvent devoir être revues à la hausse, comme précisé aux notes 6^e et 7.

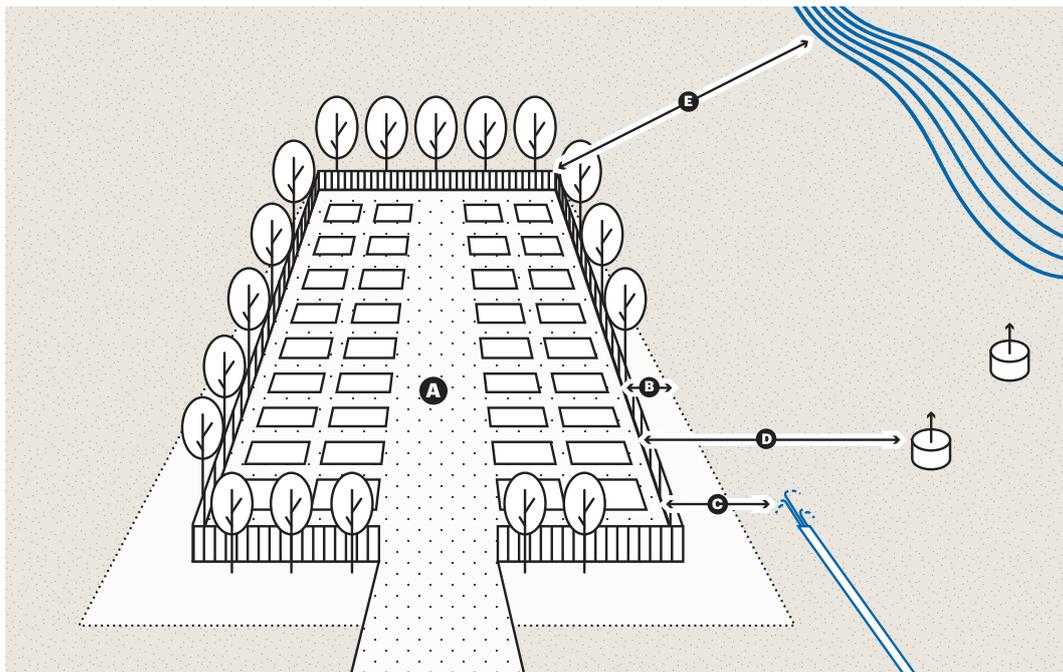


Illustration : Igor Malgrati et Mirna Noaman/CICR

Figure 1 – Plan du cimetière présentant les distances minimales

- A** = site d'inhumation
- B** = zone tampon permettant de planter de la végétation aux racines profondes et de séparer le site des zones habitées = 10 m minimum
- C** = distance entre le site d'inhumation et les systèmes de drainage des champs = 10 m minimum
- D** = distance entre le site d'inhumation et les puits d'eau potable, forages et autres puits = 250 m minimum
- E** = distance entre le site d'inhumation et les sources et cours d'eau = 30 m minimum

6 Les distances minimales données pour C, D et E peuvent augmenter en fonction de l'état du sol.

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

Espace d'enfouissement – Le besoin de terrains supplémentaires pour les inhumations doit être évalué à l'avance dans le cadre du processus de planification des situations de décès massifs, et calculé sur la base de l'espace existant. Si un cimetière manque d'espace pour recevoir un afflux soudain de dépouilles à enterrer, les autorités doivent trouver et organiser d'autres cimetières ou réserver des terrains à cette fin. Il convient d'effectuer ces démarches en amont d'un éventuel afflux de dépouilles pour éviter tout conflit avec les communautés.

Cérémonies funéraires – La fréquence des cérémonies funéraires est un élément important à intégrer dans la planification de l'exploitation d'un cimetière. Il convient de prendre en compte un ensemble de facteurs logistiques et de coordonner de manière adéquate les activités et les flux de personnes pour faire face à l'augmentation de la demande de cérémonies dans des conditions sûres et respectueuses. Il peut être nécessaire de contrôler l'accès à et depuis certaines zones, par exemple en limitant les entrées et en régissant les déplacements à l'intérieur du cimetière.

Sources d'eau – Avant d'installer un cimetière, il est important de recenser les sources d'eau se trouvant à proximité. Les sites d'inhumation doivent être installés à une distance raisonnable et sûre de ces dernières pour éviter leur contamination, comme recommandé dans le présent guide.

Excavation – Creuser une tombe correctement et à une profondeur appropriée empêche les charognards d'y accéder et stoppe la contamination des sources d'eau. Une bonne excavation permet également de préserver les corps non identifiés au cas où il faudrait les identifier ultérieurement et, à terme, elle contribue au respect de la dignité des défunts.

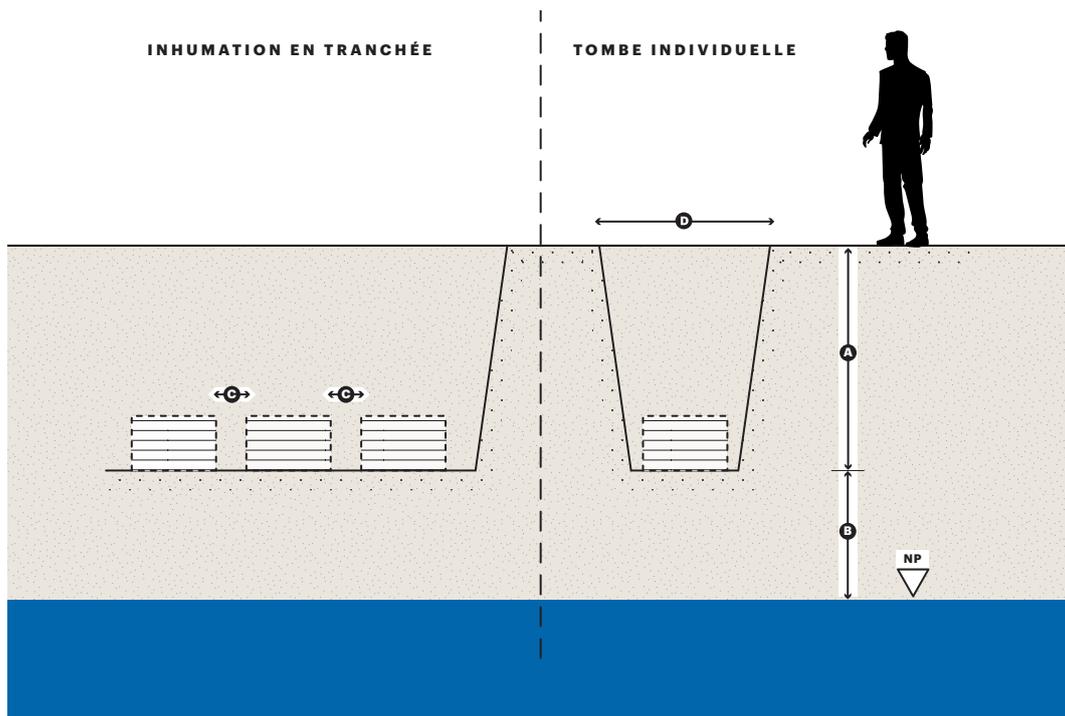


Illustration : Igor Malgrati et Mirna Noaman/CICR

Figure 2 – Plan de coupe des tombes présentant les dimensions et les distances (tombe individuelle et tranchée)

- A**⁷ = profondeur = 1,5 à 3 m
- B** = distance entre le fond de la tombe et le niveau hydrostatique = 1,2 m minimum (1,5 m si le sol est sablonneux)
- C** = distance entre les corps pour une inhumation en tranchée = 0,4 m
- D** = largeur de la tombe = 0,75 à 1,2 m (1 m pour les urnes)
- NP** = niveau de la nappe phréatique (à son niveau le plus élevé)

⁷ Les profondeurs minimales données pour A et B peuvent augmenter en fonction de l'état du sol.

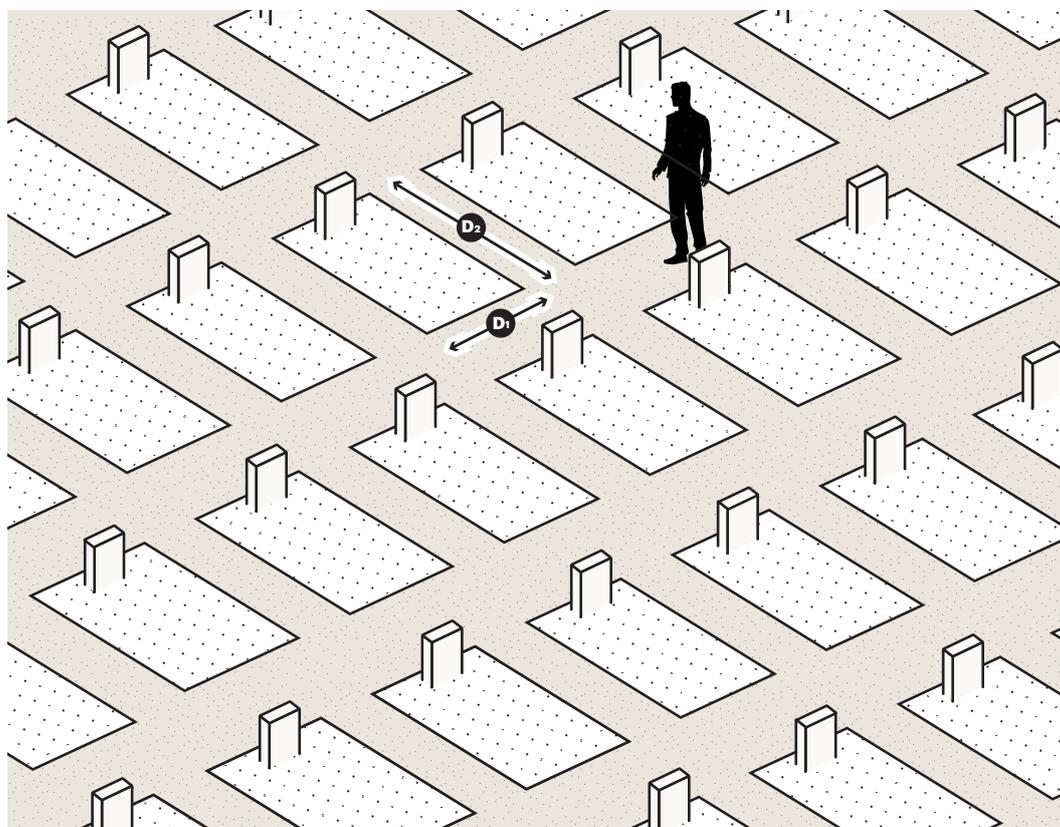
PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

Dimensions – Les tombes sont généralement disposées en rangée, comme illustré à la figure 3. Dans la plupart des endroits, la dimension des tombes est standard (tombes adulte et tombes enfant), comme indiqué au tableau 1.

Type de tombe (en rangée)	Dimensions (m) – D_1 x D_2
Adulte	0,75 x 2,1 à 1,2 x 2,5
Enfant (4 à 10 ans)	0,6 x 1,5 à 0,75 x 1,5
Enfant (0 à 3 ans)	0,6 x 1

Source : d'après *Architect's Data*, troisième édition, p. 587.

Tableau 1 - Typologie et dimensions des tombes



Source : d'après *Architect's Data*, troisième édition, p. 587.

Figure 3 - Disposition des tombes (en rangée)

RÉCEPTION DES CORPS

Enregistrement des corps – Le gérant du cimetière enregistre tous les corps au moment où ils arrivent et vérifie qu'ils sont tous assortis des documents requis pour l'inhumation. Cette procédure fait partie de la chaîne de prise en charge des dépouilles visant à assurer leur traçabilité. En outre, cela permet de faire le lien entre tel corps enterré sur telle parcelle et tel défunt inscrit dans les registres du cimetière.

Modalités de restitution des corps – Il convient de consigner des informations indiquant qui a apporté le corps, qui l'a réceptionné et quel(s) proche(s) étai(en)t présent(s) au moment de la restitution. La date et l'heure de restitution du corps doivent être consignées dans le registre.



PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

Corps non identifiés – Les corps non identifiés ou les corps arrivés sans que des proches ne soient présents doivent être manipulés avec soin. Des indications précises permettant de retrouver facilement la parcelle de terrain où ils sont inhumés doivent être consignées. Les familles peuvent souhaiter se rendre auprès de leurs défunts lorsqu'elles y sont autorisées, ou les corps peuvent être exhumés et remis aux familles plus tard.

Enregistrements individuels – Chaque corps enterré se voit attribuer un numéro unique et personnel, qui est enregistré officiellement. Les numéros doivent se suivre et ne jamais être réutilisés ni reproduits.

Les personnes chargées de tenir les registres et de remplir les dossiers veillent à ce que toutes les informations figurant sur et dans le cercueil, ou sur l'étiquette du sac mortuaire, soient clairement liées au numéro unique de la tombe ou de l'urne dans laquelle les restes humains de la personne sont disposés.

Vérification des documents – Vérifiez que le corps est assorti de tous les documents nécessaires à l'inhumation, y compris le permis d'inhumer et d'autres documents prévus par la législation applicable.

Effets personnels – Avant l'inhumation, vérifiez si des effets personnels doivent être remis aux proches et demandez-leur s'ils souhaitent que des objets soient enterrés avec le corps.

CONDITIONS SANITAIRES ET DE SÉCURITÉ DANS LES CIMETIÈRES

- **Responsabilité perpétuelle s'agissant des défunts** – Le gérant du cimetière ou les services municipaux demeurent responsables des corps et de leur emplacement à vie. Le cimetière doit être correctement entretenu de manière à ce qu'aucune tombe ne devienne impossible à identifier ou à localiser, soit à cause de l'invasion de la végétation, notamment sur les stèles, soit parce que les signes d'identification ont été perdus ou détruits.
- **Mesures contre l'infection** – Il incombe au gérant du cimetière, avec le soutien des autorités locales, de veiller à ce que les familles et toute autre personne assistant aux cérémonies funèbres appliquent l'ensemble des mesures sanitaires et de sécurité liées au Covid-19 – respect des distances physiques, port du masque si nécessaire, manipulation des corps en toute sécurité, etc.
- **Arrivée de dépouilles infectées** – Pendant la pandémie de Covid-19, il est important que les gérants de cimetière sachent quelles sont les dépouilles qui arrivent et dont on suspecte qu'elles sont infectées par le Covid-19 ou dont l'infection est avérée. Ils pourront dès lors veiller à ce que toutes les mesures de sécurité soient prises pour protéger la santé et le bien-être du personnel et des visiteurs.
- **Conditions sanitaires et de sécurité** – Les mesures sanitaires et de sécurité mises en œuvre dans le cimetière ne se limitent pas aux protocoles de manipulation sûre pour empêcher que les dépouilles contaminent l'environnement. Des mesures de sécurité doivent être appliquées lors de l'excavation des tombes, surtout en tranchées, pour éviter l'effondrement des parois. De même, il est important de disposer d'équipements de sécurité appropriés, tels que des casques et des gilets de sécurité, et de manœuvrer prudemment les engins de déblaiement, comme les pelleteuses.
- **Sécurité autour des tombes** – Les mesures de sécurité sur les sites d'inhumation consistent également à organiser l'accès aux tombes et les déplacements autour des tombes. Il faut éviter les chutes accidentelles et s'assurer que les parois des tombes ne s'effondrent pas sous le poids des personnes.

IDENTIFICATION ET CARTOGRAPHIE

- Il est important de signaler correctement les tombes ou les lieux d'entreposage des urnes sur une carte du cimetière, qui sera mise à jour par le gérant.
- Délimitez chaque tombe de manière visible et attribuez un numéro unique à chacune.
- Identifiez les tombes par zone, rangée ou colonne – également appelés « lots » ou « parcelles ».
- Le numéro de la tombe doit correspondre au numéro figurant dans les documents et les registres conservés par le gérant du cimetière.

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

- Ayez suffisamment de signes d'identification pour les tombes afin de pouvoir faire face à une éventuelle augmentation du nombre d'inhumations.
- Identifiez chaque tombe de sorte que le signe ne puisse pas être facilement retiré. Veillez à ce que le signe d'identification puisse résister aux conditions météorologiques défavorables et à l'épreuve du temps, et assurez-vous que les informations sur la tombe restent lisibles.
- Le périmètre de l'ensemble des tombes doit être clairement délimité pour éviter d'exposer les tombes existantes ou les restes humains à des dangers, ou de les endommager par accident.
- Les cimetières doivent être entretenus et protégés par respect pour la dignité des défunts mais aussi pour que les visiteurs puissent déambuler en toute sécurité. De nouveaux sites d'inhumation devront être repérés par des fonctionnaires et des familles à l'avenir.
- Le périmètre du cimetière doit être délimité et clairement visible pour les visiteurs. Érigez une clôture ou un mur de protection pour les tombes.

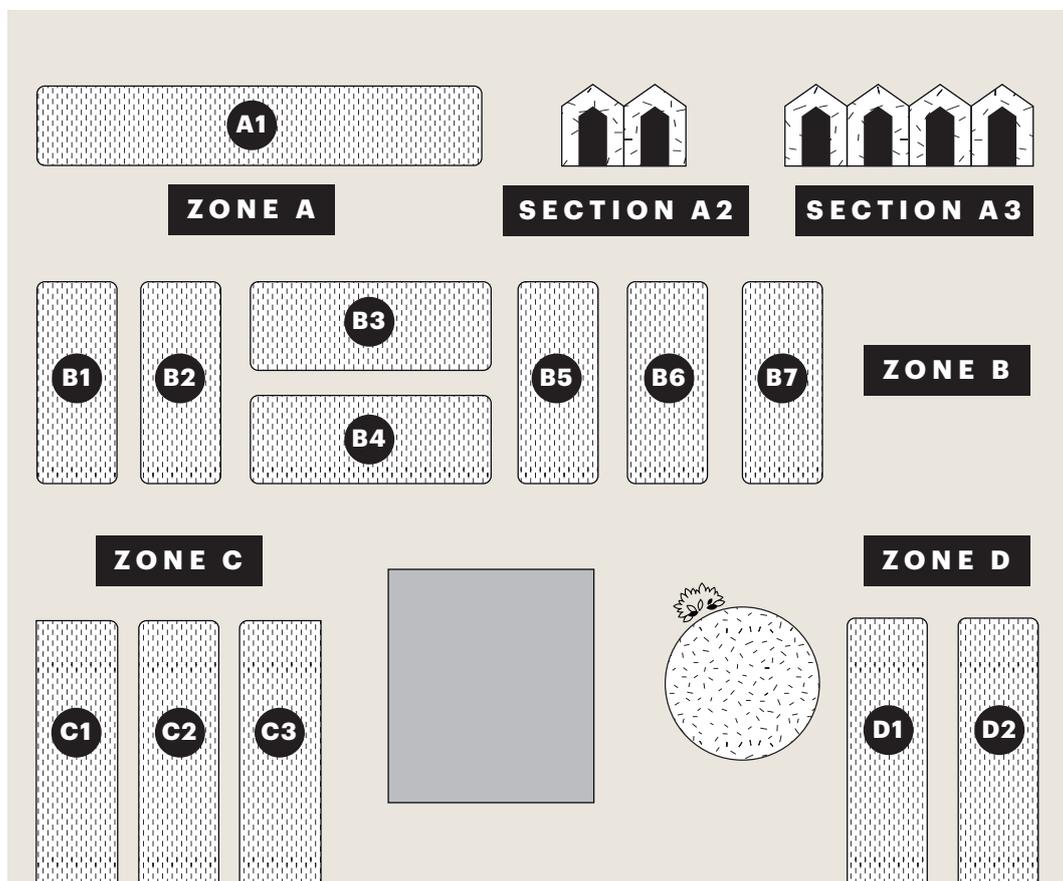


Illustration : Mirna Noaman/CICR

Figure 4 - Exemple de cartographie de cimetière par zone et section

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

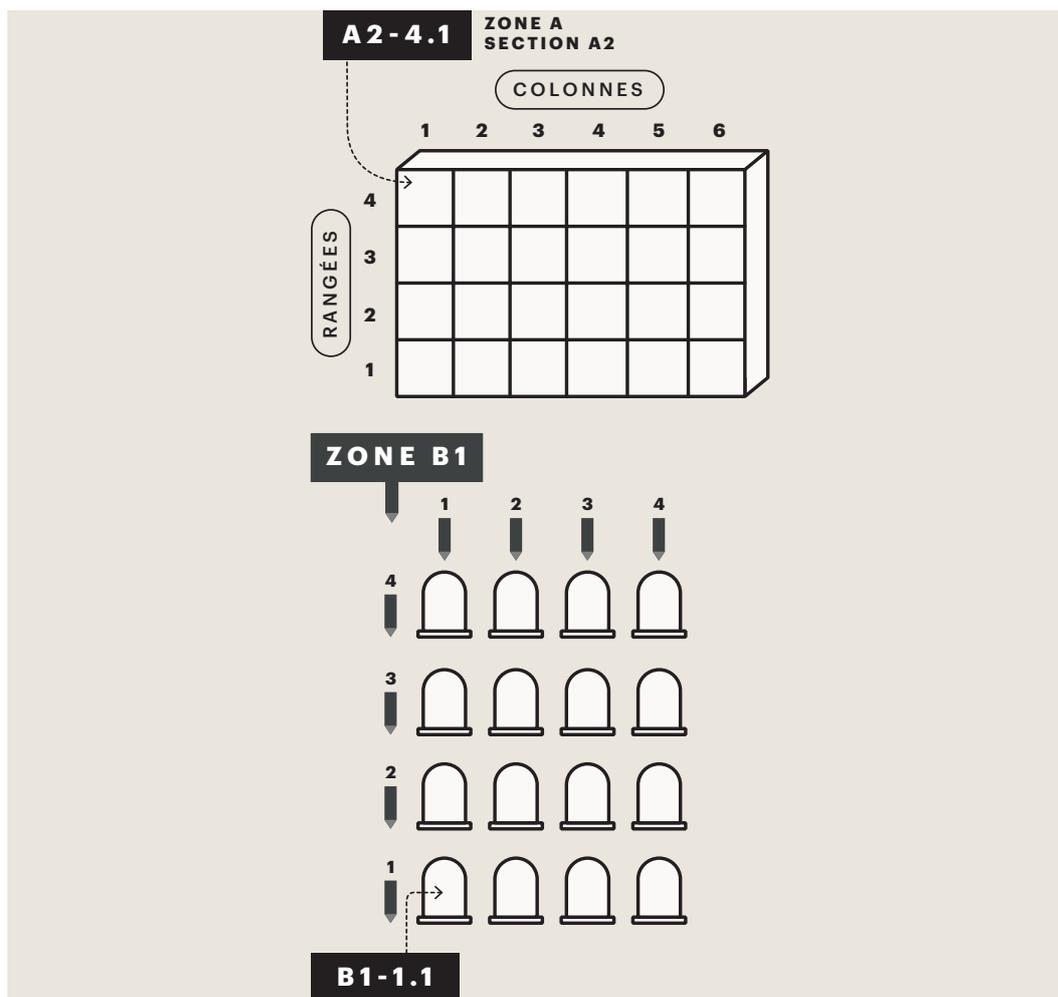


Illustration : Mirna Noaman/CICR

Figure 5 - Exemples de signalisation des tombes par zone et section

À NE PAS FAIRE

- Ne procédez pas à l'inhumation d'un corps qui n'a pas été étiqueté ou qui n'est pas assorti des documents requis.
- Ne procédez pas à l'inhumation d'un corps qui n'a pas été identifié et sur lequel aucune étiquette numérotée n'est apposée à des fins de reconnaissance.
- Veillez à ne pas interrompre la procédure concernant les corps qui n'ont pas pu être identifiés ou qui n'ont pas été réclamés, ni leur enregistrement.
- Ne procédez pas à l'inhumation d'un corps non identifié ou non réclamé avec d'autres restes dans une tombe collective ou un ossuaire.
- Ne déplacez pas des dépouilles d'une tombe à l'autre ou d'un lieu à l'autre sans agrément légal des autorités.
- Ne procédez pas à une crémation sans autorisation spécifique et accord de la famille.
- Ne procédez pas à la crémation de corps non identifiés ou non réclamés.
- N'exhumez pas un corps sans agrément et autorisation des autorités⁸.

⁸ Si un corps est exhumé ou transféré, assurez-vous que tous les renseignements utiles sont dûment consignés dans le registre du cimetière ou dans le système de gestion des informations du cimetière.

PRÉPARATION, ORGANISATION ET GESTION DES CIMETIÈRES DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 : GUIDE PRATIQUE POUR LA DOCUMENTATION ET L'INHUMATION DES DÉPOUILLES

RÉFÉRENCES

Organisation panaméricaine de la Santé, OMS, CICR et Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes – Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants* (deuxième édition), 2016, accessible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/publication/o88o-gestion-des-dépouilles-mortelles-lors-de-catastrophes-manuel-pratique-lusage-des> (consulté le 12 juin 2020).

COVID-19 : orientations générales pour la gestion des dépouilles mortelles, Unité forensique, CICR, Genève, 2020, accessible à l'adresse : <https://shop.icrc.org/covid-19-general-guidance-for-the-management-of-the-dead-fr-pdf> (consulté le 12 juin 2020).

Neufert, Ernst et Peter, *Architects' Data* (troisième édition), Wiley-Blackwell Publishing, 2000, pp. 586-587.

Le CICR porte assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et préserver leur dignité, souvent en collaboration avec ses partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s'efforce en outre de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

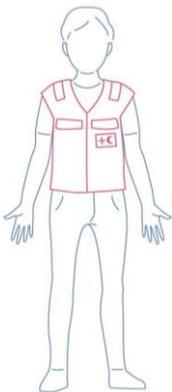
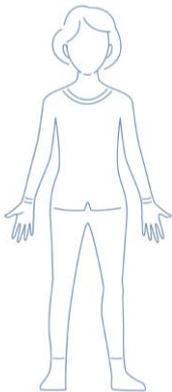
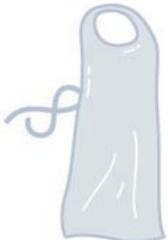
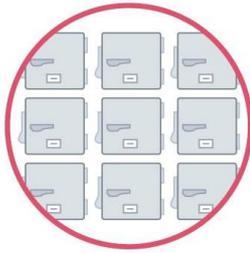
Annexe 4 : Recommandations illustrées pour la manipulation des dépouilles dans la communauté par les Sociétés nationales et les intervenants communautaires

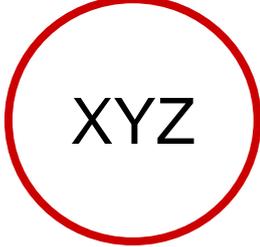
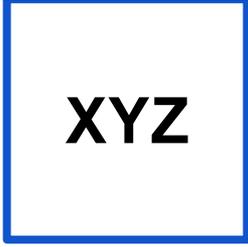
Les recommandations suivantes ont été écrites et, plus particulièrement, illustrées afin de mieux appuyer les premiers intervenants et les autres membres de la communauté qui sont autorisés par les autorités et les responsables communautaires à manipuler les corps des personnes décédées en raison de la pandémie de COVID-19. La Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, qui accumulent un grand savoir-faire et une longue expérience en matière de gestion des dépouilles lors de conflits, de catastrophes et d'épidémies, ont collaboré afin de déterminer les environnements, les activités, les niveaux de risque d'exposition et les équipements de protection individuelle (EPI) susceptibles de protéger les personnes qui œuvrent pour accompagner les communautés en matière de gestion des dépouilles dans le respect et la dignité. Ces recommandations permettent également de rappeler que le COVID-19 n'engendre pas le même risque que des agents pathogènes comme le virus Ebola. Il est également important de noter que les quantités d'EPI disponibles à l'échelle mondiale sont limitées. Il est par conséquent très important que les intervenants utilisent ces équipements de façon responsable et prudente pour éviter de provoquer des mouvements de panique inutiles et de causer des ruptures de stock d'EPI, ce qui exposerait à des risques accrus les personnes manipulant les défunts dans les communautés. Les présentes recommandations illustrées viennent en complément des lignes directrices publiées par le Mouvement à ce jour et ne doivent en aucun cas s'y substituer. En revanche, ce document peut aider en fournissant un ensemble de recommandations illustrées sur les EPI à utiliser.

La sécurité des intervenants et de la communauté doit être considérée comme la priorité absolue afin de limiter la propagation de l'infection. Il ne faut jamais négliger ni perdre de vue la dignité des défunts, ainsi que la compassion et le respect pour les familles endeuillées.

Annexe 4 : Recommandations illustrées pour la manipulation des dépouilles dans la communauté par les Sociétés nationales et les intervenants communautaires	1
Légende des illustrations	2
Comment lire ces tableaux ?	3
Services hospitaliers/zones communes	4
Dépôt mortuaire	5
Manipulation des dépouilles mortelles prise en charge par la communauté	8
Domicile privé dans la communauté (intervention directe de la Société nationale)	13
Incident causant des décès massifs sans lien avec le COVID-19 dans des zones de transmission active du COVID-19	20

Légende des illustrations

Intervenant appartenant à une Société nationale	Intervenant appartenant à la communauté/membre de la famille	Gants chirurgicaux jetables	Gants en caoutchouc réutilisables
			
Masque en tissu 	Masque médical/chirurgical 	Appareil de protection respiratoire (FFP2/N95 ou FFP3/N99) 	Bottes en caoutchouc ou surchaussures 
Pulvérisateur de désinfectant 	Protection oculaire (visière ou lunettes) 	Blouse (jetable ou réutilisable) 	Tablier jetable 
Établissement de santé 	Dépôt mortuaire 	Transport privé 	Transport public (p. ex., taxi) 

<p>Domicile privé</p> 	<p>Cimetière, lieu d'incinération ou lieu des funérailles</p>  	<p>Section ou établissement de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge</p> 	<p>Lieu du décès/récupération de la dépouille</p> 
<p>Événement ou catastrophe causant des décès massifs nécessitant de gérer des dépouilles</p>	<p>Éclaircissement/point important</p>	<p>Option ou solution de rechange</p>	<p>Niveau de risque</p>
			<p>Élevé</p> <p>Moyen</p> <p>Faible</p> <p>Très faible</p>

Comment lire ces tableaux ?

Il n'est pas raisonnable de penser que les tableaux pourront envisager tous les scénarios auxquels les intervenants seront exposés, ni inclure toutes les activités qu'ils pourraient être appelés à mener à bien. Pour définir l'approche à adopter, veuillez tenir compte des éléments suivants qui devraient orienter vos décisions et déterminer les précautions nécessaires et les mesures de sécurité à prendre :

- Effectuez toujours une évaluation des risques pour comprendre le risque associé à l'environnement et aux activités.
- Soyez toujours au fait des politiques de sécurité et des précautions à prendre dans un établissement ou une institution avant d'y pénétrer, et respectez-les.
- Si l'activité dont vous êtes chargé n'est pas incluse dans ce tableau, demandez des orientations à votre organisation ou à votre hiérarchie.

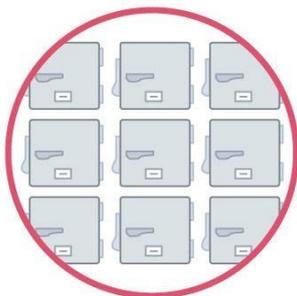
- Ne pénétrez pas dans un environnement potentiellement dangereux sans avoir été correctement formé et sans équipement.
- Ne pénétrez pas dans un lieu pouvant présenter un risque si vous n'avez pas un rôle précis à y jouer.
- La sécurité doit rester votre priorité et votre responsabilité.

Services hospitaliers/zones communes



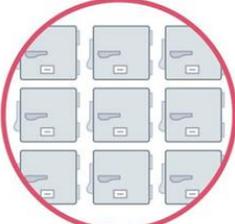
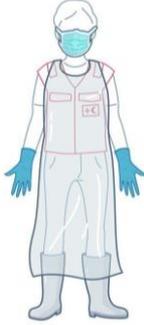
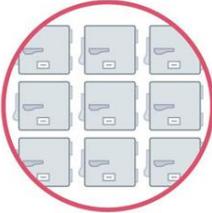
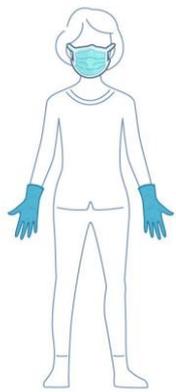
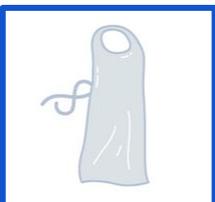
L'EPI que doivent porter les intervenants effectuant une activité dans un hôpital non spécialisé est fonction des politiques et des procédures de l'établissement et dépend des zones particulières de l'hôpital où œuvre l'intervenant, du niveau de risque d'exposition et des activités effectuées. Le niveau d'EPI utilisé pour manipuler des défunts doit être le même que pour prendre en charge des patients dans le même service/contexte. Avant de pénétrer dans l'hôpital, il faut vérifier l'EPI exigé par la politique de l'établissement. La politique indiquant comment enfiler l'EPI, le retirer et l'éliminer après usage doit également être respectée.

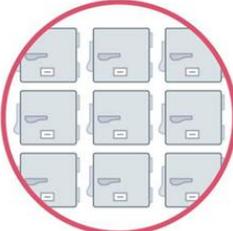
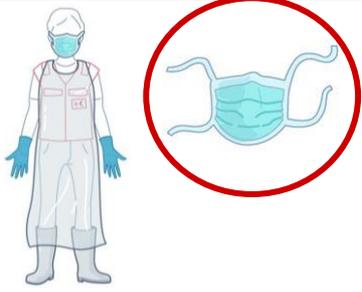
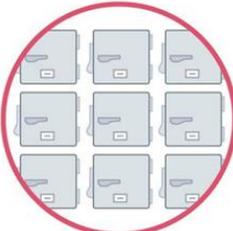
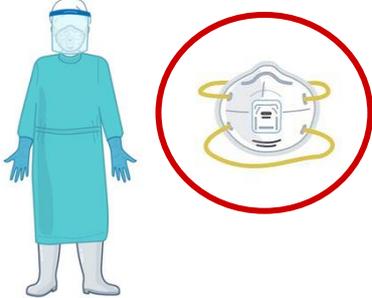
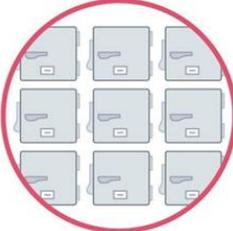
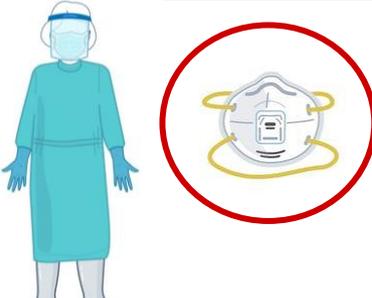
Dépôt mortuaire

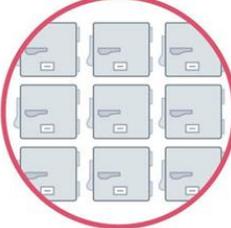
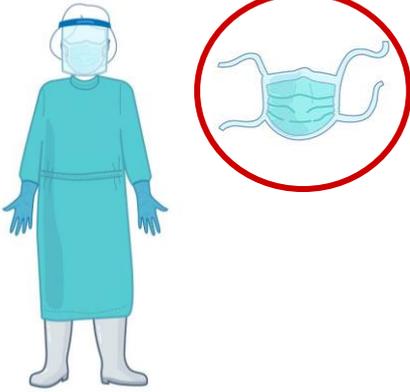
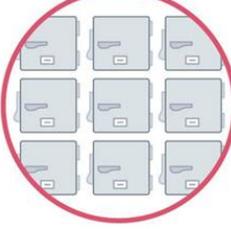
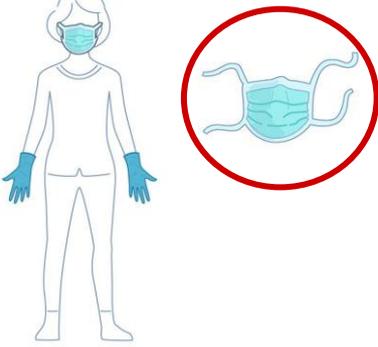


L'EPI que doivent porter les intervenants pénétrant dans le dépôt mortuaire dépend de la politique de l'hôpital/du dépôt mortuaire, de la disposition des lieux, ainsi que des examens et des procédures effectués en leur présence et qui pourraient augmenter le risque d'exposition. Il est fortement recommandé aux intervenants de ne pénétrer dans la salle d'autopsie sous aucun prétexte pendant les examens. En outre, si le dépôt mortuaire est composé d'un seul espace ouvert comprenant la réception, ainsi que les tables de stockage et d'autopsie, les intervenants doivent éviter d'y pénétrer pendant un examen externe ou interne des dépouilles.

Dans le cas contraire et en l'absence de politiques et de procédures édictées par l'hôpital ou le dépôt mortuaire, les recommandations incluses dans les orientations relatives à la manipulation des dépouilles à l'intention des Sociétés nationales et des communautés doivent être suivies, telles qu'elles sont illustrées dans les présentes. En fonction du niveau de risque d'exposition et des activités particulières menées, le niveau de protection peut être ajusté. Avant de pénétrer dans l'hôpital/le dépôt mortuaire, il faut vérifier l'EPI exigé par la politique de l'établissement. La politique indiquant comment enfiler l'EPI, le retirer et l'éliminer après usage doit également être respectée.

Environnement/ lieu	Activité	EPI recommandé et niveau de risque	Illustration
 Dépôt mortuaire – réception/sortie	Admission/sortie des dépouilles	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants • Tablier • Bottes ou surchaussures <i>Risque moyen</i>	  Intervenant
 ↓	Remise du corps aux familles	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants • Tablier (en fonction de la disponibilité) Les familles doivent être informées des risques relatifs au COVID-19, ainsi que de l'EPI nécessaire pour manipuler,	  

		<p>transporter et inhumer le corps dans de bonnes conditions de sécurité.</p> <p><i>Risque moyen</i></p>	<p>Membre de la famille</p>
<p>Dépôt mortuaire – partout</p> 	<p>Déplacement et stockage des dépouilles/ élimination de l'EPI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Masque ● Gants ● Tablier ● Bottes ou surchaussures <p><i>Risque moyen</i></p>	
<p>Dépôt mortuaire – salle d'autopsie</p> 	<p>Exceptionnellement, entrée dans une pièce du dépôt mortuaire où une autopsie (examen externe et/ou interne) est en train d'être menée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Appareil de protection respiratoire (FFP3) ● Gants ● Protection oculaire ● Tablier et blouse ● Bottes ou surchaussures <p><i>Risque élevé</i></p>	
<p>Dépôt mortuaire – salle d'autopsie/de préparation</p> 	<p>Préparation des corps avant remise aux familles (p. ex., installation dans un sac mortuaire ou un cercueil)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Appareil de protection respiratoire (FFP2 ou FFP3) ● Gants ● Protection oculaire ● Tablier ou blouse ● Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p><i>Risque moyen</i></p>	

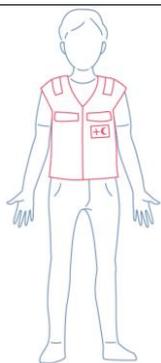
<p>Dépôt mortuaire – salle d'exposition du corps</p> 	<p>Exposition du corps sous la supervision d'un intervenant. Comprend le transfert du corps pour l'exposition, l'ouverture du sac mortuaire et la préparation du corps pour l'exposition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Masque ● Gants ● Blouse ou tablier ● Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p><i>Risque moyen</i></p>	 <p>Intervenant chargé de la supervision</p>
<p>Dépôt mortuaire – salle d'exposition du corps</p> 	<p>Visite à la dépouille – membre de la famille</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Masque ● Gants <p><i>Risque faible</i></p>	 <p>Membre de la famille</p>

Manipulation des dépouilles mortelles prise en charge par la communauté



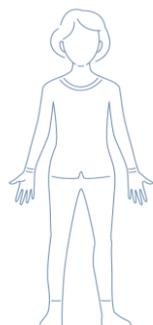
Là où il n'est pas habituel de faire appel à des services mortuaires ou où ces services sont difficilement accessibles, les Sociétés nationales peuvent être appelées à apporter leur soutien aux familles et aux responsables communautaires afin de préparer dans de bonnes conditions de sécurité les dépouilles des cas suspects de COVID-19 avant inhumation ou incinération. Dans la mesure où le virus peut se transmettre en cas de contact proche (c'est-à-dire moins d'un ou deux mètres) avec une personne infectée, et dans la mesure où les personnes présentes peuvent en infecter d'autres avant de savoir qu'elles ont contracté le virus, il est également important de modifier les pratiques funéraires afin de faciliter la distanciation physique entre les intervenants et les proches du défunt. Les Sociétés nationales, dans le cadre de leur appui aux communautés touchées par des flambées de COVID-19, peuvent accompagner les familles, les responsables communautaires et les responsables religieux afin qu'ils adaptent leurs pratiques traditionnelles concernant les inhumations, les incinérations ou tout autre mode d'évacuation du corps afin qu'elles soient menées dans de bonnes conditions de sécurité. L'objectif est également d'aider à adapter les pratiques funéraires pour répondre aux besoins sociaux, culturels et religieux de la population locale. Dans tous les environnements dans lesquels il existe une transmission communautaire du COVID-19, les cérémonies et les rites funéraires devront être modifiés afin de prévoir la distanciation physique entre les proches du défunt.

RÔLES



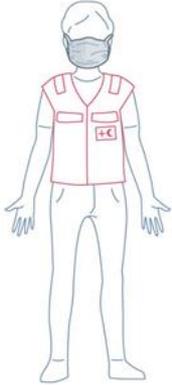
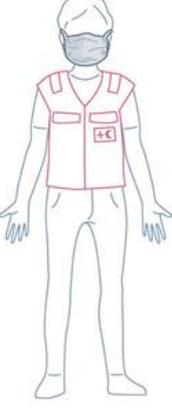
Instructeur spécialisé dans la gestion des dépouilles

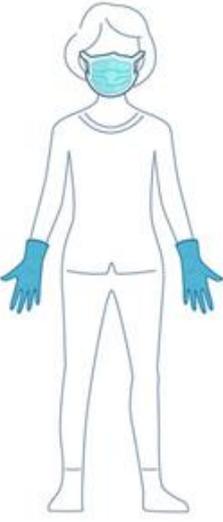
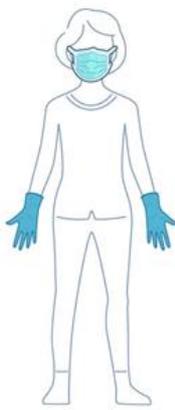
Volontaire ou employé de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge qui accompagne les familles et les personnes traditionnellement chargées de la manipulation des dépouilles (c'est-à-dire celles qui préparent les corps pour l'inhumation ou l'incinération) afin de les aider à préparer les corps des défunts et à mener les rites funéraires dans de bonnes conditions de sécurité. Cette personne ne touche pas directement le corps des défunts.

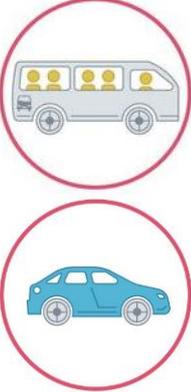
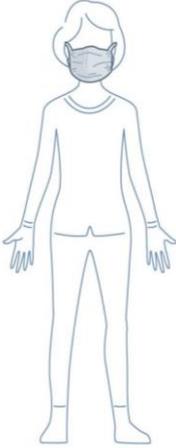
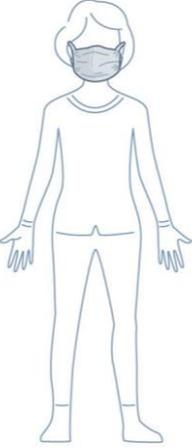
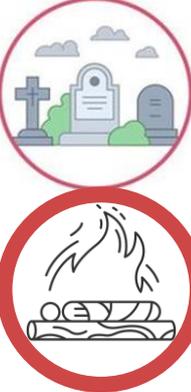
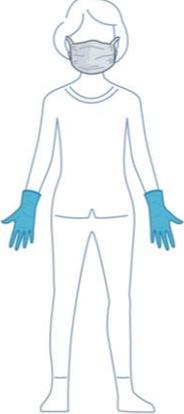


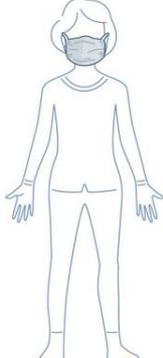
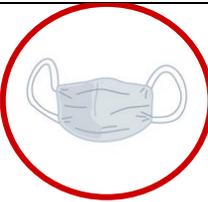
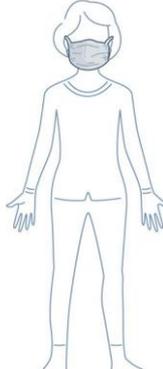
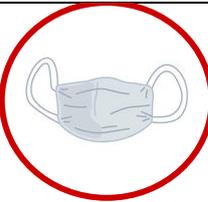
Personne chargée de la manipulation des dépouilles

Membre de la famille, responsable religieux, chef traditionnel ou toute personne chargée de la manipulation des dépouilles qui prépare les défunts pour l'inhumation ou l'incinération, ce qui implique de toucher directement les corps.

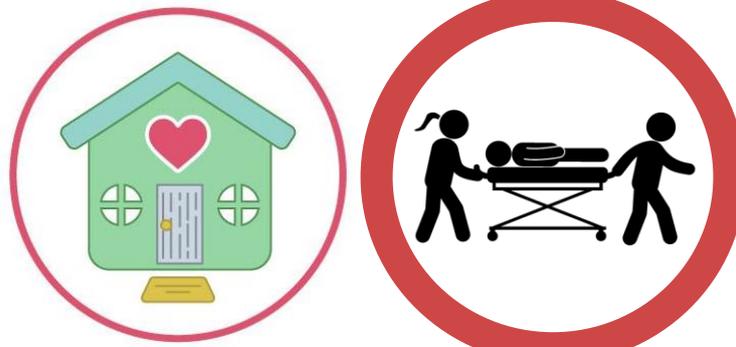
Environnement et rôle/personne	Activité	EPI recommandé	
<p>Bureau de section</p>  <p>Instructeur spécialisé dans la gestion des dépouilles</p>	<p>Notification du décès, consignation des circonstances, préparation de l'équipement et évaluation des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Domicile/espace privé</p>  <p>Instructeur spécialisé dans la gestion des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> Arrivée au domicile Interactions avec la famille et les autorités Consignation des circonstances Entrée dans la pièce où se trouve la dépouille (maintenir une distance de deux mètres et ne toucher personne) 	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Domicile/espace personnel</p>  <p>Personne(s) chargée(s) de la manipulation des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> Retirer tous les éléments couvrant le corps (draps, etc.). Enlever tous les effets personnels (pas les vêtements, mais les bijoux, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Masque Protection oculaire Gants Tablier ou blouse <p>Solutions de substitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu Gants en caoutchouc <p><i>Risque moyen</i></p>	    

<p>Domicile/ espace personnel</p>  <p>Personne(s) chargée(s) de la manipulation des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> Déshabiller, nettoyer et habiller le corps (si possible à limiter). Envelopper le corps dans un linceul (là où c'est la coutume). Placer le corps dans un cercueil ou un sac mortuaire, ou utiliser une bâche en plastique pour éviter les fuites de liquides corporels. <p>Le sac mortuaire est à privilégier si un véhicule public (p. ex., un taxi) est utilisé et/ou en l'absence de cercueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Masque Gants Protection oculaire Tablier/blouse <p>En option :</p> <ul style="list-style-type: none"> Masque sur le visage du défunt <p><i>Risque moyen</i></p>	    
<p>Domicile/ espace personnel</p>  <p>Personne(s) chargée(s) de la manipulation des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> Désinfecter/nettoyer l'extérieur du sac mortuaire ou du cercueil. Désinfecter les effets personnels qui seront conservés par la famille. Désinfecter le domicile et/ou communiquer les instructions aux proches pour qu'ils s'occupent de la désinfection. 	<ul style="list-style-type: none"> Masque Gants <p>S'il existe un risque d'éclaboussures :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lunettes ou visière <p><i>Risque moyen</i></p>	   
<p>Domicile/ espace public</p>  <p>Personne(s) chargée(s) de la manipulation des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> Retirer l'EPI. Stocker les EPI réutilisables pour désinfection ultérieure. Placer les EPI constituant un risque biologique dans des sacs pour élimination ultérieure sans risque. Se laver soigneusement les mains. 	<ul style="list-style-type: none"> Masque Gants <p><i>Risque moyen</i></p>	 

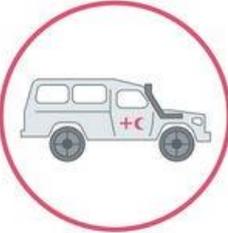
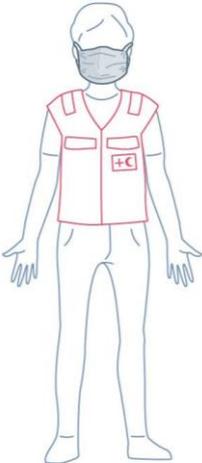
<p>Véhicule utilisé pour le transport du corps</p>  <p>Véhicule public ou partagé (p. ex., taxi) ou véhicule de la famille</p>	<p>Transporter le corps vers le cimetière ou le crématorium.</p> <p>Si le corps est transporté dans un véhicule public ou partagé, il est recommandé d'utiliser un sac mortuaire ou un cercueil. Si aucune de ces solutions n'est possible, enrouler le corps dans une bâche ou, en dernier recours, dans un drap en tissu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  <p>Agents travaillant dans le cimetière/crématorium</p>	<ul style="list-style-type: none"> Creuser et recouvrir la tombe ; ou Préparer le bûcher funéraire ou la chambre d'incinération. 	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque très faible</i></p>	 
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  <p>Agents travaillant dans le cimetière/crématorium, personnes</p>	<ol style="list-style-type: none"> Instructions à la famille/pour une cérémonie funéraire adaptée, etc. Sortir le corps du véhicule. Transporter (porter) le corps vers la tombe ou le bûcher funéraire. <ol style="list-style-type: none"> Descendre le linceul, le cercueil ou le sac mortuaire dans la tombe. Déposer le corps sur le bûcher funéraire ou dans la 	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes Gants <p><i>Risque faible</i></p>	  

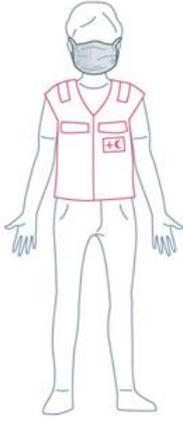
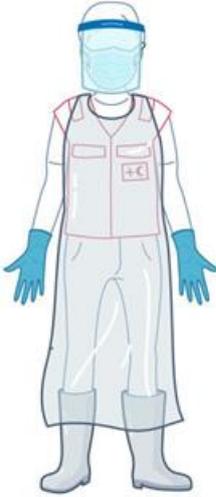
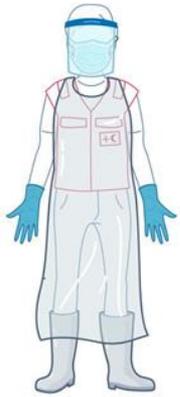
<p>chargées de la manipulation des dépouilles ou membres de la famille, selon la coutume</p>	<p>chambre d'incinération.</p>		
<p>Véhicule de transport</p>  <p>Personne(s) chargée(s) de la manipulation des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nettoyer le véhicule utilisé pour le transport du corps. 2. Désinfecter la zone du véhicule dans laquelle le corps a été transporté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>   <p>Personne(s) chargée(s) de la manipulation des dépouilles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retirer et éliminer les gants jetables dans un sac poubelle (qu'il convient de fermer). 2. Si possible, désinfecter les chaussures. 3. Se laver soigneusement les mains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Bureau de section</p>  <p>Magasinier responsable des EPI</p>	<p>Élimination/incinération des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants <p><i>Risque faible</i></p>	  

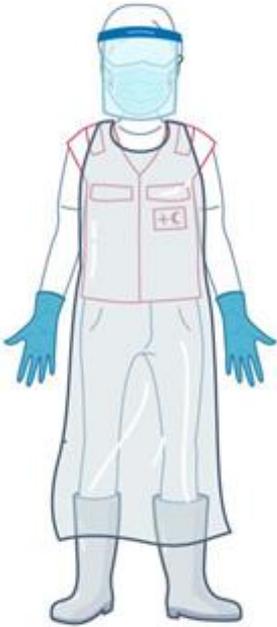
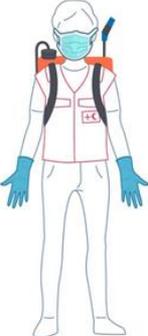
Domicile privé dans la communauté (intervention directe de la Société nationale)

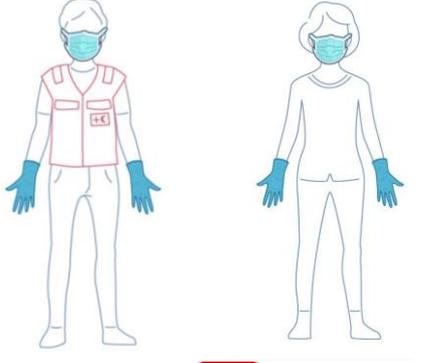
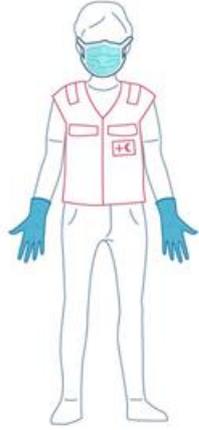
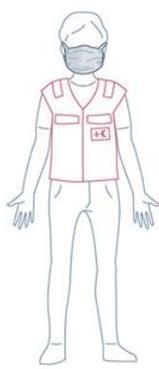


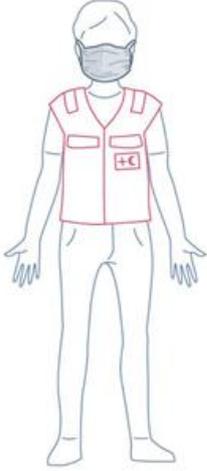
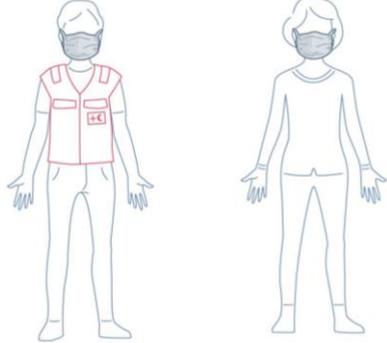
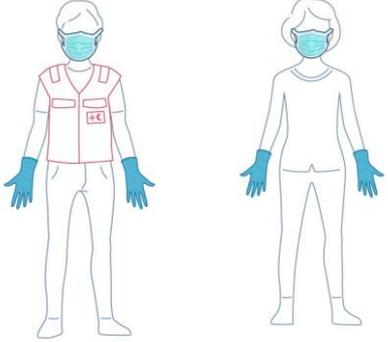
Le risque est élevé de voir une hausse importante et rapide du nombre de décès submerger les capacités locales, du fait de la pression supplémentaire sur les systèmes de santé et de médecine légale, ainsi que sur les autres prestataires de services qui jouent un rôle dans la gestion des dépouilles. Cela matérialiserait le scénario selon lequel lorsque le nombre de décès augmente, tous les patients ne peuvent pas bénéficier d'une prise en charge médicale ni se rendre dans un établissement de santé, ce qui entraîne des décès à domicile. Dans ces situations-là, les Sociétés nationales pourraient être priées de s'occuper directement de la préparation des corps pour l'inhumation ou l'incinération, ainsi que du transport des corps.

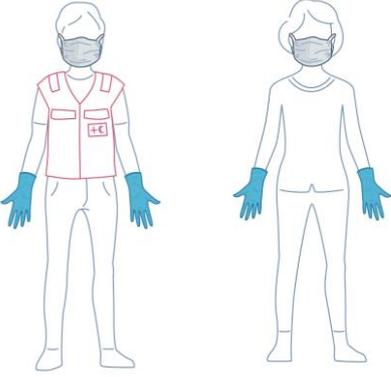
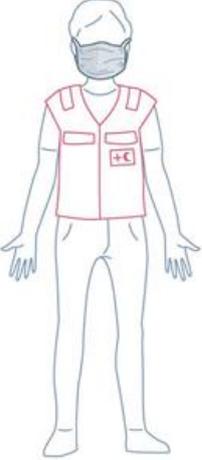
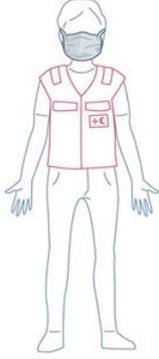
Environnement/ lieu	Activité	EPI recommandé et niveau de risque	
Bureau de section de la Société nationale  Véhicule 	Notification du décès, préparation de l'équipe et/ou de l'équipement à déployer, évaluation des risques et déploiement	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 

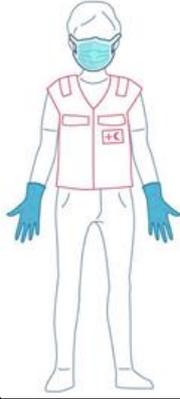
<p>Domicile/espace privé</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arrivée au domicile 2. Interactions avec la famille et les autorités 3. Consignation des circonstances du décès (p. ex., entretien avec la famille, aucun contact) 4. Entrée dans l'espace où se trouve le défunt (aucun contact, observation uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Domicile/espace personnel</p> 	<p>Retirer tous les éléments couvrant le corps (draps, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Masque ● Protection oculaire ● Gants ● Blouse ou tablier ● Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p>En option :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Masque (en tissu ou médical) sur le visage du défunt <p><i>Risque moyen</i></p>	   
<p>Domicile/espace personnel</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Placer un masque sur le visage du défunt (facultatif). 2. À la demande de la famille, retirer l'ensemble des effets personnels (p. ex., bijoux). 3. Si des membres de la famille souhaitent retirer les effets personnels du défunt, ils doivent y être autorisés à condition de porter l'EPI approprié (masque, gants et protection oculaire). 4. Désinfecter les effets personnels avant de les remettre aux proches. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Masque ● Protection oculaire ● Gants ● Blouse ou tablier ● Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p>En option :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Masque (en tissu ou médical) sur le visage du défunt <p><i>Risque moyen</i></p>	    

<p>Domicile/espace personnel</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Placer une étiquette sur le corps du défunt. 2. Faire basculer le corps d'un côté à l'autre pour le placer avec précaution dans un sac mortuaire (si un sac mortuaire est utilisé). 3. Fixer une étiquette sur le curseur de la fermeture éclair une fois le sac mortuaire fermé (de préférence) ou noter les informations sur le sac mortuaire à l'aide d'un feutre indélébile (à défaut). 4. Le masque placé en option sur le visage du défunt peut être retiré, si les proches le souhaitent. <p>Il se peut que la famille souhaite placer le défunt dans le sac mortuaire, auquel cas elle aura besoin de supervision, de conseils et du même EPI que l'intervenant.</p> <p>Si un sac mortuaire est disponible et acceptable, son utilisation est préférable pour éviter les fuites et une éventuelle exposition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Protection oculaire • Gants • Blouse ou tablier • Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p><i>Risque moyen</i></p>	    
<p>Domicile/espace personnel</p> 	<p>Désinfecter l'extérieur du sac mortuaire ou du cercueil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants • Pulvérisateur <p><i>Risque moyen</i></p>	 

<p>Domicile/espace personnel</p> 	<p>Placer le corps sur le brancard et le transférer depuis le domicile vers un véhicule.</p> <p>Il se peut que la famille souhaite enlever le corps et le porter à pied jusqu'au cimetière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Domicile/espace personnel</p> 	<p>Désinfecter le domicile et/ou donner des instructions aux proches sur la façon d'effectuer la désinfection.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants • Pulvérisateur <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Domicile/espace privé</p> 	<p>Enlever l'EPI et éliminer les équipements jetables dans un sac poubelle fermé.</p> <p>Désinfecter les équipements réutilisables.</p> <p>Se laver les mains avant de retirer l'EPI et après l'avoir retiré.</p> <p>Par précaution, remplacer le masque usagé par un masque en tissu propre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Véhicule d'intervention</p> 	<p>Transporter le corps vers le cimetière ou le lieu de l'incinération.</p> <p>Sauf s'il est expressément demandé à la Société nationale de transporter les corps, il est préférable que la famille transporte le corps vers le lieu d'inhumation/ d'incinération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 

<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  	<p>Admettre/enregistrer le corps pour l'inhumation ou l'incinération auprès de l'administration du cimetière ou du lieu de l'incinération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  	<ul style="list-style-type: none"> Creuser et recouvrir la tombe ; ou Préparer le bûcher funéraire ou la chambre d'incinération. 	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  	<p>Sortir le corps du véhicule et le transporter vers le lieu de l'inhumation/de l'incinération.</p> <p>Il se peut que la famille souhaite s'en occuper.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes Gants <p><i>Risque très faible</i></p>	 

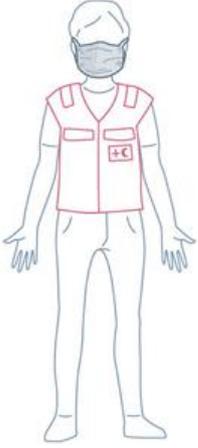
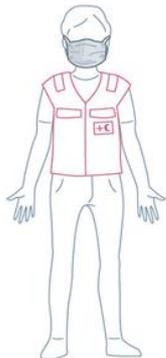
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  	<p>Placer le linceul, le cercueil ou le sac mortuaire dans la tombe ou sur le bûcher funéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes • Gants <p><i>Risque très faible</i></p>	 
<p>Cimetière ou lieu de l'incinération</p>  	<p>Enlever et éliminer les EPI jetables dans un sac poubelle qu'il faut fermer.</p> <p>Désinfecter les EPI réutilisables, y compris les bottes en caoutchouc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Retour à la section</p> 	<p>Retourner au bureau de section de la Société nationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Bureau de section</p> 	<p>Désinfecter le véhicule.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants <p><i>Risque faible</i></p>	  

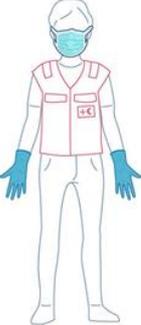
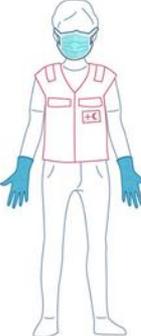
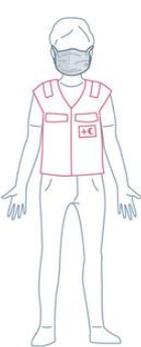
<p>Bureau de section</p> 	<p>Éliminer les déchets conformément aux procédures applicables aux déchets constituant un risque biologique.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Masque• Gants <p><i>Risque faible</i></p>	 
--	---	--	---

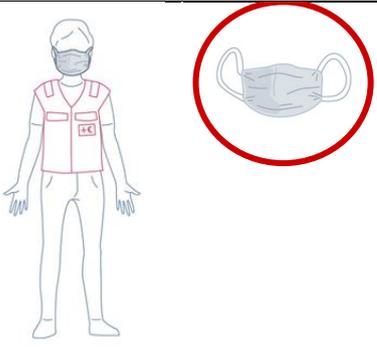
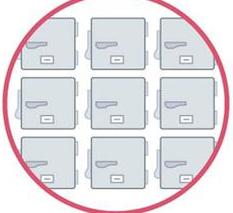
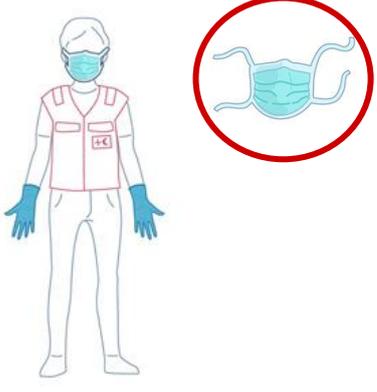
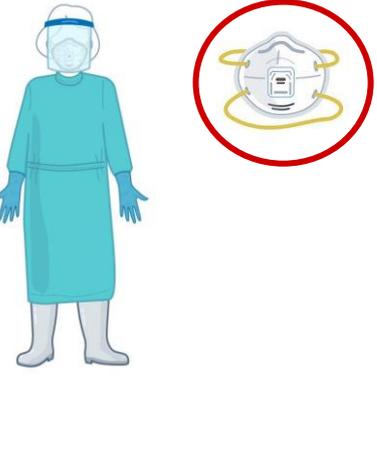
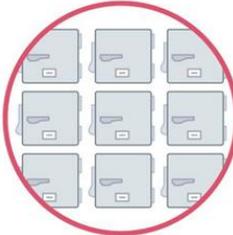
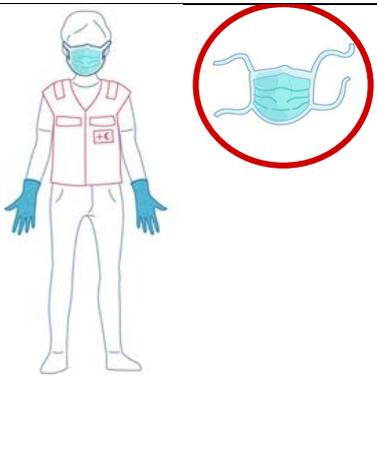
Incident causant des décès massifs sans lien avec le COVID-19 dans des zones de transmission active du COVID-19

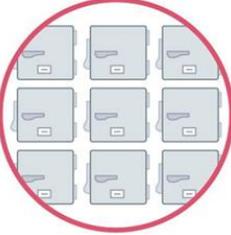
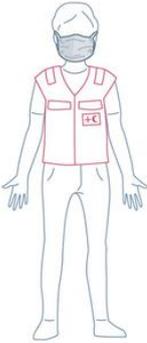
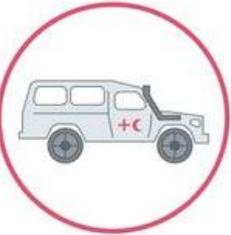
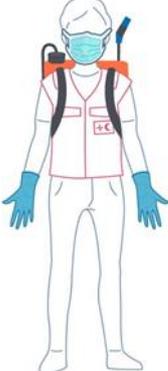
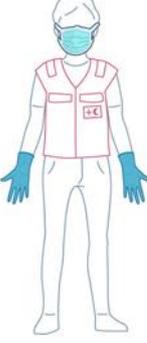


Pendant la pandémie de COVID-19, il peut également se produire des catastrophes et des situations d'urgence nécessitant de gérer des dépouilles, et les Sociétés nationales équipées, formées et mandatées pour apporter un soutien pourraient être appelées à intervenir. Dans la mesure où les procédures standard de gestion des dépouilles obligent à utiliser un équipement protégeant contre un certain nombre de risques et d'aléas sanitaires, les orientations existantes et les recommandations en matière d'EPI suffisent à réduire le risque de transmission post-mortem du COVID-19 dans ce contexte. Il n'en reste pas moins que le personnel et les volontaires s'occupant de la gestion des dépouilles devraient être invités à consulter le guide sur les inhumations dans le cadre du COVID-19 afin d'être à jour dans leur pratique.

Environnement/ lieu	Activité	EPI recommandé et niveau de risque	
Bureau de section  Véhicule 	Réception d'une demande de récupération de dépouilles, préparation de l'équipe, des documents et de l'équipement pour le déploiement, évaluation des risques, et déploiement	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
Sur les lieux 	Arrivée sur les lieux et prise de contact avec les autorités Évaluation de la situation (évaluation des risques et détermination des besoins sur place)	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 

<p>Sur les lieux</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consigner les circonstances. 2. Faire des photographies. 3. Étiqueter les corps et les sacs mortuaires. 4. Aider les autorités à regarder dans les poches et à déplacer les corps pour observation. 5. Manipuler les corps et les transférer dans des sacs mortuaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants • Protection oculaire • Combinaison ou blouse jetable • Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p><i>Risque moyen</i></p>	 
<p>Sur les lieux</p> 	<p>Transférer les sacs mortuaires vers les véhicules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque – interactions avec des personnes • Gants <p><i>Risque moyen</i></p>	 
<p>Sur les lieux</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retirer l'EPI. 2. Désinfecter les équipements réutilisables. 3. Éliminer les équipements jetables dans un sac poubelle qu'il faut fermer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants <p><i>Risque moyen</i></p>	 
<p>Sur les lieux</p> 	<p>Se laver soigneusement les mains</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 

<p>Véhicule</p> 	<p>Transporter les corps vers le dépôt mortuaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	
<p>Dépôt mortuaire</p> 	<ol style="list-style-type: none"> Pénétrer dans le dépôt mortuaire et enregistrer le corps auprès du personnel. Placer le corps dans le réfrigérateur ou la zone de stockage. 	<p><i>Lorsqu'aucune autopsie n'est effectuée dans la même pièce :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Masque Gants <p><i>Risque faible</i></p>	
		<p><i>Lorsque l'autopsie est effectuée dans la même pièce :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appareil de protection respiratoire Gants Protection oculaire Tablier ou blouse Bottes en caoutchouc ou surchaussures <p><i>Risque élevé</i></p>	
<p>Entrée/sortie du dépôt mortuaire</p> 	<ol style="list-style-type: none"> Retirer l'EPI et éliminer les équipements jetables dans la poubelle adaptée pour incinération. Désinfecter les bottes en caoutchouc et les autres éléments réutilisables. 	<ul style="list-style-type: none"> Masque Gants <p><i>Risque moyen</i></p>	

<p>Dépôt mortuaire</p> 	<p>Se laver soigneusement les mains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Véhicule</p> 	<p>Désinfecter le véhicule et le brancard.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants • Pulvérisateur <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Véhicule</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Retirer l'EPI et éliminer dans de bonnes conditions de sécurité les équipements jetables dans la poubelle adaptée pour incinération. 2. Se laver soigneusement les mains. 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque • Gants <p><i>Risque faible</i></p>	 
<p>Véhicule</p> 	<p>Retour à la section</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masque en tissu propre – interactions avec des personnes <p><i>Risque faible</i></p>	 